

LE CATALOGUE
DES FORMATIONS
DE LA CNCC
2020-2021

Sommaire du programme 2020-2021

Formations à distance - Elearning	6
Audit des entités ayant recours à des Centres de Services Partagés (CSP) ou des prestataires extérieurs pour tout ou partie du traitement des opérations affectant la comptabilité	7
Code de déontologie des commissaires aux comptes : ce qui change NOUVEAU	9
Confinement, numérique et cybervigilance NOUVEAU	11
Conséquences de la crise liée au Covid-19 : aspects audit NOUVEAU	13
Conséquences des effets de l'épidémie de Covid-19 sur les comptes clos au 31 décembre 2019 : aspects comptables NOUVEAU	15
Conséquences des effets de l'épidémie de Covid-19 sur les comptes des périodes ou exercices clos à compter du 1er janvier 2020 : aspects comptables NOUVEAU	17
Déclaration de Performance Extra-Financière (« DPEF »), une première étape vers l'intégration des reportings	19
Etablir un rapport sur les comptes dans le respect des normes d'exercice professionnel	21
Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : les fondamentaux	23
Financement : un point d'attention sur des agrégats de l'endettement financier net	25
L'information financière en IFRS	27
Le nouveau règlement comptable applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif	29
L'esprit critique en commissariat aux comptes	31
Parcours	34
Parcours Audit des comptes consolidés NOUVEAU	35
Parcours d'Automne 2020 NOUVEAU	37
Programme prioritaire	38
Missions dans les petites entreprises : démarche d'audit proportionné et rapport sur les risques NOUVEAU	39
Découvrir et maîtriser les fondamentaux de l'informatique et de la cybersécurité NOUVEAU	42
NEP 9605 révisée - Obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : tous engagés ! NOUVEAU	46
Actualités	49
Actuel 2020 NOUVEAU	50
Actuel Association et Fondation 2020 NOUVEAU	53
Arrêté des comptes 2020 - Aspects comptables et fiscaux NOUVEAU	56
Collaborateurs	58
Audit 1 - Découvrir la mission d'audit (e-learning & présentiel)	59
Audit 2 - Mettre en œuvre la mission d'audit (e-learning & présentiel)	63
Audit 3 - Piloter la mission d'audit (e-learning & présentiel)	67
Déontologie et normes	71
25 clés pour une application dynamique des NEP	72
Avez-vous l'esprit critique ?	75
Echanger avec l'entité auditée : 15 mises en situation pratique	77
La fraude : identifier et traiter le risque	80

Les obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : ce que les équipes d'audit doivent savoir ! NOUVEAU	82
Les Procédures Cabinet : pour quoi faire ? Une opportunité pour une nouvelle organisation	85
Cadre juridique de la mission du CAC	88
Continuité d'exploitation - Prévention et traitement des difficultés - Alerte : les bons réflexes	89
Opérations sur le capital : les bons réflexes	91
Rapport spécial : une procédure des conventions qui évolue	94
Risques professionnels : anticiper et gérer les risques de mises en cause dans le cadre des missions de contrôle légal des comptes	96
Vérifications et informations spécifiques : les clés d'une mise en œuvre sereine et efficace	99
Audit et contrôle interne	102
Accueil des nouveaux inscrits 2020	103
Auditer le cycle social	106
Change, taux, matières premières : la couverture des risques en pratique	108
Comprendre et apprécier une cartographie des risques NOUVEAU	111
Comprendre et vérifier l'annexe des comptes annuels	114
Comprendre la stratégie de l'entité auditée pour un audit efficace et pertinent	116
Confirmation des tiers et assistance aux inventaires physiques : mode d'emploi	119
Etablir le rapport sur les comptes annuels et consolidés : contraintes et cas complexes	122
Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : application pratique	124
L'approche par les risques : 101 cas pour comprendre	127
L'audit d'acquisition : entre création de valeur et maîtrise des risques	130
L'audit du 1er exercice d'un nouveau mandat : une intervention décisive	132
Les incorporels : un sujet annuel majeur	135
Les procédures analytiques : efficacité dans la démarche du commissaire aux comptes	137
Maîtriser les incidences de la loi et des règlements applicables aux entités auditées : une étape incontournable	140
Mettre en oeuvre un co-commissariat aux comptes efficace et porteur de valeur	143
IFRS	146
Actifs immobilisés en normes IFRS	147
IFRS 15 & IFRS 16 : des enjeux majeurs pour la reconnaissance du revenu et les contrats de location	149
Comptes consolidés	152
Audit de l'allocation du prix d'acquisition et des variations de périmètre NOUVEAU	153
Audit des comptes consolidés : les enjeux de la NEP 600	156
Audit des comptes consolidés : les fondamentaux	159
Audit des principaux retraitements de consolidation NOUVEAU	161
Audit des tableaux de bouclage et du tableau des flux de trésorerie NOUVEAU	164
Commissariat aux apports ou à la fusion, Evaluation	167
Commissariat aux apports ou à la fusion : une mission complexe	168
Evaluation financière : les indispensables NOUVEAU	170
Le « facteur X » différenciant en évaluation financière : le diagnostic stratégique et financier NOUVEAU	173

Les paramètres clés d'évaluation financière : multiples et taux d'actualisation	NOUVEAU	176
Les questions clés relatives aux tests de dépréciation d'actifs incorporels, corporels et de titres de participation	NOUVEAU	179
Les associations		182
Appel public à la générosité : spécificités et risques, ressources collectées, aspects comptables et financiers	NOUVEAU	183
Première approche de l'environnement et des spécificités des Associations et Fonds de dotation ..		186
Les autres secteurs		188
Audit des agences immobilières et des administrateurs de biens : points de vigilance		189
Audit des comptes des collectivités locales		192
Audit des concessions automobiles : points de vigilance		195
Audit des EHPAD : points de vigilance		197
Audit des hôtels-restaurants : points de vigilance		200
Audit des promoteurs immobiliers : points de vigilance		203
Audit des transports routiers de marchandises : points de vigilance		206
Audit du secteur vitivinicole : points de vigilance		209
Intégrer les bonnes pratiques de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) dans la conduite du changement		211
L'audit des Etablissements publics de santé		213
L'audit des mutuelles du livre II ayant une activité maladie		215
Les particularités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles - Niveau 1		217
Les particularités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles - Niveau 2		219
Les spécificités du commissariat aux comptes dans le logement social		221
Organismes d'assurance et qualité de l'audit : les points d'attention 2020	NOUVEAU	224
Solvabilité 2 : un nouvel environnement pour les mutuelles, institutions de prévoyance et sociétés d'assurance et leurs commissaires aux comptes		227
Visa secteur public local		231
Technologie de l'information		234
Blockchain : évolution ou révolution du métier d'auditeur ?		235
Evaluer l'exposition aux risques cyber : une nouvelle mission pour le commissaire aux comptes		238
Excel : utiliser tout son potentiel pour réaliser les bons contrôles et sécuriser vos dossiers		241
IDEA : augmentez votre valeur ajoutée, gagnez du temps et sécurisez vos pratiques avec cet outil puissant		244
L'audit des PME et transition numérique : risques et atouts		247
L'audit des systèmes d'information dans le cadre de la certification des comptes : principes et concepts		250
Maîtriser la cybersécurité pour apprécier les organisations des clients et accompagner les dirigeants d'entreprise	NOUVEAU	252
Réaliser un diagnostic RGPD : une nouvelle mission pour le commissaire aux comptes	NOUVEAU	257
Traitement de données comptables : méthodologie de la démarche et outil d'analyse SmartFEC ©		260
Management et communication		263
CAP vers le développement !		264
Réaliser le diagnostic développement du cabinet et construire son plan de développement sur mesure		266

Formations à distance - Elearning

Audit des entités ayant recours à des Centres de Services Partagés (CSP) ou des prestataires extérieurs pour tout ou partie du traitement des opérations affectant la comptabilité	7
Code de déontologie des commissaires aux comptes : ce qui change NOUVEAU	9
Confinement, numérique et cybervigilance NOUVEAU	11
Conséquences de la crise liée au Covid-19 : aspects audit NOUVEAU	13
Conséquences des effets de l'épidémie de Covid-19 sur les comptes clos au 31 décembre 2019 : aspects comptables NOUVEAU	15
Conséquences des effets de l'épidémie de Covid-19 sur les comptes des périodes ou exercices clos à compter du 1er janvier 2020 : aspects comptables NOUVEAU	17
Déclaration de Performance Extra-Financière (« DPEF »), une première étape vers l'intégration des reportings	19
Etablir un rapport sur les comptes dans le respect des normes d'exercice professionnel	21
Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : les fondamentaux	23
Financement : un point d'attention sur des agrégats de l'endettement financier net	25
L'information financière en IFRS	27
Le nouveau règlement comptable applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif	29
L'esprit critique en commissariat aux comptes	31

Audit des entités ayant recours à des Centres de Services Partagés (CSP) ou des prestataires extérieurs pour tout ou partie du traitement des opérations affectant la comptabilité



Dans un contexte économique exigeant rentabilité et performance, de plus en plus de groupes mettent en place des centres de services partagés « CSP ».

Cette tendance de fond a des incidences sur :

- l'intervention du commissaire aux comptes de l'entité utilisatrice du CSP ;
- la mise en œuvre de ses travaux d'audit sur les comptes individuels de l'entité.

Ces incidences sont plus ou moins importantes selon l'étendue des tâches gérées par le CSP.

Des incidences similaires sont également à noter dans les secteurs où toute ou partie du traitement des opérations affectant la comptabilité est déléguée à un prestataire externe, par exemple mutuelles, OPC.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission

Objectifs

La formation a pour objectif d'attirer l'attention des professionnels sur les enjeux liés à un tel contexte d'intervention et à apporter des réponses aux problématiques identifiées.

Questions traitées

Les questions traitées portent sur :

- la définition et le contexte de mise en place ainsi que les modes opératoires des CSP
- les enjeux pour le commissaire aux comptes d'une entité utilisatrice d'un CSP
- les outils développés dans la NI XIX – *Le commissaire aux comptes et l'audit d'une entité ayant recours aux services d'un CSP au sein d'un groupe*, pour faciliter la mise en œuvre pratique des travaux du commissaire aux comptes

Bénéfices participants

Une bonne prise de connaissance des spécificités liées à l'audit d'une entité ayant recours à un CSP.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

Cette formation a également été diffusée sous format conférence lors des Assises 2018.

Moyens pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une progression des savoirs et du savoir-faire.

La durée de ce module de formation e-learning est estimée à 1H30 réparties comme suit : 1H30 de formation sur plateforme dont 15 minutes de test final et tutorat.

La durée de validité pour la réalisation de la formation est de 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription. Après validation de la formation, le module e-learning restera consultable pendant 2 mois.

Durée : 1h30

Prix : 100 € HT

Code : FOAD0027

NOTICE UTILISATEURS
Formations e-learning

Nous vous
conseillons aussi :

[Déclaration de Performance
Extra-Financière \(« DPEF »\),
une première étape vers
l'intégration des reportings](#)

[L'esprit critique en
commissariat aux comptes](#)

Le module e-learning est accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit. Il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires.

Pour une progression pédagogique optimale, les participants doivent suivre l'ordre des chapitres proposé dans le module.

La plateforme indique aux participants leur avancement dans la réalisation du module.

Les participants ont la possibilité de revoir les chapitres du module autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de mise à disposition.

La documentation utile à la formation est disponible en téléchargement à partir de la plateforme. Une fois l'attestation de formation obtenue, cette documentation, ainsi que le diaporama diffusé lors du e-learning, sont disponibles dans l'onglet support de l'espace participant du site des formations de la CNCC.

Le tutorat est assuré en mode asynchrone pendant la période de validité de la formation. Les participants, à partir de leur espace dédié du site des formations de la CNCC (formation.cncc.fr), peuvent poser deux questions relatives au contenu du module e-learning.

A l'issue du module, l'acquisition des connaissances est évaluée à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les objectifs de la formation sont considérés comme acquis si les participants répondent correctement au moins à 10 questions. Le cas échéant, les participants doivent revoir le module et repasser le test de validation des connaissances.

Un questionnaire d'évaluation en ligne est systématiquement mis à disposition des participants à l'issue de la formation, pour leur permettre d'évaluer la qualité et la pédagogie du module e-learning. CNCC Formation les analyse attentivement, afin d'améliorer la qualité des formations qu'elle dispense.

Code de déontologie des commissaires aux comptes : ce qui change **NOUVEAU**



Edition 2020

Le code de déontologie a été modifié afin de définir les principes applicables lorsque le commissaire aux comptes fait usage de la possibilité, offerte par la loi PACTE, de fournir des services et des attestations, en dehors d'une mission légale et de tenir compte de l'introduction de la distinction entre «missions» et «prestations».

Par ailleurs, pour ce qui concerne les missions de certification le code est modifié pour tirer les conséquences de la suppression de la liste des services interdits initialement ajoutés par la France à la liste figurant dans le règlement européen, pour les commissaires aux comptes d'EIP, et de la liste des services interdits pour les commissaires aux comptes d'entités qui ne sont pas des entités d'intérêt public (non EIP). Ces interdictions sont désormais remplacées par une approche dite « risque/sauvegarde ».

Avec ce e-learning, vous êtes assuré de connaître les nouveautés du code de déontologie qui vous seront utiles dans l'exercice quotidien de votre profession de commissaire aux comptes.

Durée : 1h30

Prix : 0 € HT

(Au lieu de 125 € HT - Prise en charge par la CNCC)

Code : FOAD0056

NOTICE UTILISATEURS
Formations e-learning

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants

Objectifs

Ce e-learning vous permettra de :

- Prendre connaissance des nouvelles règles déontologiques
- En tirer les conséquences afin de garantir l'exercice de votre profession dans le respect des règles de déontologie

Questions traitées

Ce e-learning s'articule autour de six séquences traitant notamment les questions suivantes :

- Pourquoi un nouveau code de déontologie ?
- Quelle est l'approche retenue dans le nouveau code de déontologie ?
- Quelles sont les règles déontologiques communes à toutes les missions ?
- Quelles sont les règles applicables aux prestations (services et attestations) ?
- Qu'est-ce qui change pour les commissaires aux comptes exerçant une mission de contrôle légal ?
- Qu'est-ce qui ne change pas pour les commissaires aux comptes exerçant une mission de contrôle légal ?

Bénéfices participants

Ce module vous permettra de connaître la nouvelle articulation du code de déontologie, les règles qui doivent être respectées en fonction de la mission ou de la prestation rendue, ce qui vous permettra d'exercer votre mission ou votre prestation en vous conformant à la déontologie applicable.

Il vous permettra également de vous familiariser avec les nouvelles règles, et notamment de :

- Identifier le socle commun de règles à respecter quelle que soit la mission ou la prestation réalisée
- Analyser la possibilité ou non d'accepter ou de réaliser une mission ou une prestation en fonction des nouvelles règles applicables

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

Cette formation est la diffusion sous format e-learning du webinaire tenu le 13 mai 2020 par CNCC Formation.

Moyens pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une progression des savoirs et du savoir-faire.

La durée de ce module de formation e-learning est estimée à 1 heure 30 répartie comme suit : 1 heure 30 de formation sur plateforme dont 15 minutes de test final et tutorat.

La durée de validité pour la réalisation de la formation est de 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription. Après validation de la formation, le module e-learning restera consultable pendant 2 mois.

Le module e-learning est accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit. Il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires.

Pour une progression pédagogique optimale, les participants doivent suivre l'ordre des chapitres proposé dans le module.

La plateforme indique aux participants leur avancement dans la réalisation du module.

Les participants ont la possibilité de revoir les chapitres du module autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de mise à disposition.

La documentation utile à la formation est disponible en téléchargement à partir de la plateforme. Une fois l'attestation de formation obtenue, cette documentation, ainsi qu'un résumé des éléments présentés lors de la formation e-learning, sont disponibles dans l'onglet support de l'espace participant du site des formations de la CNCC.

Le tutorat est assuré en mode asynchrone pendant la période de validité de la formation, par des conseillers techniques de la CNCC. Les participants, à partir de leur espace dédié du site des formations de la CNCC (formation.cncc.fr), peuvent poser deux questions relatives au contenu du module e-learning.

A l'issue du module, l'acquisition des connaissances est évaluée à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les objectifs de la formation sont considérés comme acquis si les participants répondent correctement au moins à 10 questions. Le cas échéant, les participants doivent revoir le module et repasser le test de validation des connaissances.

Un questionnaire d'évaluation en ligne est systématiquement mis à disposition des participants à l'issue de la formation, pour leur permettre d'évaluer la qualité et la pédagogie du module e-learning. CNCC Formation les analyse attentivement, afin d'améliorer la qualité des formations qu'elle dispense.

Confinement, numérique et cybervigilance **NOUVEAU**

Un panorama pour mieux adapter son mode d'exercice à la crise



Depuis le début de cette crise sanitaire exceptionnelle, la CNCC produit des fiches pratiques orientées sur les thématiques du numérique et de la transformation du mode de travail. Une vigilance toute particulière est apportée sur la cybersécurité pour aider à prévenir les cyber-risques induits par cette crise.

Ce e-learning est l'occasion de faire un tour complet de l'ensemble des solutions disponibles pour faciliter cette transformation à marche forcée de toute activité professionnelle. Echanges avec les équipes, interactions avec les clients, outils de visioconférence, partage de fichiers, signature électronique, stratégie de cybersécurité, organisation du travail, conseils opérationnels, etc.

Durée : 1h

Prix : 0 € HT

(au lieu de 75 € HT - prise en charge par la CNCC)

Code : FOAD0060

NOTICE UTILISATEURS
Formations e-learning

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants

Objectifs

A l'issue de la formation, le participant pourra :

- Identifier les principaux outils facilitant le travail à distance : visio, partage de fichiers, etc.
- Comprendre les modalités d'utilisation de l'offre de signature électronique Jesignexpert.com
- Appréhender les principaux points de cybervigilance ainsi que le contrat d'assurance Cyber Risks
- Qualifier les outils et méthodes recommandés pour gérer au mieux le travail à distance avec ses équipes

Questions traitées

- Quelles sont les solutions pour organiser des échanges à distance (appels vidéo, visio) ?
- Quels outils sont recommandés pour partager efficacement des fichiers avec les clients ?
- Rappel sur l'offre AUDITdrive et son interface avec la signature électronique
- Comment accéder à l'offre de signature électronique Jesignexpert ?
- Quelles messageries instantanées sont recommandées ?
- Quels autres outils de travail collaboratif peuvent être utilisés pour travailler à distance ?
- Une démarche de cybervigilance accrue en période de crise sanitaire
- Rappel des bonnes pratiques en termes de cybersécurité
- En quoi consiste et comment mettre en œuvre le contrat d'assurance Cyber Risks souscrit par la CNCC ?
- Comment optimiser et organiser son travail à distance ?
- Quels réflexes adopter dans son interaction avec son équipe à distance ?
- Comment faire de la veille technologique ?

Bénéfices participants

- Aperçu complet des principales solutions permettant de travailler à distance
- Conseils pratiques et témoignages métiers sur les bonnes pratiques à adopter

- Références documentaires CNCC

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

Cette formation est la diffusion sous format e-learning du webinaire tenu le 19 mai 2020 par CNCC Formation.

Moyens pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une progression des savoirs et du savoir-faire.

La durée de ce module de formation e-learning est estimée à 1 heure répartie comme suit : 1 heure de formation sur plateforme dont 15 minutes de test final et tutorat.

La durée de validité pour la réalisation de la formation est de 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription. Après validation de la formation, le module e-learning restera consultable pendant 2 mois.

Le module e-learning est accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit. Il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires.

Pour une progression pédagogique optimale, les participants doivent suivre l'ordre des chapitres proposé dans le module.

La plateforme indique aux participants leur avancement dans la réalisation du module.

Les participants ont la possibilité de revoir les chapitres du module autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de mise à disposition.

La documentation utile à la formation est disponible en téléchargement à partir de la plateforme. Une fois l'attestation de formation obtenue, cette documentation, ainsi qu'un résumé des éléments présentés lors de la formation e-learning, sont disponibles dans l'onglet support de l'espace participant du site des formations de la CNCC.

Le tutorat est assuré en mode asynchrone pendant la période de validité de la formation, par des conseillers techniques de la CNCC. Les participants, à partir de leur espace dédié du site des formations de la CNCC (formation.cncc.fr), peuvent poser deux questions relatives au contenu du module e-learning.

A l'issue du module, l'acquisition des connaissances est évaluée à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les objectifs de la formation sont considérés comme acquis si les participants répondent correctement au moins à 10 questions. Le cas échéant, les participants doivent revoir le module et repasser le test de validation des connaissances.

Un questionnaire d'évaluation en ligne est systématiquement mis à disposition des participants à l'issue de la formation, pour leur permettre d'évaluer la qualité et la pédagogie du module e-learning. CNCC Formation les analyse attentivement, afin d'améliorer la qualité des formations qu'elle dispense.

Conséquences de la crise liée au Covid-19 : aspects audit **NOUVEAU**



Dans le contexte actuel, cette formation vous permettra d'identifier et de savoir traiter les impacts de la crise liée au Covid-19 sur votre rapport sur les comptes, la lettre d'affirmation, l'assistance à l'inventaire physique et d'apprécier les incidences sur votre rapport de certaines situations liées à la continuité d'exploitation.

Durée : 1h

Prix : 0 € HT

(au lieu de 75 € HT - prise en charge par la CNCC)

Code : FOAD0059

NOTICE UTILISATEURS
Formations e-learning

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants

Objectifs

Dans le contexte actuel de crise liée au Covid-19, la CNCC a élaboré une FAQ pour répondre aux nombreuses questions soulevées par commissaires aux comptes.

Cette formation, axée sur certaines problématiques d'audit, vous permettra de :

- Identifier les impacts de la crise liée au Covid-19 sur le rapport sur les comptes 2019 et la lettre d'affirmation
- Déterminer les procédures d'audit à mettre en œuvre concernant l'inventaire physique en période de confinement
- Apprécier les incidences sur votre rapport de certaines situations liées à la continuité d'exploitation

Questions traitées

Les questions traitées portent notamment sur les points suivants :

- Pourquoi avoir fait évoluer les exemples de rapports d'audit et de lettre d'affirmation ?
- Ces exemples doivent-ils être utilisés systématiquement ?
- Que faire si la société n'est pas en mesure de réaliser l'inventaire physique à la date de clôture de l'exercice ?
- Que faire si la société est en mesure de réaliser l'inventaire physique à la date de clôture de l'exercice mais que vous ne pouvez pas y assister ?
- Quelles sont les incidences sur votre rapport dans le cas où les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés postérieurement à l'annonce des mesures de confinement et à ses effets et l'information fournie dans les comptes et notamment en annexe tant au titre des événements postérieurs à la clôture qu'à celui de la continuité d'exploitation est appropriée ?
- Quelles sont les incidences sur votre rapport dans le cas où une incertitude significative liée à la continuité d'exploitation a été identifiée et où l'information figurant dans les comptes au 31 décembre 2019 n'est pas appropriée ?
- Où trouver des illustrations de formulation du rapport de certification des comptes en cas de problématique de continuité d'exploitation ?

Bénéfices participants

- Anticiper les problématiques relatives à la crise liée au Covid-19 pour l'audit des comptes 2019
- Établir les rapports sur les comptes appropriés dans le contexte de la crise liée au Covid-19
- Adapter les diligences à effectuer dans le contexte de la crise liée au Covid-19
- Retrouver les différentes publications relatives à la crise liée au Covid-19 sur le site de la CNCC

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

Cette formation est la diffusion sous format e-learning du webinaire tenu le 15 mai 2020 par CNCC Formation.

Moyens pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une progression des savoirs et du savoir-faire.

La durée de ce module de formation e-learning est estimée à 1 heure répartie comme suit : 1 heure de formation sur plateforme dont 15 minutes de test final et tutorat.

La durée de validité pour la réalisation de la formation est de 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription. Après validation de la formation, le module e-learning restera consultable pendant 2 mois.

Le module e-learning est accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit. Il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires.

Pour une progression pédagogique optimale, les participants doivent suivre l'ordre des chapitres proposé dans le module.

La plateforme indique aux participants leur avancement dans la réalisation du module.

Les participants ont la possibilité de revoir les chapitres du module autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de mise à disposition.

La documentation utile à la formation est disponible en téléchargement à partir de la plateforme. Une fois l'attestation de formation obtenue, cette documentation, ainsi qu'un résumé des éléments présentés lors de la formation e-learning, sont disponibles dans l'onglet support de l'espace participant du site des formations de la CNCC.

Le tutorat est assuré en mode asynchrone pendant la période de validité de la formation, par des conseillers techniques de la CNCC. Les participants, à partir de leur espace dédié du site des formations de la CNCC (formation.cncc.fr), peuvent poser deux questions relatives au contenu du module e-learning.

A l'issue du module, l'acquisition des connaissances est évaluée à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les objectifs de la formation sont considérés comme acquis si les participants répondent correctement au moins à 10 questions. Le cas échéant, les participants doivent revoir le module et repasser le test de validation des connaissances.

Un questionnaire d'évaluation en ligne est systématiquement mis à disposition des participants à l'issue de la formation, pour leur permettre d'évaluer la qualité et la pédagogie du module e-learning. CNCC Formation les analyse attentivement, afin d'améliorer la qualité des formations qu'elle dispense.

Conséquences des effets de l'épidémie de Covid-19 sur les comptes clos au 31 décembre 2019 : aspects comptables **NOUVEAU**



Dans le contexte actuel, cette formation vous permettra d'identifier et de savoir traiter les impacts de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 dans les comptes clos au 31 décembre 2019.

Durée : 1h

Prix : 0 € HT

(au lieu de 75 € HT - prise en charge par la CNCC)

Code : FOAD0055

[NOTICE UTILISATEURS](#)
Formations e-learning

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants

Objectifs

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19, la CNCC et le CSOEC ont élaboré une FAQ pour répondre aux nombreuses questions soulevées par les experts-comptables et commissaires aux comptes.

Cette formation permettra aux participants de :

- Identifier les impacts liés à l'épidémie de Covid-19 sur les comptes clos au 31 décembre 2019
- Déterminer le traitement comptable approprié en fonction de la situation de chaque client
- Définir l'information à donner dans l'annexe aux comptes annuels

Questions traitées

Les questions traitées portent notamment sur :

- Les événements postérieurs à la clôture
- La continuité d'exploitation
- Les informations à mentionner dans l'annexe

Bénéfices participants

- Anticiper les problématiques liées à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 pour la clôture des comptes au 31 décembre 2019
- Pouvoir anticiper les effets de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 susceptibles d'avoir un impact sur la planification des missions pour les comptes clos postérieurement au 1er janvier 2020
- Anticiper les questions à se poser pour la clôture des comptes au 31 décembre 2020

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

Cette formation est la diffusion sous format e-learning du webinaire tenu le 24 avril 2020 par CNCC Formation.

Moyens pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une progression des savoirs et du savoir-faire.

La durée de ce module de formation e-learning est estimée à 1 heure répartie comme suit : 1 heure de formation sur plateforme dont 15 minutes de test final et tutorat.

La durée de validité pour la réalisation de la formation est de 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription. Après validation de la formation, le module e-learning restera consultable pendant 2 mois.

Le module e-learning est accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit. Il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires.

Pour une progression pédagogique optimale, les participants doivent suivre l'ordre des chapitres proposé dans le module.

La plateforme indique aux participants leur avancement dans la réalisation du module.

Les participants ont la possibilité de revoir les chapitres du module autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de mise à disposition.

La documentation utile à la formation est disponible en téléchargement à partir de la plateforme. Une fois l'attestation de formation obtenue, cette documentation, ainsi qu'un résumé des éléments présentés lors de la formation e-learning, sont disponibles dans l'onglet support de l'espace participant du site des formations de la CNCC.

Le tutorat est assuré en mode asynchrone pendant la période de validité de la formation, par des conseillers techniques de la CNCC. Les participants, à partir de leur espace dédié du site des formations de la CNCC (formation.cncc.fr), peuvent poser deux questions relatives au contenu du module e-learning.

A l'issue du module, l'acquisition des connaissances est évaluée à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les objectifs de la formation sont considérés comme acquis si les participants répondent correctement au moins à 10 questions. Le cas échéant, les participants doivent revoir le module et repasser le test de validation des connaissances.

Un questionnaire d'évaluation en ligne est systématiquement mis à disposition des participants à l'issue de la formation, pour leur permettre d'évaluer la qualité et la pédagogie du module e-learning. CNCC Formation les analyse attentivement, afin d'améliorer la qualité des formations qu'elle dispense.

Conséquences des effets de l'épidémie de Covid-19 sur les comptes des périodes ou exercices clos à compter du 1er janvier 2020 : aspects comptables **NOUVEAU**



Cette formation vous permettra d'identifier et de savoir traiter les impacts de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 sur les comptes des périodes ou exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2020.

Durée : 1h30

Prix : 0 € HT

(au lieu de 125 € HT - prise en charge par la CNCC)

Code : FOAD0061

[NOTICE UTILISATEURS](#)
Formations e-learning

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants

Objectifs

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19, la CNCC et le CSOEC ont élaboré une FAQ pour répondre aux nombreuses questions soulevées par les experts-comptables et commissaires aux comptes dans le cadre des comptes des périodes ou exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette formation permettra aux participants de :

- Identifier les impacts liés à l'épidémie de Covid-19 sur les comptes des périodes ou exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2020
- Déterminer le traitement comptable approprié selon les règles du PCG, en fonction de la situation de chaque client
- Définir la présentation des effets de la crise sur le compte de résultat

Questions traitées

Les questions traitées portent notamment sur :

- Les événements postérieurs à la clôture et la continuité d'exploitation
- Les tests de perte de valeur et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles
- L'évaluation des autres actifs et passifs (stocks, créances, dettes, emprunts bancaires, provisions...)
- Les aménagements consentis sur les contrats de location
- La comptabilisation des mesures de soutien aux entreprises
- La présentation au compte de résultat des effets de la crise

Bénéfices participants

- Anticiper les problématiques liées à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 pour les comptes des périodes ou exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2020
- Pouvoir anticiper les effets de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 susceptibles d'avoir un impact sur la planification des missions pour les comptes des périodes ou exercices clos à compter du 1er janvier 2020

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

Cette formation est la diffusion sous format e-learning du webinaire tenu le 12 juin 2020 par CNCC Formation.

Moyens pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une progression des savoirs et du savoir-faire.

La durée de ce module de formation e-learning est estimée à 1 heure 30 répartie comme suit : 1 heure 30 de formation sur plateforme dont 15 minutes de test final et tutorat.

La durée de validité pour la réalisation de la formation est de 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription. Après validation de la formation, le module e-learning restera consultable pendant 2 mois.

Le module e-learning est accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit. Il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires.

Pour une progression pédagogique optimale, les participants doivent suivre l'ordre des chapitres proposé dans le module.

La plateforme indique aux participants leur avancement dans la réalisation du module.

Les participants ont la possibilité de revoir les chapitres du module autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de mise à disposition.

La documentation utile à la formation est disponible en téléchargement à partir de la plateforme. Une fois l'attestation de formation obtenue, cette documentation, ainsi qu'un résumé des éléments présentés lors de la formation e-learning, sont disponibles dans l'onglet support de l'espace participant du site des formations de la CNCC.

Le tutorat est assuré en mode asynchrone pendant la période de validité de la formation, par des conseillers techniques de la CNCC. Les participants, à partir de leur espace dédié du site des formations de la CNCC (formation.cncc.fr), peuvent poser deux questions relatives au contenu du module e-learning.

A l'issue du module, l'acquisition des connaissances est évaluée à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les objectifs de la formation sont considérés comme acquis si les participants répondent correctement au moins à 10 questions. Le cas échéant, les participants doivent revoir le module et repasser le test de validation des connaissances.

Un questionnaire d'évaluation en ligne est systématiquement mis à disposition des participants à l'issue de la formation, pour leur permettre d'évaluer la qualité et la pédagogie du module e-learning. CNCC Formation les analyse attentivement, afin d'améliorer la qualité des formations qu'elle dispense.

Déclaration de Performance Extra-Financière (« DPEF »), une première étape vers l'intégration des reportings



Informations extra-financières, des questions majeures :

- Connaissez-vous : les nouvelles obligations de « DPEF », après la transposition de la Directive Européenne ?
- Que signifie le modèle d'affaires ? Que comprend-il ?
- En quoi cela préfigure l'intégration des reportings, financiers et extra financiers ?
- Quel public et quel usage de ces informations ?
- Pourquoi un commissaire aux comptes doit s'intéresser à ce sujet ?

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission

Objectifs

La formation a pour objectif d'attirer l'attention des professionnels sur les enjeux liés à l'information extra-financière, première étape vers l'intégration des reportings.

Questions traitées

Les questions traitées portent sur :

- les obligations des entités liées à la déclaration de performance extra-financière
- les obligations du commissaire aux comptes prévues à l'article L.823-10 du code de commerce
- la mission de l'OTI prévue à l'article L.225-102-1 du code de commerce
- la possibilité pour le commissaire aux comptes de réaliser des travaux complémentaires à la déclaration
- les outils développés par la CNCC en lien avec la déclaration de performance extra-financière

Bénéfices participants

Une bonne prise de connaissance de l'intervention liée à la DPEF

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

Cette formation a également été diffusée sous format conférence lors des Assises 2018.

Moyens pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une progression des savoirs et du savoir-faire.

La durée de ce module de formation e-learning est estimée à 45 minutes réparties comme suit : 45 minutes de formation sur plateforme dont 15 minutes de test final et tutorat.

La durée de validité pour la réalisation de la formation est de 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription. Après validation de la formation, le module e-learning restera consultable pendant 2 mois.

Le module e-learning est accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit. Il appartient à l'employeur d'en réguler

Durée : 45

Prix : 75 € HT

Code : FOAD0028

NOTICE UTILISATEURS
Formations e-learning

Nous vous
conseillons aussi :

[Audit des entités ayant recours à des Centres de Services Partagés \(CSP\) ou des prestataires extérieurs pour tout ou partie du traitement des opérations affectant la comptabilité](#)

[L'esprit critique en commissariat aux comptes](#)

l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires.

Pour une progression pédagogique optimale, les participants doivent suivre l'ordre des chapitres proposé dans le module.

La plateforme indique aux participants leur avancement dans la réalisation du module.

Les participants ont la possibilité de revoir les chapitres du module autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de mise à disposition.

La documentation utile à la formation est disponible en téléchargement à partir de la plateforme. Une fois l'attestation de formation obtenue, cette documentation, ainsi que le diaporama diffusé lors du e-learning, sont disponibles dans l'onglet support de l'espace participant du site des formations de la CNCC.

Le tutorat est assuré en mode asynchrone pendant la période de validité de la formation. Les participants, à partir de leur espace dédié du site des formations de la CNCC (formation.cncc.fr), peuvent poser deux questions relatives au contenu du module e-learning.

A l'issue du module, l'acquisition des connaissances est évaluée à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les objectifs de la formation sont considérés comme acquis si les participants répondent correctement au moins à 10 questions. Le cas échéant, les participants doivent revoir le module et repasser le test de validation des connaissances.

Un questionnaire d'évaluation en ligne est systématiquement mis à disposition des participants à l'issue de la formation, pour leur permettre d'évaluer la qualité et la pédagogie du module e-learning. CNCC Formation les analyse attentivement, afin d'améliorer la qualité des formations qu'elle dispense.

Etablir un rapport sur les comptes dans le respect des normes d'exercice professionnel



Cette formation intègre les dernières homologations de NEP relatives au rapport :

- NEP 700 : arrêté du 1^{er} octobre 2018
- NEP 570, 701 et 702 : arrêtés du 26 mai 2017
- NEP 9510 : arrêté du 1^{er} octobre 2018

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Maîtriser l'établissement des rapports sur les comptes suite à la mise en œuvre du règlement (UE) n°537/2014, de la transposition de la directive 2006/43 CE modifiée ainsi que des dispositions légales et réglementaires relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise et à la déclaration de performance extra-financière
- Connaître les normes d'exercice professionnel en vigueur et les éléments de doctrine de la CNCC

Questions traitées

- Objectif et cadre normatif de la mission de certification des comptes
- NEP relatives au rapport sur les comptes
- Structure du rapport sur les comptes
- Expression de l'opinion et de son fondement
- Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation
- Observations
- EIP : justification des appréciations - points clés de l'audit
- Non EIP : justification des appréciations
- Vérifications spécifiques
- Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires
- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise
- Responsabilités du (des) CAC relatives à l'audit des comptes
- Outils associés : notes d'information et avis techniques, exemples de rapport, illustrations de formulation dans le rapport, formation CNCC

Bénéfices participants

- Comprendre les NEP liées au rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés
- Développer la faculté des participants à exercer leur jugement et à formuler leur opinion, leurs observations et leurs appréciations dans le strict respect de ces normes
- Savoir établir un rapport sur les comptes conforme à la réglementation professionnelle

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Durée : 1h45

Prix : 150 € HT

Code : FOAD0034

NOTICE UTILISATEURS
Formations e-learning

Nous vous
conseillons aussi :

[Etablir le rapport sur les comptes annuels et consolidés : contraintes et cas complexes](#)

[L'esprit critique en commissariat aux comptes](#)

[L'information financière en IFRS](#)

Moyens pédagogiques

- Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une progression des savoirs et du savoir-faire.
- La durée de ce module de formation e-learning est estimée à 1H45 heures réparties comme suit : 1H45 heures de formation sur plateforme dont 15 minutes de test final et tutorat.
- La durée de validité pour la réalisation de la formation est de 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription. Après validation de la formation, le module e-learning restera consultable pendant 2 mois.
- Le module e-learning est accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit. Il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires.
- Pour une progression pédagogique optimale, les participants doivent suivre l'ordre des chapitres proposé dans le module.
- La plateforme indique aux participants leur avancement dans la réalisation du module.
- Des tests d'auto-évaluation permettent aux participants d'évaluer leur acquisition de connaissances. Ils peuvent être réalisés plusieurs fois, et ne sont pas bloquants pour la progression du module.
- Les participants ont la possibilité de revoir les chapitres du module autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de mise à disposition.
- La documentation utile à la formation est disponible en téléchargement à partir de la plateforme. Une fois l'attestation de formation obtenue, cette documentation, ainsi que le diaporama diffusé lors du e-learning, sont disponibles dans l'onglet support de l'espace participant du site des formations de la CNCC.
- Le tutorat est assuré en mode asynchrone pendant la période de validité de la formation, par des conseillers techniques de la CNCC. Les participants, à partir de leur espace dédié du site des formations de la CNCC (formation.cncc.fr), peuvent poser deux questions relatives au contenu du module e-learning.
- A l'issue du module, l'acquisition des connaissances est évaluée à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les objectifs de la formation sont considérés comme acquis si les participants répondent correctement au moins à 10 questions. Le cas échéant, les participants doivent revoir le module et repasser le test de validation des connaissances.
- Un questionnaire d'évaluation en ligne est systématiquement mis à disposition des participants à l'issue de la formation, pour leur permettre d'évaluer la qualité et la pédagogie du module e-learning. CNCC Formation les analyse attentivement, afin d'améliorer la qualité des formations qu'elle dispense.

Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : les fondamentaux



La prise de connaissance du contrôle interne fait partie des diligences incontournables en matière d'audit légal dans le cadre de l'évaluation du risque d'anomalie significative dans les états financiers. Elle figure d'ailleurs désormais de manière explicite dans le nouveau rapport d'audit sur les comptes.

Les travaux sur le contrôle interne présentent en effet une réelle utilité pour l'auditeur. Grâce à la compréhension et à l'examen des dispositifs mis en œuvre par l'entité auditée, il sera en mesure d'identifier des risques d'anomalie significative bien en amont du contrôle des comptes et de mettre en place les procédures d'audit optimales.

Dans ce cadre, le commissaire aux comptes se doit d'acquérir une méthodologie d'évaluation du contrôle interne pratique et efficace.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission

Objectifs

Ce module d'e-learning permet au professionnel d'appréhender le concept de contrôle interne et lui apporte une méthodologie à appliquer au cours de sa mission pour l'évaluer dans le contexte particulier des PME. Il sera alors en mesure :

- appréhender ce que recouvre le concept de contrôle interne de la PME
- connaître les diligences obligatoires en matière d'évaluation du contrôle interne
- adapter ses procédures d'audit en fonction de ces travaux intérimaires
- valoriser la mission d'audit auprès de l'entité auditée

Questions traitées

Cette formation théorique, complétée de jeux pédagogiques facilitant son assimilation, répondra aux questions suivantes :

- Quel est le lien entre l'approche par les risques et l'évaluation du contrôle interne ?
- Quels sont les dispositifs de contrôle interne à examiner le plus fréquemment dans une PME ?
- Comment évaluer la conception et la mise en œuvre des contrôles de l'entité pertinents pour l'audit d'une PME ?
- Comment concevoir des tests de procédure et les planifier au cours du mandat ?
- Quelles conséquences tirer de l'évaluation du contrôle interne sur le plan de mission ?
- A quelles communications procéder sur le contrôle interne auprès de l'entité contrôlée ?
- Quelles sont les possibilités d'intervention en matière de contrôle interne dans le cadre des services autres que la certification des comptes ?

Bénéfices participants

- Disposer d'une méthodologie pratique, efficace et adaptée aux PME
- Avoir une lecture plus fine des conséquences de l'évaluation du contrôle interne sur la démarche d'audit
- Etre en mesure d'auditer les comptes des PME en intégrant de manière efficace les obligations professionnelles

Durée : 3h30

Prix : 200 € HT

Code : FOAD0018

NOTICE UTILISATEURS
Formations e-learning

Nous vous
conseillons aussi :

[L'approche par les risques :
101 cas pour mieux
comprendre](#)

[Les procédures analytiques :
efficacité dans la démarche
du commissaire aux comptes](#)

[Evaluer le contrôle interne
pour mieux maîtriser le
risque d'audit : Application
pratique](#)

- Choisir de façon argumentée la typologie de tests à mettre en œuvre pour son audit : tests de procédures ou contrôles de substance
- Savoir orienter sa communication avec l'entité sur des éléments de contrôle interne

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

La mise en application des concepts présentés dans ce e-learning est présentée dans la formation en présentiel « Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : application pratique »

Moyens pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une progression des savoirs et du savoir-faire.

Le module e-learning est découpé en 6 séquences. Chaque séquence contient :

- des apports de connaissances présentés par un expert
- des questions à choix multiples en début et fin de séquence sous les dénominations « Le saviez-vous ? » et « Maintenant vous le savez »
- des jeux pédagogiques et/ou des cas pratiques
- des propositions de lecture

La durée de ce module de formation e-learning est estimée à 3H30 heures réparties comme suit : 3H30 heures de formation sur plateforme dont 15 minutes de test final et tutorat.

La durée de validité pour la réalisation de la formation est de 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription. Après validation de la formation, le module e-learning restera consultable pendant 2 mois.

Le module e-learning est accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit. Il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires.

Pour une progression pédagogique optimale, les participants doivent suivre l'ordre des chapitres proposé dans le module.

La plateforme indique aux participants leur avancement dans la réalisation du module.

Des tests d'auto-évaluation permettent aux participants d'évaluer leur acquisition de connaissances. Ils peuvent être réalisés plusieurs fois, et ne sont pas bloquants pour la progression du module.

Les participants ont la possibilité de revoir les chapitres du module autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de mise à disposition.

La documentation utile à la formation est disponible en téléchargement à partir de la plateforme. Une fois l'attestation de formation obtenue, cette documentation, ainsi que le diaporama diffusé lors du e-learning, sont disponibles dans l'onglet support de l'espace participant du site des formations de la CNCC.

Le tutorat est assuré en mode asynchrone pendant la période de validité de la formation. Les participants, à partir de leur espace dédié du site des formations de la CNCC (formation.cncc.fr), peuvent poser deux questions relatives au contenu du module e-learning.

A l'issue du module, l'acquisition des connaissances est évaluée à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les objectifs de la formation sont considérés comme acquis si les participants répondent correctement au moins à 10 questions. Le cas échéant, les participants doivent revoir le module et repasser le test de validation des connaissances.

Un questionnaire d'évaluation en ligne est systématiquement mis à disposition des participants à l'issue de la formation, pour leur permettre d'évaluer la qualité et la pédagogie du module e-learning. CNCC Formation les analyse attentivement, afin d'améliorer la qualité des formations qu'elle dispense.

Financement : un point d'attention sur des agrégats de l'endettement financier net



Il est essentiel de connaître les règles comptables relatives aux différentes composantes de l'endettement financier net, et savoir en tirer les conséquences et points d'attention spécifiques pour une mise en œuvre efficace et sécurisée des missions d'audit.

A jour des textes français (PCG), ponctuée de mini-cas pratiques et de quiz, la formation e-learning apporte un éclairage sur des sujets clés relatifs à l'endettement financier, de manière à ce que les participants soient à la pointe des techniques et puissent en tirer les conséquences en termes de risques d'audit.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

A la pointe des techniques comptables, ce module e-learning permettra aux participants de :

- Connaître et comprendre les règles comptables, ainsi que les éléments de doctrine ayant une incidence sur des agrégats importants qui contribuent à l'endettement financier net
- Renforcer leur vigilance sur certaines informations dans l'annexe des comptes annuels
- Identifier les impacts des règles pouvant avoir une incidence sur la mission d'audit

Questions traitées

Au travers d'apports théoriques et de cas pratiques, la formation met en lumière des points d'attention spécifiques sélectionnés, liés au financement de l'entreprise :

- Covenants bancaires
- Obligations ordinaires, convertibles, à bons de souscription d'actions
- Frais d'émission d'emprunt et calcul d'un taux effectif
- Cessions de créances
- Contenu de la trésorerie
- Engagements hors bilan résultant de dettes financières

Ces sujets sont traités de manière à répondre le plus concrètement possible aux besoins des professionnels.

Bénéfices participants

- Anticiper les risques inhérents liés aux agrégats de l'endettement financier net susceptibles d'avoir un impact sur la planification des missions
- Acquérir les bons réflexes en réponse aux risques d'audit résultant des thèmes traités
- Développer la sensibilité à la notion d'endettement financier net et ses composantes, utilisée par les évaluateurs, analystes financiers, prêteurs et investisseurs

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Durée : 1h45
Prix : 150 € HT
Code : FOAD0038

NOTICE UTILISATEURS
Formations e-learning

Nous vous
conseillons aussi :

[Arrêté des comptes 2020 -
Aspects comptables et fiscaux
NOUVEAUTE](#)

[L'information financière en
IFRS](#)

Informations particulières

Les participants présents intégralement à la formation "Arrêtés des comptes 2019 - Aspects comptables et fiscaux" diffusée par CNCC Formation auront accès gratuitement à ce module e-learning, sous réserve d'adresser leur attestation de présence avant le 31 mars 2020 à cnccservices.formation@cncc.fr ainsi que le protocole individuel de formation complété.

Moyens pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une progression des savoirs et du savoir-faire.

La durée de ce module de formation e-learning est estimée à 1H45 heures réparties comme suit : 1H45 heures de formation sur plateforme dont 15 minutes de test final et tutorat.

La durée de validité pour la réalisation de la formation est de 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription. Après validation de la formation, le module e-learning restera consultable pendant 2 mois.

Le module e-learning est accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit. Il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires.

Pour une progression pédagogique optimale, les participants doivent suivre l'ordre des chapitres proposé dans le module.

La plateforme indique aux participants leur avancement dans la réalisation du module.

Des tests d'auto-évaluation permettent aux participants d'évaluer leur acquisition de connaissances. Ils peuvent être réalisés plusieurs fois, et ne sont pas bloquants pour la progression du module.

Les participants ont la possibilité de revoir les chapitres du module autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de mise à disposition.

La documentation utile à la formation est disponible en téléchargement à partir de la plateforme. Une fois l'attestation de formation obtenue, cette documentation, ainsi que le diaporama diffusé lors du e-learning, sont disponibles dans l'onglet support de l'espace participant du site des formations de la CNCC.

Le tutorat est assuré en mode asynchrone pendant la période de validité de la formation. Les participants, à partir de leur espace dédié du site des formations de la CNCC (formation.cncc.fr), peuvent poser deux questions relatives au contenu du module e-learning.

A l'issue du module, l'acquisition des connaissances est évaluée à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les objectifs de la formation sont considérés comme acquis si les participants répondent correctement au moins à 10 questions. Le cas échéant, les participants doivent revoir le module et repasser le test de validation des connaissances.

Un questionnaire d'évaluation en ligne est systématiquement mis à disposition des participants à l'issue de la formation, pour leur permettre d'évaluer la qualité et la pédagogie du module e-learning. CNCC Formation les analyse attentivement, afin d'améliorer la qualité des formations qu'elle dispense.

L'information financière en IFRS

IAS 1 / IAS 7



Cette formation vous permettra de maîtriser les grands principes de présentation et de contenu de l'information financière en IFRS.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants

Objectifs

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- identifier le respect ou non des prescriptions du référentiel IFRS en matière de présentation de l'information financière d'une entité
- lire et interpréter l'information financière en IFRS
- proposer des améliorations dans la présentation de l'information financière d'une entité en termes de pertinence et d'intelligibilité

Questions traitées

- Les règles générales d'établissement et de présentation des états financiers
- L'état de situation financière
- L'état du résultat net et des autres éléments du résultat global
- L'état des variations des capitaux propres
- L'état des flux de trésorerie
- Les notes annexes aux états financiers

Bénéfices participants

Cette formation vous permettra de lire et d'analyser des états financiers IFRS

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Moyens pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une progression des savoirs et du savoir-faire.

La durée de ce module de formation e-learning est estimée à 2 heures réparties comme suit : 2 heures de formation sur plateforme dont 15 minutes de test final et tutorat.

La durée de validité pour la réalisation de la formation est de 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription. Après validation de la formation, le module e-learning restera consultable pendant 2 mois.

Le module e-learning est accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit. Il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires.

Pour une progression pédagogique optimale, les participants doivent suivre l'ordre des chapitres proposé dans le module.

La plateforme indique aux participants leur avancement dans la réalisation du module.

Durée : 2h

Prix : 150 € HT

Code : FOAD0019

NOTICE UTILISATEURS
Formations e-learning

Nous vous
conseillons aussi :

[IFRS 15 & IFRS 16 : des enjeux majeurs pour la reconnaissance du revenu et les contrats de location](#)

[Actifs immobilisés en normes IFRS](#)

[Comprendre et vérifier l'annexe des comptes annuels](#)

Des tests d'auto-évaluation permettent aux participants d'évaluer leur acquisition de connaissances. Ils peuvent être réalisés plusieurs fois, et ne sont pas bloquants pour la progression du module.

Les participants ont la possibilité de revoir les chapitres du module autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de mise à disposition.

La documentation utile à la formation est disponible en téléchargement à partir de la plateforme. Une fois l'attestation de formation obtenue, cette documentation, ainsi que le diaporama diffusé lors du e-learning, sont disponibles dans l'onglet support de l'espace participant du site des formations de la CNCC.

Le tutorat est assuré en mode asynchrone pendant la période de validité de la formation. Les participants, à partir de leur espace dédié du site des formations de la CNCC (formation.cncc.fr), peuvent poser deux questions relatives au contenu du module e-learning.

A l'issue du module, l'acquisition des connaissances est évaluée à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les objectifs de la formation sont considérés comme acquis si les participants répondent correctement au moins à 10 questions. Le cas échéant, les participants doivent revoir le module et repasser le test de validation des connaissances.

Un questionnaire d'évaluation en ligne est systématiquement mis à disposition des participants à l'issue de la formation, pour leur permettre d'évaluer la qualité et la pédagogie du module e-learning. CNCC Formation les analyse attentivement, afin d'améliorer la qualité des formations qu'elle dispense.

Le nouveau règlement comptable applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif



Cette formation a pour objet de faire le point sur les règles de présentation des comptes des associations, fondations et fonds de dotation contenues dans le nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Durée : 2h30

Prix : 150 € HT

Code : FOAD0037

NOTICE UTILISATEURS
Formations e-learning

Nous vous
conseillons aussi :

[Arrêté des comptes 2020 -
Aspects comptables et fiscaux
NOUVEAUTE](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants

Objectifs

- Anticiper l'impact du nouveau règlement comptable applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Connaître leurs obligations comptables en fonction de leur activité et de la nature des ressources
- Déterminer les obligations de ces personnes morales et les contrôles à mettre en œuvre par le commissaire aux comptes
- Mesurer les risques liés aux spécificités des ressources, de la fiscalité et de la gestion sociale de ce secteur
- Conduire une approche pertinente de la mission de commissaire aux comptes en fonction des spécificités du secteur

Questions traitées

- Présentation de la structure du règlement ANC n°2018-06
- Traitement comptable des ressources, des fonds dédiés, des contributions volontaires en nature et des fonds propres
- Particularités comptables des fondations et fonds de dotation
- Présentation des nouveautés des états financiers de synthèse
- Nouvelles règles et nouveaux tableaux à établir par les organismes faisant appel public à la générosité
- Points d'attention pour le commissaire aux comptes

Bénéfices participants

- Connaître les incidences sur l'organisation et le fonctionnement du secteur associatif des divers textes légaux et réglementaires récemment publiés
- Découvrir ou actualiser ses connaissances en matière de comptabilisation des opérations et de présentation des états financiers

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Moyens pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une progression des savoirs et du savoir-faire.

La durée de ce module de formation e-learning est estimée à 2H30 heures réparties comme suit : 2H30 heures de formation sur plateforme dont 15 minutes de test final et tutorat.

La durée de validité pour la réalisation de la formation est de 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription. Après validation de la formation, le module e-learning restera consultable pendant 2 mois.

Le module e-learning est accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit. Il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires.

Pour une progression pédagogique optimale, les participants doivent suivre l'ordre des chapitres proposé dans le module.

La plateforme indique aux participants leur avancement dans la réalisation du module.

Des tests d'auto-évaluation à la fin de chaque séquence permettent aux participants d'évaluer leur acquisition de connaissances. Ils peuvent être réalisés plusieurs fois, et ne sont pas bloquants pour la progression du module.

Les participants ont la possibilité de revoir les chapitres du module autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de mise à disposition.

La documentation utile à la formation est disponible en téléchargement à partir de la plateforme. Une fois l'attestation de formation obtenue, cette documentation, ainsi que le diaporama diffusé lors du e-learning, sont disponibles dans l'onglet support de l'espace participant du site des formations de la CNCC.

Le tutorat est assuré en mode asynchrone pendant la période de validité de la formation, par des conseillers techniques de la CNCC. Les participants, à partir de leur espace dédié du site des formations de la CNCC (formation.cncc.fr), peuvent poser deux questions relatives au contenu du module e-learning.

A l'issue du module, l'acquisition des connaissances est évaluée à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les objectifs de la formation sont considérés comme acquis si les participants répondent correctement au moins à 10 questions. Le cas échéant, les participants doivent revoir le module et repasser le test de validation des connaissances.

Un questionnaire d'évaluation en ligne est systématiquement mis à disposition des participants à l'issue de la formation, pour leur permettre d'évaluer la qualité et la pédagogie du module e-learning. CNCC Formation les analyse attentivement, afin d'améliorer la qualité des formations qu'elle dispense.

L'esprit critique en commissariat aux comptes



Ce module de formation e-learning est une prise de recul sur une des dimensions essentielles de comportement en commissariat aux comptes : l'esprit critique.

Ce module est conçu de façon pratique et en lien avec votre quotidien. Son format est souple. Il est découpé en 3 séquences de durées équivalentes pour permettre d'être suivi en une seule fois ou en 3 fois.

Que vous soyez débutant, confirmé ou associé, ce module s'adresse à vous.

Durée : 3h30

Prix : 250 € HT

Code : FOAD0029

NOTICE UTILISATEURS
Formations e-learning

Nous vous conseillons aussi :

[Avez-vous l'esprit critique ? - NOUVEAUTE](#)

[L'approche par les risques : 101 cas pour comprendre](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants

Objectifs

Ce module de formation vous permettra de :

- Comprendre la notion d'esprit critique, en général et dans le contexte particulier de l'audit
- Améliorer votre esprit critique en audit, individuellement, mais aussi collectivement au sein de votre cabinet et de vos équipes
- Mieux savoir mettre en œuvre et formaliser votre esprit critique dans le cadre de l'audit, et notamment en identifiant les étapes et zones d'attention pour lesquelles il est particulièrement important

Questions traitées

Voici les principales questions traitées dans ce module :

- Que veut dire « faire preuve d'esprit critique » ?
- Pourquoi faire preuve d'esprit critique au cours de l'audit ?
- Que disent les normes d'audit sur le sujet ?
- Quelles sont les caractéristiques d'un auditeur faisant preuve d'un bon niveau d'esprit critique ?
- Comment fonctionne l'esprit critique en audit ?
- Quelles sont les erreurs de jugement qui peuvent entraver la mise en œuvre de l'esprit critique et comment les éviter ?
- Quelles sont les contraintes extérieures à l'auditeur et au cabinet d'audit qui peuvent également mettre en péril l'exercice de l'esprit critique et comment les surmonter ?
- Comment améliorer son niveau d'esprit critique en audit ?
- Je suis associé et/ou je fais partie de l'encadrement du cabinet et/ou je suis confirmé et je supervise des auditeurs : comment puis-je contribuer à améliorer l'exercice de l'esprit critique des auditeurs de mon cabinet et/ou de mon équipe d'audit ?
- Quelles sont les étapes de l'audit qui nécessitent le plus d'esprit critique ?
- Dans quels domaines et situations faut-il particulièrement faire preuve d'esprit critique ?
- Comment puis-je documenter au mieux le fait que j'ai fait preuve d'esprit critique ?

Bénéfices participants

Après avoir suivi ce module de formation, vous serez capable d'utiliser les bons leviers afin d'améliorer votre niveau d'esprit critique en audit, individuellement, mais aussi collectivement au sein de votre cabinet d'audit et de votre/vos équipe(s) d'audit. Vous saurez également quand, où et comment faire preuve de davantage d'esprit critique au cours de l'audit, en lien avec la méthodologie d'audit. Enfin, vous pourrez, sur la base de

ce module, échanger avec vos équipes afin de poser les bases d'une réflexion et d'une action communes sur le sujet.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

Cette formation pourra être complétée par la formation en présentiel « Avez-vous l'esprit critique : 12 exercices pour muscler votre esprit critique ».

Par ailleurs, ci-après une suggestion pratique d'utilisation de ce module de formation au sein de votre cabinet ou de votre équipe d'audit :

- Dans un premier temps, les membres de votre cabinet ou de votre équipe d'audit suivent ce module de formation.
- Puis, dans un deuxième temps, ils participent à un temps d'échange sur le thème de l'esprit critique en audit. Cet échange pourrait par exemple être une discussion autour des deux axes suivants :
 - qu'avons-nous retenu de ce module et quels sont les points qui nous paraissent les plus importants ?
 - comment, de façon pratique, pouvons-nous concevoir et mettre en œuvre un plan d'action au sein du cabinet ou de l'équipe d'audit afin d'améliorer l'exercice de notre esprit critique ?

Cet échange sera d'autant plus constructif et fédérateur qu'il rassemblera des auditeurs de niveaux divers, des plus débutants aux associés.

Moyens pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une progression des savoirs et du savoir-faire.

La durée de ce module de formation e-learning est estimée à 3 heures 30 mn réparties comme suit : 3 heures 30 mn de formation sur plateforme dont 15 minutes de test final et tutorat.

La durée de validité pour la réalisation de la formation est de 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription. Après validation de la formation, le module e-learning restera consultable pendant 2 mois.

Le module e-learning est accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit. Il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires.

Pour une progression pédagogique optimale, les participants doivent suivre l'ordre des chapitres proposé dans le module.

La plateforme indique aux participants leur avancement dans la réalisation du module.

Des tests d'auto-évaluation permettent aux participants d'évaluer leur acquisition de connaissances. Ils peuvent être réalisés plusieurs fois, et ne sont pas bloquants pour la progression du module.

Les participants ont la possibilité de revoir les chapitres du module autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de mise à disposition.

La documentation utile à la formation est disponible en téléchargement à partir de la plateforme. Une fois l'attestation de formation obtenue, cette documentation, ainsi que le diaporama diffusé lors du e-learning, sont disponibles dans l'onglet support de l'espace participant du site des formations de la CNCC.

Le tutorat est assuré en mode asynchrone pendant la période de validité de la formation, par des conseillers techniques de la CNCC. Les participants, à partir de leur espace dédié du site des formations de la CNCC (formation.cncc.fr), peuvent poser deux questions relatives au contenu du module e-learning.

A l'issue du module, l'acquisition des connaissances est évaluée à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les objectifs de la formation sont considérés comme acquis si les participants répondent correctement au moins à 10 questions. Le cas échéant, les participants doivent revoir le module et repasser le test de validation des connaissances.

Un questionnaire d'évaluation en ligne est systématiquement mis à disposition des participants à l'issue de la formation, pour leur permettre d'évaluer la qualité et la pédagogie du module e-learning. CNCC Formation les analyse attentivement, afin d'améliorer la qualité des formations qu'elle dispense.

Parcours

Parcours Audit des comptes consolidés	NOUVEAU	35
Parcours d'Automne 2020	NOUVEAU	37

Parcours Audit des comptes consolidés **NOUVEAU**

Un savoir-faire certifié par la CNCC !



- La certification des comptes consolidés de groupes de sociétés requière des connaissances pointues et une certaine expérience tant les sujets sont spécifiques, complexes et les enjeux importants.
- C'est pour cette raison qu'un parcours complet de 5 jours de formation a été conçu afin de permettre aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires, la méthodologie et les outils pour auditer les comptes consolidés de groupes. Les participants qui assisteront au programme complet et passeront avec succès le test de contrôle de connaissances, se verront remettre une attestation de la CNCC garantissant l'acquisition de compétences nécessaires pour aborder l'audit des comptes consolidés.

Durée : 35h

Prix : 1 760 € HT
(Au lieu de 2 200 € HT)

Code : CPAR0027

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Comprendre l'intérêt et les objectifs des retraitements dans le processus de consolidation
- Savoir auditer le périmètre de consolidation et avoir une analyse critique de la pertinence des méthodes de consolidation mise en œuvre
- Apprendre à formaliser son dossier d'audit dans le respect de la NEP 600
- Savoir formaliser son approche par les risques au regard de l'importance significative des filiales du groupe, déterminée selon plusieurs critères
- Apprendre à communiquer avec les auditeurs des filiales à travers les instructions d'audit et apprécier la qualité de leurs travaux
- Maîtriser l'audit des variations de périmètres et les traitements comptables associés
- Connaître et maîtriser les différents retraitements obligatoires et optionnels en consolidation
- Comprendre les principes des impôts différés et apprendre à les auditer
- Apprendre à auditer à partir des tableaux de passage des Capitaux propres sociaux aux Capitaux propres consolidés
- Apprendre à auditer l'allocation du prix d'acquisition et les tests de dépréciation du goodwill
- Apprendre à auditer la preuve d'impôt et le tableau de flux de trésorerie

Questions traitées

Les 5 formations du parcours sont :

- Audit des comptes consolidés : les fondamentaux
- Audit des comptes consolidés approfondissement :
 - Audit des principaux retraitements de consolidation
 - Audit de l'allocation du prix d'acquisition et des variations de périmètre
 - Audit des tableaux de bouclage et du tableau des flux de trésorerie
- Audit des comptes consolidés : les enjeux de la NEP 600

Bénéfices participants

- Approfondissement technique des notions de consolidation relatives aux principaux retraitements, pour la mise en œuvre d'une approche d'audit pertinente
- Acquérir les bons réflexes grâce à des mises en situation à l'aide de cas pratiques
- Savoir auditer une allocation du prix d'acquisition en lien avec les problématiques d'évaluation des incorporels
- Disposer d'outils méthodologiques pour mettre en œuvre les contrôles adéquats et adopter la bonne démarche d'audit en lien avec l'émission du rapport
- Approfondissement technique des notions de consolidation relatives aux impôts différés, pour la mise en œuvre d'une approche d'audit pertinente
- Disposer d'une démarche précise étape par étape pour l'audit de la preuve d'impôt et le tableau de flux de trésorerie

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- A l'issue de chaque journée de formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Pour obtenir le certificat émis par la CNCC, il faudra obtenir un score moyen de bonnes réponses sur ces 5 tests d'au moins 10 sur 15
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Parcours d'Automne 2020 **NOUVEAU**



Le parcours d'automne vous propose 3 formations en adéquation avec les missions effectuées en cette période de l'année sur des sujets fondamentaux.

Attention, ce parcours a une durée limitée du 21 septembre au 31 octobre 2020. **Soyez les premiers à vous inscrire !**

Durée : 21h30

Prix : 900 € HT

Code : CPAR0029

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission

Questions traitées

- Comprendre et apprécier une cartographie des risques
- Les obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : ce que les équipes d'audit doivent savoir !
- La fraude : identifier et traiter le risque

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre ce parcours

Programme prioritaire

Missions dans les petites entreprises : démarche d'audit proportionné et rapport sur les risques NOUVEAU	39
Découvrir et maîtriser les fondamentaux de l'informatique et de la cybersécurité NOUVEAU	42
NEP 9605 révisée - Obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : tous engagés ! NOUVEAU	46

Missions dans les petites entreprises : démarche d'audit proportionné et rapport sur les risques **NOUVEAU**



Comprendre les enjeux et mettre en œuvre

Vous ne savez pas ce qui a changé dans l'audit des petites entreprises, ni ce que sont ces nouvelles missions "ALPE" et "PE 6 exercices" ? Vous êtes effrayés par le nouveau rapport sur les risques ? Vous aimeriez avoir des outils pour formaliser correctement vos travaux sans perdre de temps ? Vous attendez un soutien technique et pratique pour mieux convaincre les dirigeants de faire appel à vos services ? Cette formation est pour vous !

2 jours pour répondre à vos questions, lever vos inquiétudes et mettre en pratique le nouvel univers du commissaire aux comptes dans les petites entreprises.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Présenter le nouveau périmètre de l'audit légal proportionné dans les petites entreprises
- Structurer et mettre en œuvre une démarche d'audit proportionné en conformité avec les NEP 911 et 912
- Comprendre les possibilités d'adaptation de la démarche d'audit proportionné et favoriser son utilité auprès du dirigeant
- Maîtriser les outils proposés par le PACK ALPE
- Savoir élaborer le rapport utile pour le dirigeant sur les risques financiers, comptables et de gestion, prévu par la mission ALPE
- Savoir communiquer et commercialiser les missions d'audit légal proportionné auprès des dirigeants de petites entreprises
- Développer de nouvelles missions dans les petites entreprises

Questions traitées

La formation se déroulera en deux temps :

- Comprendre et vendre les missions "ALPE" et "PE 6 exercices"
- Mettre en œuvre les missions "ALPE" et "PE 6 exercices"

Bénéfices participants

- Maîtriser les spécificités de la mission d'audit légal proportionné dans une petite entreprise
- Savoir mener une démarche d'audit efficace et adaptée reposant sur le jugement professionnel
- Obtenir une vision éclairée sur les risques de l'entreprise et en faire bénéficier le dirigeant
- Gagner en efficacité en utilisant le PACK ALPE
- Savoir valoriser dans les petites entreprises les missions d'audit proportionné et les autres services auprès des dirigeants

Durée : 14h

Prix : 440 € HT

(Au lieu de 880 € HT - Prise en charge de la CNCC à hauteur de 50 %)

Code : CDEO0014

Nous vous conseillons aussi :

[25 clés pour une application pertinente des NEP](#)

[Les procédures cabinet : pour quoi faire ? Une opportunité pour une nouvelle organisation](#)

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Un même participant s'inscrit pour l'intégralité du parcours, il doit suivre les deux journées planifiées, sauf s'il a suivi la formation "Comprendre et vendre la mission ALPE" dans le cadre du parcours Rebond ou du parcours d'Eté 2020. Il pourra alors se faire remplacer par un autre membre de son cabinet en fournissant à l'organisateur de la session la copie de son attestation le justifiant.
- Il est conseillé aux participants :
 - De venir avec un ordinateur ou une tablette sur laquelle ils auront téléchargé le support et les bases documentaires
 - D'avoir préalablement installé sur leur smartphone, à partir du portail CNCC, l'application « CAC Rebond » (accessible uniquement aux commissaires aux comptes inscrits)

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Programme prioritaire

Découvrir et maîtriser les fondamentaux de l'informatique et de la cybersécurité **NOUVEAU**



Cette formation vous permettra d'acquérir les fondamentaux en informatique et les bonnes pratiques d'hygiène numérique pour que vous soyez en mesure de protéger votre patrimoine informationnel, garantir la continuité de votre activité et la réputation de votre cabinet ou de vos clients.

En fin de parcours, vos compétences seront évaluées lors d'un test et un certificat attestant de la validation de vos acquis vous sera remis par l'EPITA.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants

Objectifs

Grâce à ce programme, vous acquerez les fondamentaux nécessaires pour réussir à :

- Appréhender l'utilisation des nouvelles technologies
- Adapter votre comportement numérique dans le dispositif de cybersécurité
- Prendre conscience de votre rôle de protection de l'intégrité de votre cabinet
- Évaluer l'impact de votre utilisation des réseaux sociaux sur le lieu de votre travail et en dehors

Questions traitées

JOUR 1 & JOUR 2

- **Le fonctionnement d'un ordinateur**
 - Les différents composants
 - Les différents OS
 - Les différents appareils
 - Les applications lourdes et exemples d'applications avec les différentes technologies
 - Les « failles » de ces composants
- **Le réseau : l'épine dorsale de la communication**
 - La mise en réseau
 - DNS : Que se passe-t-il lorsque l'on tape une URL dans le navigateur ?
 - Les moteurs de recherche
 - Le chiffrement
 - TOR
 - Schéma récapitulatif de la communication entre ordinateurs
 - Identification des points sensibles du réseau
- **De l'application locale aux applications en ligne**
 - Les sites web (html / css)
 - Les applications web JS (Angular, React)
 - Les applications mobiles

Durée : 21h

A partir de : 1 500 € HT*

(Au lieu de 2 000 € HT - Prise en charge de 500 € HT par la CNCC)

Code : CINF0012

Nous vous conseillons aussi :

[Maîtriser la cybersécurité pour apprécier les organisations des clients et accompagner les dirigeants d'entreprise](#)
NOUVEAUTE

[L'audit des systèmes d'information dans le cadre de la certification des comptes : principes et concepts](#)

[L'audit des PME et transition numérique : risques et atouts](#)

- Les nouveaux clients
- Les risques inhérents à chaque application
- **La mutualisation des algorithmes**
 - Les serveurs (on premise)
 - Le cloud – SaaS
 - L'architecture
 - Schéma récapitulatif entre client et serveur
- **La donnée : l'or numérique du 21ème siècle**
 - Pourquoi stocker de l'information ?
 - Comment stocker de l'information ?
 - Les types de stockage
 - Les modalités pour interroger des bases de données
 - Les atteintes aux données
- **Les nouvelles technologies**
 - IA
 - Blockchain
 - Les apports de ces technologies pour la confidentialité et la sécurité

JOUR 3

- **Panorama des menaces**
 - Les grandes tendances IT et les risques associés
 - Les attaquants : les motivations, les cibles et les objectifs
 - Les vulnérabilités
 - Les enjeux économiques et juridiques pour l'entreprise et le salarié
- **Ingénierie sociale et manipulation**
 - La récupération d'informations par ingénierie sociale : la cellule personnelle et familiale et les réseaux sociaux
 - Description des modes opératoires
- **Le collaborateur 1er rempart : les bonnes pratiques**
 - La protection du poste de travail :
 - Configuration,
 - Gestion des comptes,
 - Installation d'applications
 - La protection de la cellule personnelle, familiale et relationnelle
 - Le nomadisme
 - Les mots de passe
 - Utilisation de la messagerie, des moyens de communications, des réseaux sociaux
 - Vie privée/vie professionnelle
 - Paramétrage des outils et des comptes
 - Rôle du salarié dans la collecte et la préservation de la preuve
- **Les acteurs de la protection**
 - Organisation de la sécurité dans les grandes entreprises : les différents services et leurs rôles respectifs
 - Organisation de la sécurité dans les moyennes et petites entreprises
 - Les services de l'Etat
 - La mise en place de chartes

Bénéfices participants

Vous comprendrez le fonctionnement d'un système d'information en distinguant les différents composants et les diverses applications. Vous appliquerez ainsi plus facilement les bonnes pratiques en matière de sécurité de l'information dans votre cabinet et vous serez plus à même de voir si les solutions techniques mises en place par vos clients sont pertinentes.

Face à une menace ou une attaque, vous serez en mesure de reconnaître et identifier les risques et de réagir promptement.

De manière plus générale, vous serez capable de protéger vos données personnelles et celles de votre cabinet en sécurisant vos applications (messagerie et moyens de communication) et vous pourrez réaliser une première évaluation du degré de maturité de vos clients.

Enfin, vos interactions avec les services informatiques et les services de sécurité seront largement facilitées.

Pré-requis

- Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est demandé aux participants d'être munis d'un ordinateur portable pour suivre la formation
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

L'acquisition des compétences sera réalisée de manière interactive en s'appuyant sur des exemples concrets et une mise à disposition de fiches pratiques et de références bibliographiques.

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée conjointement par l'EPITA et par CNCC Formation :

- L'EPITA soumettra au participant un quiz individuel venant compléter les appréciations du formateur afin de valider l'acquisition des compétences. La certification par l'EPITA est obtenue quand l'examineur jugera que les notions étudiées ont été comprises et appliquées.
- CNCC formation évaluera le participant à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs et savoir-faire.

Programme prioritaire

- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés :
 - Pour les deux premiers jours, les intervenants de cette formation seront des consultants-formateurs spécialistes de l'informatique,
 - Pour la 3ème journée, l'intervenant est un spécialiste de la sécurité informatique.
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre de participants, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges.
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paperboard, vidéoprojecteur, etc.).
- Des questionnaires d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées.

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

1 500 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

NEP 9605 révisée - Obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : tous engagés ! **NOUVEAU**



Cette NEP 9605 révisée est à jour de la transposition en droit français des 4^{ème} et 5^{ème} directives européennes anti-blanchiment et financement du terrorisme.

Par décision du Bureau présentée au Conseil national le 9 juillet 2020, cette formation est obligatoire pour tous les commissaires aux comptes inscrits, sauf s'ils ont suivi une formation similaire en 2020.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes

Objectifs

En tant que commissaire aux comptes, dans une mission légale ou contractuelle, vous êtes soumis aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Cette formation vous permettra de :

- Actualiser vos connaissances relatives au dispositif réglementaire et aux acteurs de la lutte contre le blanchiment
- Aborder les problématiques d'évaluation des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme dans de vos missions et services
- Mieux intégrer les obligations de vigilance dans la réalisation de vos missions et services
- Juger quand et comment mettre en œuvre les obligations de déclaration à Tracfin
- Disposer des clés pour adapter les procédures cabinet

Questions traitées

Au travers de deux cas pratiques « fil rouge » la formation traite les points suivants :

- Rappel du cadre légal de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
 - Les notions de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme
 - Etat des lieux des textes applicables
 - Les difficultés d'interprétation et d'application
 - Sanctions et responsabilités du commissaire aux comptes en cas de non-respect des obligations
- Obligations de vigilance avant d'accepter la relation d'affaires
 - Mesures de vigilance : client, bénéficiaire effectif, autres éléments d'information
 - Mesures de vigilance complémentaires : Quand ? Comment ?
 - Mesures de vigilance simplifiées : Quand ? Comment ?
 - Mesures de vigilance renforcées : Quand ? Comment ?
- Obligations de vigilance au cours de la relation d'affaires
 - Vigilance sur les opérations de l'entité
 - Actualisation de l'évaluation du risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme présenté par la relation d'affaires et adaptation des mesures de vigilance
- Obligations de déclaration à Tracfin
 - Modalités de déclaration
 - Confidentialité et secret professionnel

Durée : 7h

A partir de : 220 € HT*

(Au lieu de 440 € HT - Prise en charge à hauteur de 50% par la CNCC). Les 220 € HT restant sont pris en charge intégralement par les CRCC.

Code : CDEO0011

Nous vous conseillons aussi :

[Nouvelle NEP 9605 - Obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme](#)

[La fraude : identifier et traiter le risque](#)

- Obligations de conservation des documents
- Adaptation de l'organisation interne du cabinet
 - Classification des risques
 - Procédures internes indispensables pour prendre en compte les obligations de vigilance et de déclaration

Bénéfices participants

La formation a pour ambition de vous présenter la NEP 9605 révisée et les conséquences pratiques pour la réalisation de vos missions et services.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- La formation étant fondée sur des cas pratiques, les participants doivent se munir d'un exemplaire de la NEP 9605
- Le financement à hauteur de 50% de la formation accordé par les CRCC est sous réserve de la participation effective à la formation.
 - Pour les sessions organisées par une CRCC, un chèque de caution de 264 € TTC sera demandé lors de l'inscription. Le chèque de caution sera restitué sauf en cas d'absence même partielle à la journée de formation .En cas d'absence, le chèque de caution sera encaissé et une facture sera adressée au cabinet.
 - Pour les sessions organisées par un IRF, veuillez contacter l'IRF pour connaître les modalités de prises en charge par la CRCC.
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités

Programme prioritaire

- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

220 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Actualités

Actuel 2020 NOUVEAU	50
Actuel Association et Fondation 2020 NOUVEAU	53
Arrêté des comptes 2020 - Aspects comptables et fiscaux NOUVEAU	56

Actuel 2020 NOUVEAU**Disponible à compter du lundi 19 octobre 2020**

Dans le contexte d'une actualité de la profession de commissaire aux comptes marquée par les conséquences de la loi PACTE (nouveau code de déontologie, réforme des institutions...), ACTUEL 2020 privilégie une approche pratique au travers de mises en situation tout en offrant un large panorama de l'actualité juridique et doctrinale du commissariat aux comptes.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Pour une mise en œuvre sécurisée des missions de certification des comptes 2020, il est essentiel de connaître et de comprendre en temps réel l'actualité législative, réglementaire, jurisprudentielle et doctrinale intéressant la profession de commissaire aux comptes.

Cette formation, mise à jour tout au long de l'année, apporte un éclairage sur l'ensemble des nouveautés afin que les participants soient à la pointe de l'actualité et de ses conséquences en termes de pratique.

A l'issue de la formation, les participants seront notamment capables :

- d'anticiper les conséquences sur leurs missions des nouveaux textes légaux et réglementaires s'appliquant aux commissaires aux comptes
- d'identifier les insuffisances éventuelles de certains de leurs dossiers et de prendre les mesures correctrices nécessaires dans le respect des normes professionnelles

Questions traitées

La formation s'articule autour de courtes séquences ponctuées de quiz et de cas pratiques courts sollicitant l'expérience des participants, sur des sujets très divers tels que :

- Quels sont les nouveaux textes légaux et réglementaires intéressant le commissaire aux comptes ?
 - le nouveau code de déontologie
 - le décret modifiant la partie réglementaire du code de commerce
 - ...
- Quelles sont les réponses de la commission des études juridiques relatives à l'application de la loi PACTE ?
- Quelles sont les publications récentes de la CNCC (notes d'information, avis techniques, réponses des commissions, principales décisions de jurisprudence) ?
- Quels sont les principaux axes d'amélioration identifiés lors des contrôles qualité périodiques ?
- Quelles sont les autres publications du H3C ?
- Quelles sont les nouvelles normes professionnelles ou les principales actualisations de normes professionnelles ?
- Quelles sont les principaux constats et recommandations en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte anticorruption ?

Durée : 7h

A partir de : 440 € HT*

Code : CACT0018

Nous vous
conseillons aussi :

[Arrêté des comptes 2020 -
Aspects comptables et fiscaux
NOUVEAUTE](#)

[Missions ALPE : démarche
d'audit et rapport sur les
risques](#)

[Risques professionnels :
anticiper et gérer les risques
de mises en cause dans le
cadre des missions de
contrôle légal des comptes](#)

Ceux-ci ne sont que quelques-uns des sujets qui seront abordés au cours d'Actuel 2020

Bénéfices participants

- Anticiper les conséquences des nouveaux textes applicables sur l'organisation des missions
- Sécuriser l'exercice des missions grâce à la maîtrise des normes d'exercice professionnel et de la doctrine professionnelle
- Organiser les missions avec une meilleure efficacité

Des exemples concrets et des cas pratiques nombreux facilitent les échanges entre les participants et les formateurs sur la conduite des missions.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF.

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs et savoir-faire.
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités.
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre de participants, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges.
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paperboard, vidéoprojecteur, etc.).
- Des questionnaires d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées.

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Actuel Association et Fondation 2020 NOUVEAU**Disponible à compter du lundi 19 octobre 2020**

L'année 2020 sera marquée par la généralisation de la mise en œuvre du nouveau règlement comptable N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Par ailleurs la crise du COVID 19 va aussi largement impacter la présentation de l'information comptable dans le secteur non marchand.

Durée : 7h
 A partir de : 440 € HT*
 Code : CACT0020

Enfin, afin d'adapter sa démarche d'audit, le commissaire aux comptes doit maîtriser les dernières évolutions réglementaires de ce secteur.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Maîtriser l'actualité normative, légale et réglementaire du secteur associatif et non marchand
- Acquérir une bonne compréhension du nouveau règlement comptable applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif pour la certification ainsi que du contenu et des particularités de la mission du commissaire aux comptes
- Prendre connaissance des règles comptables particulières à mettre en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire « COVID 19 »
- Adopter une démarche d'audit adaptée

Questions traitées

Nouveau règlement comptable 2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé non commerçantes, à but non lucratif, avec ou sans activité économique, et règlement N° 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif :

- Présentation générale de la réforme, champ et date d'application
- Points comptables spécifiques :
 - Fonds propres
 - Fonds dédiés
 - Les subventions d'investissement
 - Les subventions d'exploitation
 - Les concours publics
 - Aides financières
 - Abandon des frais par les bénévoles
 - Les cotisations
 - Les droits d'entrée
 - Convention de parrainage
 - Mécénat
 - Dons en nature
 - Convention de produit-partage
 - Contribution volontaire en nature
 - Prêt à usage, commodat
 - Legs et donation

- Les particularités comptables des établissements sociaux et médico-sociaux
- Modèle des comptes annuels et contenu de l'annexe
- Dispositions spécifiques aux entités faisant appel public à la générosité : le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)
- Impact sur la mission du commissaire aux comptes et sur le rapport - Première application du règlement

Prise en compte de l'événement COVID 19 dans les comptes des personnes morales de droit privé à but non lucratif établis à compter du 1^{er} janvier 2020

- Principes généraux
 - Information dans les comptes
 - Traitement des actifs, passifs, produits et charges
- Points particuliers
 - Mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques au sens de l'article 9-1 de la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000, attribuées aux associations, pendant la crise sanitaire
 - Le traitement comptable des reports de cotisations
- Note d'information CNCC III – Continuité d'exploitation de l'entité.

Actualité normative

- Application des NEP 911 et 912 aux associations, fondations, fonds de dotation et syndicats
- NEP 9605 - Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans les associations

Réponses des commissions techniques de la CNCC

Bénéfices participants

- Une bonne maîtrise des règlements comptables N° 2018-06 et 2019-04 et du traitement des changements de méthode
- Savoir aborder l'audit des comptes des associations dans le contexte du COVID19 en prenant en compte toutes les évolutions réglementaires
- Une meilleure anticipation des difficultés

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Nous conseillons aux participants :
 - d'avoir suivi la formation "1ère approche de l'environnement et des spécificités des associations et des fonds de dotation" ou de connaître les particularités du secteur associatif et non-marchand,
 - d'avoir une bonne connaissance du nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, et le cas échéant d'en faire une lecture préalable à la formation.
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF.

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs et savoir-faire.
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités.
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre de participants, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges.
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paperboard, vidéoprojecteur, etc.).
- Des questionnaires d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées.

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Arrêté des comptes 2020 - Aspects comptables et fiscaux **NOUVEAU**



Disponible à compter du lundi 19 octobre 2020

Il est essentiel de connaître et d'analyser en temps réel l'actualité comptable et fiscale, et savoir en tirer les conséquences et points d'attention spécifiques pour une mise en œuvre efficace et sécurisée des missions d'audit 2020.

Actualisée tout au long de l'année, ponctuée de nombreux mini-cas pratiques et de quiz, la formation apporte un éclairage sur l'ensemble des nouveautés afin que les participants soient à la pointe de l'actualité et de ses conséquences en termes de risques d'audit.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

A la pointe de l'actualité comptable et fiscale, Arrêté des comptes 2020 permettra aux participants de :

- Connaître et comprendre les nouvelles règles comptables et fiscales, ainsi que les éléments de doctrine ayant une incidence sur l'arrêté des comptes 2020
- Identifier les impacts de ces règles pouvant avoir une incidence sur la mission d'audit
- Intégrer leurs conséquences dans la planification des missions

Questions traitées

Au travers d'apports théoriques et de nombreuses mises en situation, la formation met en lumière les points d'attention spécifiques liés à l'actualité comptable et fiscale pour l'audit des comptes 2020 :

- Les éléments de doctrine comptable ayant une incidence sur l'arrêté des comptes 2020
- Les nouveaux textes comptables et leurs incidences pratiques pour l'audit
- Les perspectives d'évolution de la réglementation comptable afin de permettre aux participants d'anticiper les changements prévisibles
- Les principales incidences de la loi de finances pour 2020 sur les entreprises

Ces sujets seront le cas échéant complétés en fonction de l'actualité 2020, afin que la formation réponde le plus concrètement possible aux besoins des professionnels.

Bénéfices participants

- Anticiper les risques inhérents liés à l'actualité comptable et fiscale susceptibles d'avoir un impact sur la planification des missions
- Acquérir les bons réflexes en réponse aux risques d'audit résultant des sujets traités
- Pouvoir anticiper les évolutions attendues des règles comptables

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Durée : 7h

A partir de : 440 € HT*

Code : CACT0019

Nous vous
conseillons aussi :

[Actuel 2020 NOUVEAUTE](#)

[Change, taux, matière première : la couverture des risques en pratique](#)

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs et savoir-faire.
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités.
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre de participants, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges.
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paperboard, vidéoprojecteur, etc.).
- Des questionnaires d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées.

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Collaborateurs

Audit 1 - Découvrir la mission d'audit (e-learning & présentiel)	59
Audit 2 - Mettre en oeuvre la mission d'audit (e-learning & présentiel)	63
Audit 3 - Piloter la mission d'audit (e-learning & présentiel)	67

Audit 1 - Découvrir la mission d'audit (e-learning & présentiel)



Vous êtes concernés

- Collaborateurs débutants
- Stagiaires commissaires aux comptes (1ère année)

Objectifs

- Acquérir les connaissances de base relatives à l'audit et à la profession
- Comprendre le déroulement de la mission
- Exécuter un programme de travail
- Documenter et conclure sur les travaux exécutés

Questions traitées

La formation est découpée en trois étapes :

- Une journée introductive en présentiel
- Un module e-learning sur des fondamentaux théoriques à acquérir
- Une journée conclusive en présentiel avec des mises en pratique

L'ordre de ces étapes doit obligatoirement être respecté et les modules ne peuvent pas être suivis indépendamment.

A) Formation en présentiel introductive

Cette première journée permettra de poser les fondements de la démarche d'audit et de l'exercice de la mission, illustrés par des quiz, des mises en situation ou des cas pratiques.

1. Introduction

2. Profession commissaire aux comptes : présent et avenir

- Contexte « Post PACTE »
- Nouveau cadre « PE »
- Nouvelles missions du CAC

3. Démarche d'audit

- Acceptation de la mission et prise de connaissance
- Approche par les risques
- Risques de fraudes et réponses à l'évaluation des risques
- Synthèse de la mission et formulation de l'opinion

4. Planification des travaux

- Concept de planification et plan de mission
- Seuils en audit
- Programme de travail

Durée présentiel : 14h

Durée e-learning : 7h

A partir de : 540 € HT*

Code : CCOL0008

Nous vous
conseillons aussi :

[Audit 2 - Mettre en oeuvre la mission d'audit \(e-learning & présentiel\)](#)

[25 clés pour une application pertinente des NEP](#)

[Confirmation des tiers et assistance aux inventaires physiques : mode d'emploi](#)

- Consignes de travail

5. Techniques d'audit

- Principes généraux
- Tests de procédure
- Procédures analytiques et tests de détail

6. Formalisation du dossier de travail

- Documentation et obligation de moyens - Feuille de travail
- Travaux informatisés
- Supervision et archivage

7. Savoir-être professionnel

- Comportement au sein de l'équipe d'audit
- Comportement dans l'entité auditée

B) Module e-learning

Les concepts sont traités dans le module e-learning. Il se découpe en 5 chapitres :

1. L'environnement international de l'audit
2. L'organisation du commissariat aux comptes en France
3. Les missions du commissaire aux comptes
4. Les bases déontologiques
5. Les bases réglementaires

Chaque chapitre contient :

- Des apports de connaissance présentés par un expert,
- Des questions à choix multiples en début et fin de séquence sous les dénominations « Le saviez-vous ? » et « Maintenant vous le savez »,
- Des jeux pédagogiques et/ou des cas pratiques,
- Des propositions de lecture,
- Un quiz d'auto-évaluation final, multi-tentative et non bloquant.

C) Formation en présentiel conclusive

Cette dernière journée en présentiel permet de passer de la théorie à la pratique, grâce à des mises en situation.

- Principaux concepts traités en autoformation
 - Environnement professionnel
 - Missions du commissaire aux comptes
 - Bases déontologiques
 - Normes d'exercice professionnel
- Mettre en œuvre la démarche d'audit pour les cycles majeurs :
 - Cycle « ventes- clients »
 - Cycle « achats-fournisseurs »

- Cycle « trésorerie »
- Cycle « immobilisations »

Chacun des cycles est abordé comme suit :

- Éléments d'analyse des risques
- Procédures analytiques
- Mise en œuvre des tests de détail
- Formalisation des contrôles

Les cas pratiques intègrent en particulier :

- L'utilisation de l'analyse matricielle des risques du Pack PE V5.0
- Excel comme outil de contrôle ou utilisation de SmartFEC
- Des jeux de rôle sur la collecte d'informations et la documentation des travaux

Bénéfices participants

- Comprendre l'environnement, les textes et les normes qui régissent la profession
- Être capable de s'orienter dans la démarche d'audit et de comprendre la planification de la mission
- Maîtriser les techniques d'audit et leur application dans les principaux cycles
- Savoir exécuter un programme de travail et conclure sur les travaux confiés
- Trouver sa place dans l'équipe d'audit

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est conseillé aux participants d'avoir une première expérience en cabinet d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes
- Le module e-learning doit être intégralement réalisé par le participant pour assister à la 2^{ème} journée de formation en présentiel
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une progression des savoirs et du savoir-faire.

Concernant le module e-learning

- Pour une progression pédagogique optimale, il est fortement conseillé au participant de suivre l'ordre des chapitres proposé dans le module, ainsi que l'ordre des séquences
- Le participant a la possibilité de revoir les chapitres du module autant de fois que nécessaire avant la 2^{ème} formation en présentiel

Collaborateurs

- Après la tenue de la session de la 2ème formation en présentiel, le participant pourra revoir les cours qu'il souhaite selon une période qui sera fixée préalablement dans le protocole individuel de formation
- A l'issue de chaque chapitre, un quiz d'auto-évaluation permet au participant d'évaluer ses connaissances acquises. Ce test peut être réalisé plusieurs fois. Il n'est pas bloquant
- L'apprenant a par ailleurs, dans son espace personnel du site CNCC Formation (formation.cncc.fr), la possibilité de poser une question relative au contenu du module e-learning afin qu'elle soit traitée lors de la deuxième journée de la formation en présentiel par le formateur/tuteur :
 - attention, la question ne doit pas être une consultation pour un problème rencontré dans un dossier client ;
 - cette question est modifiable jusqu'à la tenue de la deuxième journée en présentiel ;
 - toute question posée à compter de la date de tenue de la deuxième journée de formation en présentiel ne sera pas prise en compte.
- Le module e-learning étant accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit, il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires

Concernant la formation en présentiel

- Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :
 - Diaporama
 - Cas pratiques énoncés et corrigés
 - Documentation pour approfondir
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre de participants, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- A l'issue de la 2ème formation en présentiel, un test de validation des connaissances, portant sur l'ensemble de la formation, est réalisé. Il permet au participant d'évaluer ses connaissances acquises. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.
- Des questionnaires d'appréciation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

540 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Informations e-learning

Le module e-learning, d'une durée de 7h, devra impérativement être réalisé avant d'assister à la deuxième journée en présentiel.

Audit 2 - Mettre en œuvre la mission d'audit (e-learning & présentiel)



Vous êtes concernés

- Collaborateurs confirmés
- Stagiaires commissaires aux comptes (2ème année)

Objectifs

- Mettre en œuvre l'approche d'audit par les risques
- Intégrer les éléments légaux et réglementaires

Questions traitées

La formation comprend un module e-learning qui précède obligatoirement la formation de 2 jours en présentiel. Les modules ne peuvent pas être suivis indépendamment.

1. Module e-learning

Les concepts sont traités dans le module e-learning. Il se découpe en 5 chapitres :

1. La documentation institutionnelle
2. La prise de connaissance
3. Le risque d'anomalies significatives
4. L'incidence du cadre réglementaire
5. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Chaque chapitre contient :

- Des apports de connaissance présentés par un expert
- Des questions à choix multiples en début et fin de séquence sous les dénominations « Le saviez-vous ? » et « Maintenant vous le savez »
- Des jeux pédagogiques et/ou des cas pratiques
- Des propositions de lecture
- Un quiz d'auto-évaluation final, multi-tentative et non bloquant

2. Formation en présentiel

La formation en présentiel de 2 jours permet de passer de la théorie à la pratique, grâce à des mises en situation.

1ère journée

- Principaux concepts traités en auto formation :
 - Documentation institutionnelle
 - Prise de connaissance
 - Risque d'anomalies significatives
 - Incidence du cadre réglementaire
 - Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Adaptation de la démarche d'audit

Durée présentiel : 14h

Durée e-learning : 7h

A partir de : 540 € HT*

Code : CCOL0009

Nous vous conseillons aussi :

[Audit 3 - Piloter la mission d'audit \(e-learning & présentiel\)](#)

[Auditer le cycle social](#)

[Savoir communiquer avec efficacité](#)

Collaborateurs

- Principes relatifs à l'adaptation de la démarche d'audit
- Réponses à l'évaluation du risque d'anomalies significatives – jeux pédagogiques
- Différents types de procédures d'audit – cas pratique
- Plan de mission et programme de travail – cas pratique
- Seuil de signification et seuil de planification
 - Seuil de signification
 - Seuil de planification
 - Anomalies manifestement insignifiantes
 - Mises en oeuvre des seuils - cas pratique
- Mesure de l'efficacité des procédures d'audit et leur adaptation
 - Qualité des éléments collectés – jeux pédagogiques
 - Choix des techniques d'audit – jeux pédagogiques
 - Mise en oeuvre des procédures d'audit – jeux pédagogiques
 - Résultat des procédures d'audit – cas pratique
- Préparation de la note de conclusion d'un cycle
 - Eléments clés de la note de conclusion d'un cycle
 - Cas pratique : jeu de rôle
- Communication au sein de l'équipe d'audit et avec l'entité auditée
 - Comprendre les différents niveaux d'intervention au sein de l'équipe d'audit
 - Savoir faire remonter les conclusions par cycle en vue de préparer les éléments de la note de synthèse - cas pratique
 - Quelques règles de communication avec l'entité auditée

2ème journée

- Prise de connaissance de l'environnement de contrôle
 - Pertinence des contrôles de l'entité pour l'audit et séparation de fonctions
 - Place et rôle du dirigeant de la PE
 - Cas pratiques : séparation de fonctions dans différentes situations
- Appréciation de la conception et de la mise en oeuvre des contrôles de l'entité
 - Procédures de contrôle interne et système
 - Appréciation du contrôle interne et lien avec le niveau de risques
 - Cas pratiques : Différentes procédures examinées
- Prise en compte du risque d'anomalies significatives résultant de fraude
 - Fraude en audit
 - Risque de fraude dans l'entité - jeux pédagogiques
 - Ethique du dirigeant
 - Réponses au risque de fraude
- Choix des techniques de contrôle en réponse aux risques identifiés
 - Cas des assertions à risques inhérents de niveau faible
 - Cas des assertions à risques inhérents de niveau moyen ou élevé, mais où les contrôles de l'entité présentent des points forts, d'une part, et des points faibles, d'autre part
 - Cas des assertions à « risques significatifs »
 - Contrôles de substance à mettre en oeuvre indépendamment de l'évaluation des risques
 - SmartFEC
- Communication avec les dirigeants de l'entité auditée à propos du contrôle interne
 - Signalement des faiblesses du contrôle interne : moyen de sauvegarde du commissaire aux comptes

- Communication sur l'appréciation du contrôle interne : moyen de communication du commissaire aux comptes

Bénéfices participants

- Maîtriser l'approche par les risques
- Savoir analyser l'incidence du contrôle interne et l'impact du risque d'anomalies significatives résultant de fraudes
- Être capable, de manière autonome, d'adapter les procédures d'audit à mettre en œuvre : tests de procédures et contrôles de substance
- Comprendre la dimension juridique de la mission du commissaire aux comptes
- Prendre des fonctions d'encadrement dans l'équipe d'audit

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est conseillé aux participants d'avoir suivi la formation « Audit 1 : découvrir la mission d'audit », ou d'avoir une expérience en cabinet d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes équivalente à celle-ci
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Le module e-learning doit être intégralement réalisé par le participant pour assister à la formation de 2 jours en présentiel
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF.

Moyens pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une progression des savoirs et du savoir-faire.

Concernant le module e-learning

- Pour une progression pédagogique optimale, il est fortement conseillé au participant de suivre l'ordre des chapitres proposé dans le module, ainsi que l'ordre des séquences
- Le participant a la possibilité de revoir les chapitres du module autant de fois que nécessaire avant la formation en présentiel
- Après la tenue de la session de formation en présentiel, le participant pourra revoir les cours qu'il souhaite selon une période qui sera fixée préalablement dans le protocole individuel de formation
- A l'issue de chaque chapitre, un quiz d'auto-évaluation permet au participant d'évaluer ses connaissances acquises. Ce test peut être réalisé plusieurs fois. Il n'est pas bloquant
- L'apprenant a par ailleurs, dans son espace personnel du site CNCC Formation (formation.cncc.fr), la possibilité de poser une question relative au contenu du module e-learning afin qu'elle soit traitée lors des journées en présentiel par le formateur/tuteur :
 - attention, la question ne doit pas être une consultation pour un problème rencontré dans un dossier client ;
 - cette question est modifiable jusqu'à la tenue de la 1ère journée en présentiel ;
 - toute question posée à compter de la date de tenue de la 1ère journée de formation en présentiel ne sera pas prise en compte.
- Le module e-learning étant accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit, il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires

Concernant la formation en présentiel

- Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :
 - Diaporama
 - Cas pratiques énoncés et corrigés
 - Documentation pour approfondir
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre de participants, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- A l'issue de la formation en présentiel, un test de validation des connaissances portant sur l'ensemble de la formation est réalisé. Il permet au participant d'évaluer ses connaissances acquises. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.
- Des questionnaires d'appréciation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

540 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Informations e-learning

Le module e-learning, d'une durée de 7h, devra impérativement être réalisé avant d'assister aux journées en présentiel

Audit 3 - Piloter la mission d'audit (e-learning & présentiel)



Vous êtes concernés

- Chefs de mission
- Stagiaires commissaires aux comptes (3ème année)

Objectifs

- Conduire les missions
- Rédiger la note de synthèse, préparer les rapports et les communications
- Devenir un professionnel accompli

Questions traitées

La formation comprend un module e-learning qui précède obligatoirement la formation en présentiel. Les modules ne peuvent pas être suivis indépendamment.

1. Module e-learning

Les concepts sont traités dans le module e-learning. Il se découpe en 10 chapitres :

1. La planification de la mission et les documents obligatoires
2. Le pilotage de la mission
3. L'utilisation des travaux d'autres professionnels
4. Le contrôle de l'annexe
5. La prévention et le traitement des difficultés des entités
6. La communication du CAC
7. Les travaux de fin de mission
8. Les conventions réglementées
9. Les rapports et attestations du CAC
10. L'implication personnelle et les responsabilités du signataire

Chaque chapitre contient :

- Des apports de connaissance présentés par un expert
- Des questions à choix multiples en début et fin de séquence sous les dénominations « Le saviez-vous ? » et « Maintenant vous le savez »
- Des jeux pédagogiques et/ou des cas pratiques
- Des propositions de lecture
- Un quiz d'auto-évaluation final, multi-tentative et non bloquant

2. Formation en présentiel

La formation en présentiel permet de passer de la théorie à la pratique, grâce à des mises en situation.

- Principaux concepts traités en autoformation

Durée présentiel : 7h

Durée e-learning : 14h

A partir de : 540 € HT*

Code : CCOL0007

Nous vous
conseillons aussi :

[Evaluer l'exposition aux risques Cyber : une nouvelle mission pour les CAC](#)

[Traitement de données comptables : méthodologie de la démarche et outils d'analyse SmartFEC](#)

[Avez-vous l'esprit critique ?](#)

Collaborateurs

- Analyse des risques et planification de la mission
- Travaux de fin de mission
- Pilotage de la mission
- Autres thèmes

Illustration par des mises en situation et des vidéos

- Relations avec l'expert-comptable
 - Entretien de début de mission avec l'expert-comptable (et le dirigeant) pour la présentation des comptes
 - Utilisation des travaux de l'expert-comptable
- Synthèse et compte-rendu de la mission
 - Note de synthèse de la mission
 - Compte-rendu de la mission au dirigeant
 - Entretien de fin de mission avec le dirigeant

Illustration par un cas pratique et des vidéos

- Rédaction du rapport sur les comptes annuels non EIP
 - Plan du nouveau rapport
 - Difficultés concernant l'opinion à émettre
 - Difficultés concernant les observations renvoyant à l'annexe des comptes
 - Difficultés concernant une incertitude sur la continuité d'exploitation
 - Difficultés concernant la justification des appréciations
 - Difficultés concernant des anomalies du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés
 - Situations exprimées dans le rapport sur les comptes annuels pouvant entraîner une révélation des faits délictueux

Illustrations par des exercices de rédaction de rapport dans les différentes situations

Bénéfices participants

- Maîtriser, de manière autonome, les phases de planification et de synthèse de la mission d'audit
- Pouvoir assister le CAC dans les moments importants de la mission
- Être capable de préparer les rapports, même dans des cas complexes
- Assurer l'encadrement de l'équipe d'audit et la gestion de la mission
- Avoir acquis les qualités d'analyse, d'organisation et de communication pour devenir commissaire aux comptes

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est conseillé aux participants d'avoir suivi la formation « Audit 2 : mettre en œuvre la mission d'audit », ou d'avoir une expérience en cabinet d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes équivalente à celle-ci
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Le module e-learning doit être intégralement réalisé par le participant pour assister à la formation en présentiel
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques assurent aux participants une progression des savoirs et du savoir-faire.

Concernant le module e-learning

- Pour une progression pédagogique optimale, il est fortement conseillé au participant de suivre l'ordre des chapitres proposé dans le module, ainsi que l'ordre des séquences
- Le participant a la possibilité de revoir les chapitres du module autant de fois que nécessaire avant la formation en présentiel
- Après la tenue de la session de formation en présentiel, le participant pourra revoir les cours qu'il souhaite selon une période qui sera fixée préalablement dans le protocole individuel de formation
- A l'issue de chaque chapitre, un quiz d'auto-évaluation permet au participant d'évaluer ses connaissances acquises. Ce test peut être réalisé plusieurs fois. Il n'est pas bloquant
- L'apprenant a par ailleurs, dans son espace personnel du site CNCC Formation (formation.cncc.fr), la possibilité de poser une question relative au contenu du module e-learning afin qu'elle soit traitée lors de la formation en présentiel par le formateur/tuteur :
 - attention, la question ne doit pas être une consultation pour un problème rencontré dans un dossier client ;
 - cette question est modifiable jusqu'à la tenue de la session en présentiel ;
 - toute question posée à compter de la date de tenue de la formation en présentiel ne sera pas prise en compte.
- Le module e-learning étant accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à internet par une connexion haut débit, il appartient à l'employeur d'en réguler l'utilisation pour la rendre compatible avec la réglementation de la durée du travail et des temps de repos obligatoires

Concernant la formation en présentiel

- Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :
 - Diaporama
 - Cas pratiques énoncés et corrigés
 - Documentation pour approfondir
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre de participants, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges

Collaborateurs

- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- A l'issue de la formation en présentiel, un test de validation des connaissances portant sur l'ensemble de la formation est réalisé. Il permet au participant d'évaluer ses connaissances acquises. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.
- Des questionnaires d'appréciation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

540 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Informations e-learning

Le module e-learning, d'une durée de 14h, devra impérativement être réalisé avant d'assister à la journée en présentiel.

Déontologie et normes

25 clés pour une application dynamique des NEP	72
Avez-vous l'esprit critique ?	75
Echanger avec l'entité auditée : 15 mises en situation pratique	77
La fraude : identifier et traiter le risque	80
Les obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : ce que les équipes d'audit doivent savoir ! NOUVEAU	82
Les Procédures Cabinet : pour quoi faire ? Une opportunité pour une nouvelle organisation	85

25 clés pour une application dynamique des NEP



Réaliser la mission d'audit de façon pertinente, efficace et sécurisée nécessite de comprendre les complexités d'application des NEP et leurs interactions des unes avec les autres. Chacune

des 25 clés proposées fait la synthèse d'une problématique issue d'une ou plusieurs normes pour une vision dynamique de la mission d'audit, et apporte des solutions pratiques aux difficultés communément rencontrées.

La formation couvre une sélection cohérente des normes les plus fréquemment applicables au cours de la mission d'audit.

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CDEO0005

Nous vous
conseillons aussi :

[L'approche par les risques :
101 cas pour comprendre](#)

[Les procédures cabinet : pour
quoi faire ? Une opportunité
pour une nouvelle
organisation](#)

[Evaluer le contrôle interne
pour mieux maîtriser le risque
d'audit : Le fondamentaux](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Stagiaires commissaires aux comptes (1ère année)

Objectifs

Les participants seront en mesure de :

- Réaliser leurs missions d'audit en appréhendant les principes fondamentaux des NEP d'une façon pragmatique
- Prendre en compte dans leurs missions les concepts transversaux des NEP
- Evaluer les risques d'anomalies significatives à leurs différents niveaux dans leurs aspects les plus complexes
- Mettre en œuvre les techniques d'audit appropriées aux risques évalués, avec une démarche efficace intégrant les difficultés techniques
- Assurer une communication adaptée avec l'entité auditée

Questions traitées

Chacune des clés est illustrée par une mise en situation professionnelle ou un exercice de réflexion pour une application immédiate des apports théoriques.

Voici quelques-unes des questions auxquelles la formation répondra :

- Comment auditer de manière pertinente les obligations réglementaires de l'entité ?
- Comment s'articulent et s'utilisent le seuil de signification et ses dérivés ?
- Quelle posture l'auditeur doit-il adopter face au risque de fraude, notamment à l'égard de la comptabilisation des produits ?
- Quelle démarche d'audit particulière doit être mise en œuvre en cas de risque inhérent « significatif » ?
- Une demande de confirmation et une demande d'information ont-elles le même objectif et le même mode opératoire ?
- Comment le passé et le futur influencent-ils la certification d'un exercice ?
- En quoi la lettre d'affirmation est-elle utile au commissaire aux comptes et au dirigeant ?
- Le commissaire aux comptes peut-il communiquer de la même façon avec la direction de l'entité, les administrateurs et les actionnaires ?
- Le nouvel audit des « petites entreprises » est-il vraiment différent ?

Bénéfices participants

- Acquérir une vision dynamique des NEP
- Comprendre la pertinence des NEP par leurs points « clé »
- Savoir répondre efficacement aux exigences des NEP
- Résoudre les difficultés d'application
- Sécuriser l'exercice professionnel

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF.

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Jeux pédagogiques : quiz, mini-cas, mises en situation, jeu d'association et mise en ordre, QCM
- Références normatives

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

Déontologie et normes

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Avez-vous l'esprit critique ?

12 exercices pour muscler votre esprit critique



L'esprit critique est un des fondements de l'audit. En tant que tel, il doit s'exercer tout au long de la mission d'audit, tant vis-à-vis de l'entité auditée que lors de l'élaboration annuelle de la démarche d'audit ou de la revue des travaux des collaborateurs. Pour un bon exercice de son esprit critique, le professionnel doit éviter les effets pervers de la pression, le manque de temps ou la routine.

L'esprit critique amène parfois à remettre en question une information, une procédure ou son absence, une démarche établie. Cela nécessite de disposer d'outils et d'entraîner notre cerveau à douter pour le rendre plus agile, plus rapide dans l'analyse des situations et l'identification d'éventuelles incohérences.

De plus, savoir expliquer aux équipes ce qu'est l'esprit critique et comment l'exercer sans entrer dans un rapport de force, fait partie des attributions des responsables de mission.

Durée : 7h
A partir de : 410 € HT*
Code : CDEO0008

Nous vous conseillons aussi :

[L'esprit critique en commissariat aux comptes](#)

[La fraude : identifier et traiter le risque](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission

Objectifs

Cette formation apporte aux commissaires aux comptes et aux directeurs de mission les clés pour intégrer le doute positif à leurs méthodes et leurs jugements. Ils seront alors en mesure :

- D'appréhender les différentes formes d'esprit critique
- D'activer les bons réflexes pour identifier et mieux réagir aux éventuelles incohérences
- De remettre en cause une information reçue ou une démarche établie
- De gagner en lucidité dans le jugement professionnel

Questions traitées

Au travers de 12 situations concrètes et ancrées dans la réalité de l'auditeur, les participants pourront mieux appréhender les caractéristiques de l'esprit critique qui doit être mis en œuvre tout au long de la mission, parmi lesquelles :

- Quelles sont les différences entre la notion d'esprit critique et celle de scepticisme professionnel ?
- Comment former ses équipes à exercer leur esprit critique ?
- Le bénéficiaire d'une transaction est-il bien celui que l'on croit ?
- Pourquoi la planification initiale doit-elle parfois être remise en cause ?
- Comment identifier les falsifications des documents présentés par le client ?
- Les contrôles mis en place par l'entité sont-ils réellement pertinents ? Le système d'information ne présente-t-il pas des incohérences fonctionnelles ?
- Comment l'esprit critique peut-il permettre d'identifier des comportements suspects ?
- Quelle posture faut-il tenir face à des anomalies ou faits délictueux relevés ?
- Comment faire le choix entre réserve(s) et refus de certifier ?
- Comment documenter la mise en œuvre de l'esprit critique ?

Bénéfices participants

- Adopter la culture positive du doute dans différents domaines de la mission de commissariat aux comptes
- Acquérir les bons réflexes face à des incohérences

- Savoir mener une analyse critique des éléments audités
- Prendre du recul sur différentes situations rencontrées en audit
- Gagner en indépendance dans le jugement professionnel
- Savoir mettre en œuvre des process adaptés favorisant l'esprit critique

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est conseillé aux participants de suivre préalablement le module e-learning "L'esprit critique en commissariat aux comptes" de CNCC Formation (durée : 3H30)
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Echanger avec l'entité auditée : 15 mises en situation pratique



Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- L'objectif principal de la formation est de mettre en évidence l'importance des échanges entre le commissaire aux comptes et l'entité ou les tiers (expert-comptable, avocat, autre commissaire aux comptes...) tout au long de la mission afin de respecter les dispositions des articles L823-16 et L823-12, les NEP et le code de déontologie
- 15 cas pratiques fréquemment rencontrés vous seront proposés afin d'acquérir les bons réflexes en matière d'échanges, lors du déroulement de votre mission. Chaque séquence est introduite par un cas pratique suivi d'un développement théorique qui met en perspective les bonnes pratiques professionnelles à mettre en œuvre par le commissaire aux comptes dans le respect des NEP

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CDEO0002

Nous vous
conseillons aussi :

[Savoir communiquer avec
efficacité](#)

[Cap vers le développement](#)

[Avez-vous l'esprit critique ?](#)

Questions traitées

La formation est organisée en 8 séquences chronologiques correspondant aux principales étapes de la mission d'audit :

- Acceptation de la mission
- Approche de la mission
- Intervention intérimaire, pré-final et inventaire physique
- Intervention finale
- Réunion de synthèse
- Phases de bouclage et émission de l'opinion
- Les cas particuliers de difficultés de l'entité ou de désaccord sur les comptes
- Assistance aux assemblées générales d'approbation des comptes et le cas échéant extraordinaire

Dans chacune de ces séquences, les obligations en matière d'échanges avec la gouvernance sont rappelées en lien avec les différentes NEP applicables. La formalisation de ces échanges est mise en perspective dans le respect de la NEP 230 relative à la documentation de l'audit.

Les principales problématiques abordées sont :

- Quelles sont les principales obligations d'échanges au début de la mission ?
 - Le contact avec l'ancien commissaire aux comptes (respect du code de déontologie et NEP 510)
 - L'acceptation de la mission à formaliser (NEP 230)
 - Proposition et lettre de mission (NEP 210) et ses avenants
- Quelles sont les bonnes pratiques professionnelles lors de la planification de la mission ?

- La confirmation directe : anticipation indispensable et risques en cas d'absence. Le plan de mission et le (ou les) programme(s) de travail : que doit-on communiquer à l'entité ?
- Quelle restitution faire à l'entité sur nos travaux intérimaires, pré-final, assistance à l'inventaire ?
 - La synthèse de la mission intérimaire : insister sur les points faibles identifiés, les risques liés au contrôle interne, le risque de fraude, risques liés à la césure...
 - Présenter une restitution des travaux réalisés lors du pré-final
 - Formaliser le compte-rendu de l'intervention à l'inventaire physique
- La réunion de synthèse : un moment fort de la mission
 - Présenter la synthèse des propositions d'ajustements relevés
 - Insister sur les risques identifiés et les points faibles
 - Emettre des recommandations
 - Aborder le sujet de la fraude
- Le bouclage et émission de l'opinion
 - La lettre d'affirmation : un outil de confirmation des entretiens avec la direction
 - L'annexe, le rapport de gestion
 - Traiter le sujet des événements post clôture
 - Emission de l'opinion et du rapport
- Les difficultés rencontrées dans des situations particulières
 - L'entité rencontre des difficultés : la formalisation des échanges avec la direction : alerte...
 - Le cas d'un désaccord au niveau des comptes : réserve, refus
 - Cas particulier des faits délictueux ou déclarations de soupçon
- La participation aux assemblées générales
 - Quelle attitude adoptée dans le respect du secret professionnel ?
 - Participation à l'assemblée d'approbation des comptes
 - Participation aux AGE
 - Communication prévue dans le cadre de l'article L823-12 du Code de Commerce

Bénéfices participants

- Permettre aux participants de recenser dans les NEP les aspects liés à la communication avec l'entité, en signalant les principaux temps forts de ces échanges
- Les différents cas pratiques conduiront les participants à des mises en situations réelles afin de mettre en pratique les connaissances théoriques
- L'approche pratique de cette formation permettra aux participants de réutiliser au quotidien les concepts abordés lors de cette journée

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

La fraude : identifier et traiter le risque



La numérisation de notre économie fait naître de nouveaux schémas de fraude, sans écarter les anciens. Ces risques sont une préoccupation de plus en plus forte pour les entités. Ils ont d'ailleurs donné lieu à l'adoption récente de plusieurs textes dont l'objectif affiché est de réguler la vie des affaires.

Le commissaire aux comptes, dans le cadre de sa mission, identifie et évalue le risque d'anomalies significatives résultant de fraudes, lequel est d'autant plus fort que le risque de fraude est important dans l'entité.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Cette formation apporte aux commissaires aux comptes, le niveau de connaissance indispensable des schémas de fraude, de leur détection et de leur traitement par l'entité. Ils seront alors en mesure de :

- Connaître les mécanismes de fraude selon les cycles
- Savoir identifier le risque d'anomalies significatives résultant de fraudes
- Définir les procédures d'audit pertinentes
- Utiliser les outils et documenter son dossier pour justifier de sa réponse à ces risques
- Adopter un comportement approprié et procéder aux obligations de communication dans les situations de fraude avérée

Questions traitées

Au travers d'un apport théorique et de cas pratiques portant sur les différents schémas de fraude et leur traitement, cette formation traitera des questions suivantes :

- Comment et pourquoi la typologie des fraudes évolue-t-elle ?
- Quels sont les schémas classiques de fraude ?
- Comment évaluer le risque d'anomalies significatives résultant de fraudes propre à l'entité auditée ? Quels sont les outils disponibles ?
- Comment et quand communiquer avec la gouvernance et avec l'équipe d'audit ?
- Quelles sont les adaptations nécessaires des procédures d'audit lors de l'identification d'un risque d'anomalies significatives résultant de fraudes ?
- Quelles sont les conditions, obligations et modalités de communication au procureur de la République ?
- Quel est le lien avec les obligations de déclaration à Tracfin ?
- Quels sont les risques de mise en cause de la responsabilité civile, pénale et disciplinaire du commissaire aux comptes ?

Bénéfices participants

- Prendre conscience des risques réels de fraude grâce à une meilleure connaissance de l'environnement général
- Mesurer la diversité de la typologie des fraudes à travers des données récentes

Durée : 7h30

A partir de : 410 € HT*

Code : CDEO0006

Nous vous
conseillons aussi :

[Avez-vous l'esprit critique ?](#)

[Risques professionnels : anticiper et gérer les risques de mises en cause](#)

[NEP 9605 révisée - Obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : tous engagés ! NOUVEAUTE](#)

- Appliquer une méthodologie pour identifier le risque d'anomalies significatives résultant de fraudes pour chaque cycle
- Faire le lien avec la BPP relative à la révélation des faits délictueux et les obligations déclaratives en cas de soupçon de fraude fiscale
- Connaître ses risques professionnels par un état de la jurisprudence

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Les obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : ce que les équipes d'audit doivent savoir



! NOUVEAU

Cette NEP 9605 révisée est à jour de la transposition en droit français des 4^{ème} et 5^{ème} directives européennes anti-blanchiment et financement du terrorisme.

Durée : 7h

A partir de : 440 € HT*

Code : CDEO0015

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants

Objectifs

En tant que commissaire aux comptes, dans une mission légale ou contractuelle, vous êtes soumis aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Cette formation permettra aux participants de :

- Actualiser vos connaissances relatives au dispositif réglementaire et aux acteurs de la lutte contre le blanchiment
- Aborder les problématiques d'évaluation des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme dans de vos missions et services
- Mieux intégrer les obligations de vigilance dans la réalisation de vos missions et services
- Connaître les éléments clés de mise en œuvre des obligations de déclaration à Tracfin
- Disposer des clés pour adapter les procédures cabinet

Questions traitées

Au travers de deux cas pratiques « fil rouge » la formation traite les points suivants :

- Rappel du cadre légal de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
 - Les notions de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme
 - Etat des lieux des textes applicables
 - Les difficultés d'interprétation et d'application
 - Sanctions et responsabilités du commissaire aux comptes en cas de non-respect des obligations
- Obligations de vigilance avant d'accepter la relation d'affaires
 - Mesures de vigilance : client, bénéficiaire effectif, autres éléments d'information
 - Mesures de vigilance complémentaires : Quand ? Comment ?
 - Mesures de vigilance simplifiées : Quand ? Comment ?
 - Mesures de vigilance renforcées : Quand ? Comment ?
- Obligations de vigilance au cours de la relation d'affaires
 - Vigilance sur les opérations de l'entité
 - Actualisation de l'évaluation du risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme présenté par la relation d'affaires et adaptation des mesures de vigilance
- Obligations de déclaration à Tracfin
 - Modalités de déclaration

- Confidentialité et secret professionnel
- Obligations de conservation des documents
- Adaptation de l'organisation interne du cabinet
 - Classification des risques
 - Procédures internes indispensables pour prendre en compte les obligations de vigilance et de déclaration

Bénéfices participants

La formation a pour ambition de vous présenter la NEP 9605 révisée et les conséquences pratiques pour la réalisation de vos missions et services.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- La formation étant fondée sur des cas pratiques, les participants doivent se munir d'un exemplaire de la NEP 9605
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Les Procédures Cabinet : pour quoi faire ? Une opportunité pour une nouvelle organisation



Cette formation vous permettra de connaître vos obligations en la matière et de mesurer les conséquences positives de leur mise en place sur votre organisation et sur la qualité et la productivité de vos missions. Elle vous proposera une méthodologie pour conduire votre réflexion et vous fournira des outils pour formaliser vos procédures.

Elle prend en compte les nouveautés issues de la loi PACTE qu'il s'agisse des nouvelles dispositions du code de déontologie ou des nouvelles missions que peuvent réaliser les commissaires aux comptes soit dans un cadre légal, soit dans un cadre contractuel.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission

Objectifs

A l'issue de la formation les participants seront capables de :

- mettre en place une méthodologie pour analyser leur organisation à la lumière des textes applicables,
- prévoir des procédures adaptées aussi bien pour la gestion générale de leur cabinet que des missions qui lui sont confiées,
- réaliser le manuel des procédures du cabinet.

Questions traitées

- Sommes-nous tous concernés ?
- Quelle est l'utilité pour moi ? Même si j'exerce seul ?
- Quel temps à y consacrer ?
- Méthodologie
 - Un recensement nécessaire, mais comment le faire ? A qui le confier ?
 - Ma pratique est-elle en adéquation avec les textes ?
 - Pourquoi rédiger un manuel ?
- Les procédures relatives à la gestion du cabinet et de ses ressources
 - La carte d'identité de mon cabinet
 - Ses associés (le cas échéant)
 - Ses ressources humaines
 - Son indépendance
 - Le secret professionnel et la confidentialité
 - Les outils du cabinet
 - Le contrôle qualité
- Les procédures relatives à la gestion de la mission de certification des comptes
 - Acceptation des missions et proposition de mission
 - Lettre de mission - particularités ALPE
 - Détermination des budgets et suivi
 - Structure des dossiers
 - Revue des travaux et supervision
 - Consultations techniques
 - Revues indépendantes

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CDEO0007

Nous vous
conseillons aussi :

[Missions ALPE : démarche d'audit et rapport sur les risques](#)

[Risques professionnels : anticiper et gérer les risques de mises en cause](#)

[25 clés pour une application pertinente des NEP](#)

- Emission des rapports - particularités ALPE
- Communication
- Démission et fin de mandat
- Les procédures spécifiques relatives à la réalisation des SACC
 - Cadre juridique
 - SACC légaux et réglementaires / SACC contractuels
 - Modalités de mise en œuvre
- Les nouvelles missions
 - Cadre juridique
 - Modalités de mise en œuvre
- Les procédures liées à des situations particulières
 - Lutte anti-blanchiment
 - Procédure d'alerte
 - Révélation des faits délictueux
- Les spécificités de la gestion des mandats EIP
 - Introduction sur les spécificités de ces mandats
 - Procédures particulières à mettre en œuvre

Bénéfices participants

Cette formation, à travers les rappels juridiques effectués, les échanges, les outils proposés, vous permettra d'exercer une analyse critique et positive de votre organisation et de trouver les solutions adaptées pour votre cabinet.

La mise en place du manuel des procédures dans un cabinet est une opportunité de repenser son organisation, d'harmoniser ses méthodes de travail et de moderniser ses outils.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Cadre juridique de la mission du CAC

Continuité d'exploitation - Prévention et traitement des difficultés - Alerte : les bons réflexes	89
Opérations sur le capital : les bons réflexes	91
Rapport spécial : une procédure des conventions qui évolue	94
Risques professionnels : anticiper et gérer les risques de mises en cause dans le cadre des missions de contrôle légal des comptes	96
Vérifications et informations spécifiques : les clés d'une mise en œuvre sereine et efficace	99

Continuité d'exploitation - Prévention et traitement des difficultés - Alerte : les bons réflexes



Disponible à compter du lundi 2 novembre 2020

Durée : 7h30

A partir de : 410 € HT*

Code : CJUR0001

Dans le contexte économique actuel, le commissaire aux comptes doit bien cerner son rôle et ses limites, maîtriser les différentes procédures de prévention et de traitement des difficultés créées par le législateur, et avoir les réflexes indispensables en matière de prévention et traitement des difficultés et d'alerte.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Ancien titre " Prévention et traitement des difficultés : les bons réflexes"

Objectifs

- Appréhender les situations porteuses de risques pour la continuité d'exploitation
- Maîtriser la procédure d'alerte
- Faire le point sur les procédures parfois complexes de prévention et de traitement des difficultés afin d'apprécier la situation de l'entité
- Replacer le commissaire aux comptes à l'intérieur de chacune de ces procédures
- Identifier les SACC pouvant être réalisées dans une entité soumise à ces procédures
- Cerner les enjeux en termes de responsabilité

Questions traitées

- La notion de continuité d'exploitation et les situations pouvant la remettre en cause
- La démarche du commissaire aux comptes ayant identifié des risques
- Les différentes phases de la procédure d'alerte selon l'entité (entités soumises aux articles L.234-1, L.234-2 et L.612-3 du code de commerce)
- Les procédures de prévention et de traitement des difficultés (Principales caractéristiques, déroulement de la procédure, intervenants)
- Les interventions du commissaire aux comptes au cours de ces procédures
- Les effets de ces procédures sur la mission du commissaire aux comptes
- Les contraintes du commissaire aux comptes (secret professionnel, incompatibilités)
- Les SACC pouvant être réalisés dans une entité en difficulté
- La responsabilité civile et pénale du commissaire aux comptes dans le contexte d'entreprise en difficulté

Bénéfices participants

- Acquérir les bons réflexes face aux difficultés rencontrées
- Mesurer l'étendue et les limites de l'intervention du commissaire aux comptes
- Savoir réaliser les missions spécifiques au contexte d'entreprise en difficulté
- Maîtriser la doctrine de la CNCC
- Savoir mettre en œuvre les outils fournis par la CNCC

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Opérations sur le capital : les bons réflexes

Emission d'actions ordinaires, d'actions de préférence, de valeurs mobilières



complexes : des opérations qui touchent toutes les sociétés

Les opérations sur le capital par émission d'actions ordinaires, d'actions de préférence ou de valeurs mobilières complexes ne sont pas l'apanage des seules sociétés cotées. Dans le cadre de la mission légale, le commissaire aux comptes vérifie que les actionnaires disposent de toutes les informations prévues par les textes légaux et réglementaires pour prendre une décision en connaissance de cause.

Les opérations sur le capital peuvent comprendre de multiples combinaisons d'opérations différentes ayant pour conséquence une documentation juridique aussi importante que complexe. Le commissaire aux comptes doit avoir les bons réflexes pour prévenir les risques, notamment lorsque les interventions sont nombreuses et s'effectuent dans des délais courts.

Par ailleurs, la loi PACTE a introduit pour les sociétés par actions n'ayant pas désigné de commissaire aux comptes en vue de certifier leurs comptes, l'intervention d'un commissaire aux comptes lorsque la société réalise certaines opérations sur le capital.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Cette formation a pour objectif d'apporter une méthode de travail sur les opérations sur le capital, de proposer des solutions aux difficultés couramment rencontrées et d'attirer l'attention sur les risques principaux de ces opérations.

Les participants seront ainsi à même de :

- Mettre en œuvre les diligences requises par la loi et la doctrine professionnelle applicable à ce type d'opération dans les sociétés par actions, et les SARL le cas échéant, ainsi que le rapport à émettre
- Maîtriser les nouveautés essentielles liées aux dispositions de la loi PACTE, ainsi qu'aux dispositions de la loi de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés de juillet 2019
- Déterminer la position à adopter dans de nombreuses situations particulières
- Naviguer efficacement dans les 6 tomes de la Note d'Information CNCC n°V sur les opérations sur le capital

Questions traitées

Au travers d'apports théoriques et de cas pratiques, la formation répondra aux questions suivantes :

- Comment vérifier le pourquoi (motif de la suppression) et le comment (prix) dans une émission d'actions ordinaires, d'actions de préférence ou de valeurs mobilières ?
- Comment ne pas se perdre dans la complexité des instruments en cas d'émission de valeurs mobilières ?
- Quelles sont les autres interventions prévues (appréciation des avantages particuliers, conversion, rachat...) au titre des actions de préférence ?
- Quelles sont les diligences du commissaire aux comptes en cas de mission confiée par une société n'ayant pas désigné de commissaire aux comptes en vue de certifier ses comptes ?

Durée : 7h

A partir de : 440 € HT*

Code : CJUR0005

Nous vous
conseillons aussi :

[Maîtriser les incidences de la loi et des règlements applicables aux entités auditées : une étape incontournable](#)

[Comprendre la stratégie de l'entité auditée pour un audit efficace et pertinent](#)

[Evaluation financière : les indispensables ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes - Niveau 1 NOUVEAUTE](#)

Par ailleurs, au-delà des sujets d'émissions d'actions (ordinaires ou de préférence) et de valeurs mobilières complexes, des points d'attention seront présentés sur :

- La réduction du capital : comment s'assurer de la régularité des causes et conditions et de l'égalité des actionnaires ?
- Y-a-t-il un risque d'augmentation fictive du capital lors d'une libération du capital par compensation de créances ?
- Les opérations d'accès au capital en faveur des salariés : quels sont les textes et régimes particuliers applicables ?

Bénéfices participants

- Démystifier la complexité apparente de certaines opérations et des termes employés
- Acquérir une méthode de travail sur le traitement de ces opérations au travers des cas pratiques et être ainsi en mesure de répondre à des situations particulières
- Bénéficier d'une approche pratique et d'un ensemble d'outils pour la mise en œuvre des diligences

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)

Cadre juridique de la mission du CAC

- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Rapport spécial : une procédure des conventions qui évolue



Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Mesurer les enjeux des derniers éléments de doctrine et des derniers textes parus
- Acquérir une vision globale du périmètre de la procédure de contrôle des conventions
- Connaître les rôles et responsabilités respectifs de l'entité contrôlée et du commissaire aux comptes
- Se préparer aux principales difficultés d'application au travers de situations courantes
- Savoir distinguer les conventions courantes des conventions réglementées, notamment dans les groupes
- Identifier les supports opérationnels mis à disposition par la CNCC

Questions traitées

- Impact de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, du décret du 18 mai 2015 et de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 (dite « Loi Sapin II ») sur le traitement à retenir selon la nature des conventions et la forme juridique de l'entité
- Examen des critères permettant de distinguer les conventions portant sur des opérations normales et courantes, les conventions réglementées et les conventions interdites
- Règles d'organisation de la procédure de contrôle des conventions applicables aux entités contrôlées selon leur forme juridique, leur activité ou les conventions
- Cas des conventions dans les groupes
- Analyse de certains cas particuliers : rémunération des dirigeants, abandon de créances, interposition de personnes
- Spécificités des Personnes Morales de Droit Privé Non Commerçante ayant une activité économique
- Situations affectant les conventions comme par exemple, la poursuite des conventions et le déclassement
- Etapes de la procédure de contrôle selon les formes juridiques et conséquences pour le rapport du commissaire aux comptes
- Modalités pratiques de mise en œuvre des travaux du commissaire aux comptes
- Règles de forme et de communication du rapport spécial
- Structuration du rapport spécial

Bénéfices participants

- Améliorer ses connaissances théoriques relatives aux procédures de contrôle des conventions réglementées
- Maîtriser les principes des derniers textes légaux et réglementaires parus
- Connaître la doctrine CNCC
- Savoir structurer et documenter les travaux

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CJUR0006

Nous vous
conseillons aussi :

[Etablir le rapport sur les comptes annuels et consolidés : contraintes et cas complexes](#)

[Vérifications et informations spécifiques : les clés d'une mise en œuvre sereine et efficace](#)

[Maîtriser les incidences de la loi et des règlements applicables aux entités auditées : une étape incontournable](#)

- Partager les expériences et les difficultés de mise en œuvre
- Anticiper les difficultés d'application des procédures de contrôle selon les cas de figure
- Instaurer des bonnes pratiques en termes de communication, de documentation et d'analyse des conventions dans le respect des rôles et responsabilité de l'entité et du commissaire aux comptes

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Risques professionnels : anticiper et gérer les risques de mises en cause dans le cadre des missions de contrôle légal des comptes



Vraisemblablement le commissaire aux comptes verra sa responsabilité professionnelle recherchée au moins une fois au cours de sa carrière.

Dans l'exercice de ses mandats, le commissaire aux comptes est confronté à des situations à risque face auxquelles il doit faire preuve de vigilance. En adoptant les bons réflexes, il peut éviter sa mise en cause ou, à tout le moins, sortir rapidement d'une situation conflictuelle et anxiogène, et éviter ainsi des condamnations financières et/ou pénales.

La CNCC a mis en place un programme de prévention et de gestion des risques et souscrit une couverture d'assurance, afin de guider et d'accompagner le professionnel dans ses démarches si sa responsabilité est engagée.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission

Objectifs

Cette formation couvre le panorama des risques professionnels auxquels le commissaire aux comptes peut être confronté dans le cadre de ses mandats (6 exercices ou ALPE). Elle propose des solutions pratiques pour éviter que ces risques ne se réalisent, et les gérer pour se protéger s'ils se présentent.

L'auditeur sera alors en mesure :

- D'identifier les situations à risque au sein des entités auditées
- D'améliorer l'efficacité de la documentation des dossiers d'audit
- D'adopter les réflexes et les comportements adaptés en cas de mise en cause
- De comprendre les procédures auxquelles il peut être confronté
- De connaître les moyens à sa disposition pour gérer efficacement sa mise en cause

Questions traitées

Au travers d'apports théoriques et d'analyse de cas réels de mise en cause du commissaire aux comptes, cette formation répondra aux questions suivantes :

- Quels risques le commissaire aux comptes encourt-il en matière de responsabilité professionnelle ?
- Quels réflexes adopter pour éviter d'être mis en cause dans l'exercice de son mandat de commissaire aux comptes ?
- Comment répondre au courrier de réclamation adressé par un tiers, qui engage la responsabilité du commissaire aux comptes ?
- Qui juge quoi et comment ?
- Quels sont les arguments généralement retenus par les juges dans les contentieux portant sur la responsabilité professionnelle du commissaire aux comptes ?
- Comment le droit pénal peut-il s'immiscer dans la pratique du commissaire aux comptes ?
- Comment se préparer à l'audition par un juge ou un OPJ ?
- Quel comportement adopter au moment de la convocation ?
- Quelles sont les règles d'or à respecter en cas d'audition, de garde à vue ou encore de perquisition ?

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CJUR0008

Nous vous
conseillons aussi :

[La fraude : identifier et traiter le risque](#)

[Les procédures cabinet : pour quoi faire ? Une opportunité pour une nouvelle organisation](#)

[NEP 9605 révisée - Obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : tous engagés ! NOUVEAUTE](#)

- Quelles sont les sanctions susceptibles d'être prononcées à l'encontre des commissaires aux comptes dans le cadre d'une procédure disciplinaire ?
- Quelles sont les particularités de la responsabilité administrative du commissaire aux comptes ?
- Comment s'articulent, voire se cumulent, les différentes natures de mise en cause du commissaire aux comptes ?
- De quels dispositifs le commissaire aux comptes peut-il bénéficier en cas de mise en cause ?

Bénéfices participants

- Panorama des risques professionnels auxquels est confronté le commissaire aux comptes dans l'exercice de ses missions de contrôle légal
- Statistiques et échanges portant sur des exemples concrets de mises en cause (sujets récurrents et/ou d'actualité) du commissaire aux comptes
- Compréhension des différentes procédures, de leurs enjeux et de leurs possibles conséquences à l'égard du commissaire aux comptes
- Points de vigilance face à des situations pouvant survenir au cours d'un mandat, lesquels permettront d'éviter la mise en cause du commissaire aux comptes
- Identification d'une organisation efficace de la documentation de son travail, laquelle constituera un axe de défense dans certains en cas de mise en cause
- Connaître les dispositifs mis en place pour assister les commissaires aux comptes dont la responsabilité est recherchée.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire

Cadre juridique de la mission du CAC

- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Vérifications et informations spécifiques : les clés d'une mise en œuvre sereine et efficace



Découvrez les apports pratiques et les outils proposés par la Note d'Information XVIII pour réaliser de façon efficace cet aspect de la mission de certification des comptes.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission

Objectifs

Cette formation traite du champ des travaux nécessaires à la rédaction de la partie "vérifications spécifiques" du rapport sur les comptes. Elle couvre principalement les dispositions de la NEP 9510 relative au rapport de gestion, aux autres documents sur la situation financière et les comptes et aux informations relatives au gouvernement d'entreprise adressés aux actionnaires dans le cadre de l'approbation des comptes. Elle offre les clés d'une mise en œuvre sereine et constructive, tant pour les équipes d'audit que pour l'entité auditée.

Elle vous permettra d'optimiser les conditions de réalisation de cet aspect de la mission légale de certification des comptes qui nécessite de :

- Connaître précisément le périmètre et les enjeux des vérifications et informations spécifiques
- Savoir mettre en œuvre les diligences ciblées de la NEP 9510
- Etre au fait des nouveautés légales et réglementaires
- Anticiper les points à vérifier et les informations à collecter au cours de la mission de certification des comptes afin de gagner en efficacité

Durée : 7h
A partir de : 410 € HT*
Code : CJUR0003

Nous vous conseillons aussi :

[Rapport spécial : une procédure des conventions qui évolue](#)

[Maîtriser les incidences de la loi et des règlements applicables aux entités auditées : une étape incontournable](#)

[Etablir le rapport sur les comptes annuels et consolidés : contraintes et cas complexes](#)

Questions traitées

- Définition des vérifications et informations spécifiques et des obligations du commissaire aux comptes
 - Quel est le champ des vérifications et informations spécifiques ?
 - Quelles sont les entités concernées
 - Quels sont les objectifs du commissaire aux comptes dans le cadre de sa mission de certification des comptes ?
- Droit d'information des actionnaires
 - Rapport de gestion : Quelles sont les entités concernées ? Quel est le contenu ?
 - Quels autres documents sur la situation financière et les comptes ?
 - Rapport sur le gouvernement d'entreprise : Quelles sont les entités concernées? Quel est le contenu ?
 - Quelles sont les particularités liées à la forme juridique ?
- Informations spécifiques prévues par la loi :
 - Quelles informations pour quelles entités ?
 - Quelles diligences à mettre en œuvre et comment formuler les conclusions ?
 - Quelle est la responsabilité pénale des dirigeants, et celle du commissaire aux comptes ?
- Bonnes pratiques et outils

- Comment anticiper et organiser la mission pour gagner en efficacité et respecter les délais légaux ?
- Comment communiquer avec l'entité auditée : forme, calendrier, intérêt ?
- Comment utiliser les questionnaires et les autres outils disponibles ?

Bénéfices participants

- Connaître et comprendre les vérifications et informations spécifiques
- Mettre en œuvre la NEP 9510 avec une approche pragmatique et efficace

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Cette formation ne couvre pas les diligences à mettre en œuvre pour établir le rapport spécial sur les conventions réglementées ; ce thème est développé dans une formation spécifique du catalogue « Rapport spécial : une procédure des conventions qui évolue »
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Audit et contrôle interne

Accueil des nouveaux inscrits 2020	103
Auditer le cycle social	106
Change, taux, matières premières : la couverture des risques en pratique	108
Comprendre et apprécier une cartographie des risques NOUVEAU	111
Comprendre et vérifier l'annexe des comptes annuels	114
Comprendre la stratégie de l'entité auditée pour un audit efficace et pertinent	116
Confirmation des tiers et assistance aux inventaires physiques : mode d'emploi	119
Etablir le rapport sur les comptes annuels et consolidés : contraintes et cas complexes	122
Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : application pratique	124
L'approche par les risques : 101 cas pour comprendre	127
L'audit d'acquisition : entre création de valeur et maîtrise des risques	130
L'audit du 1er exercice d'un nouveau mandat : une intervention décisive	132
Les incorporels : un sujet annuel majeur	135
Les procédures analytiques : efficacité dans la démarche du commissaire aux comptes	137
Maîtriser les incidences de la loi et des règlements applicables aux entités auditées : une étape incontournable	140
Mettre en oeuvre un co-commissariat aux comptes efficace et porteur de valeur	143

Accueil des nouveaux inscrits 2020



Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Cette formation est réservée aux commissaires aux comptes nouvellement inscrits

Objectifs

- Accueillir les confrères nouvellement inscrits au sein de la profession
- Favoriser le dialogue entre eux, mais également avec les élus et les magistrats invités à cette formation par leur Conseil Régional
- Répondre aux questions que les jeunes inscrits se posent et leur présenter les supports opérationnels et techniques mis à leur disposition par la CNCC
- Comprendre les conséquences de la loi PACTE sur l'exercice professionnel : déontologie, nouveau cadre d'exercice et nouvelles offres
- Avoir les idées claires en matière de responsabilité professionnelle
- Echanger sur la nécessité d'une meilleure communication avec les dirigeants
- Intégrer les nouveaux environnements professionnels : CYBERAudit©, AuditDrive©, RGPDAudit©

Questions traitées

- Cadre professionnel : changements issus de la loi PACTE, nouvelles normes, nouvelles missions
 - Déontologie
 - Cadre professionnel post PACTE
 - Devoirs et valeurs professionnels
 - Normes et doctrine
 - Contrôle professionnel
 - Nouveaux environnements professionnels
- Responsabilité et discipline : principes, couvertures d'assurance, cas de sanctions, responsabilité disciplinaire
 - Principes
 - Civile
 - Pénale
 - Disciplinaire
 - Administrative
- Communication : problématique des échanges avec différents interlocuteurs dans les principaux moments de la mission, perception du rôle du commissaire aux comptes et valorisation de la mission
 - Avant d'accepter la mission
 - Dans l'entité auditée
 - Dans des cas difficiles
 - Dans l'entreprise en difficulté

Durée : 14h

A partir de : 130 € HT*

Code : CACI0021

Nous vous
conseillons aussi :

[Missions ALPE : démarche d'audit et rapport sur les risques](#)

[L'audit du 1er exercice d'un nouveau mandat : une intervention décisive](#)

[NEP 9605 révisée - Obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : tous engagés ! NOUVEAUTE](#)

Des quiz débiteront chaque thème de la formation favorisant ainsi la réflexion et l'échange entre les participants et le formateur

Bénéfices participants

Cette formation permettra aux participants de :

- Vivre un moment d'échange entre eux et avec le formateur
- Rencontrer les élus de leur Conseil Régional et d'autres intervenants comme par exemple les magistrats
- Réfléchir sur leur future pratique professionnelle
- Mieux maîtriser certaines difficultés habituellement rencontrées par les professionnels
- Intégrer les changements institués par la réforme européenne de l'audit et la loi PACTE
- Echanger sur la dimension « communication » de la profession
- Réfléchir sur les conséquences des nouveaux environnements dématérialisés

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée.
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF.

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

130 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Auditer le cycle social



Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Stagiaires experts-comptables/commissaires aux comptes de 2ème année

Objectifs

- Réaliser une démarche d'audit adaptée au cycle social
- Comprendre l'impact des différents textes légaux et réglementaires sur la mission d'audit
- Identifier et évaluer les risques spécifiques d'anomalies significatives du cycle social
- Mettre en œuvre les contrôles efficaces en réponse à l'évaluation des risques

Questions traitées

- L'analyse des risques propres au cycle social
- La prise en considération de la possibilité de fraude
- La prise en compte du risque d'anomalies significatives du fait du non-respect de textes légaux et réglementaires
- Les points importants de l'actualité sociale (CSE, RGPD, LFSS 2020)
- La prise de connaissance du cycle social dans l'entité
- Les éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit
- L'évaluation du risque d'anomalies significatives
- Les particularités du plan de mission et du programme de travail
- Le choix entre les tests de procédures et les contrôles de substance
- Les contrôles propres au cycle social (intéressement, réductions de charges sociales)
- Les outils de contrôle du cycle social utiles au commissaire aux comptes
- Les travaux de fin de mission et les vérifications spécifiques relatifs au cycle social
- La communication dans le cadre de l'article 823-16 du Code de commerce

Bénéfices participants

- Compréhension de la démarche d'audit dans le cadre du cycle social
- Rappel sur l'actualité sociale récente
- Appropriation des outils spécifiques à l'audit du cycle social à partir de cas pratiques

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée

Durée : 7h
A partir de : 410 € HT*
Code : 3025

Nous vous conseillons aussi :

[Traitement de données comptables : méthodologie de la démarche et outils d'analyse SmartFEC](#)

[Confirmation des tiers et assistance aux inventaires physiques : mode d'emploi](#)

- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Change, taux, matières premières : la couverture des risques en pratique



Comprendre les opérations, les comptabiliser et les auditer efficacement

Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, sont exposées aux risques financiers : ventes de produits en dehors de la zone euro, approvisionnements en matières dont le prix dépend de cours de marchés internationaux, endettement à taux variable... Quelle stratégie mettre en oeuvre face à ces risques : subir la volatilité ou la gérer ? Le recours à des opérations de couverture en utilisant des instruments financiers à terme est devenu fréquent lorsque les entreprises veulent gérer le risque et ne peuvent pas le transférer à leurs clients ou leurs fournisseurs. Le professionnel doit donc les comprendre pour les auditer et s'assurer que les risques ont bien été couverts.

Depuis la publication du règlement ANC N°2015-05 sur les opérations de couverture, le PCG et la note d'information du règlement fournissent un cadre précis et détaillé pour la comptabilisation de ces opérations. Il était important que les règles comptables soient claires pour des opérations devenues courantes. Les professionnels doivent maîtriser les règles comptables applicables à ces opérations.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Le professionnel non expert de la matière disposera des connaissances indispensables pour comprendre et évaluer la gestion des risques financiers des entreprises industrielles et commerciales auditées, et ce quelle que soit leur taille. Il sera alors en mesure de :

- Comprendre les marchés financiers, la gestion des risques financiers et les instruments les plus couramment rencontrés dans les PME
- Comprendre et contrôler la comptabilisation des opérations financières et de couverture
- Mesurer l'incidence des opérations de couverture sur les comptes
- Contrôler la pertinence de l'information financière

Questions traitées

Au travers d'apports théoriques, de nombreux cas pratiques (50% du temps de formation) et de témoignages d'experts, la formation répondra aux questions suivantes :

- Comment les entreprises limitent-elles l'impact de la volatilité des cours de change ou des matières premières sur leur résultat ? Quelles sont les opérations de couverture les plus courantes ?
- Comment comptabiliser les opérations de couverture de taux, de change ou sur les matières premières ? Quels sont les documents comptables nécessaires pour la comptabilisation des opérations ?
- Comment distinguer les opérations de couverture de celles qui font courir des risques à l'entreprise ?
- Quand doit-on utiliser la juste valeur ? Qu'est-ce que la juste valeur ? Qu'est ce qui la fait varier ?

Durée : 7h

A partir de : 440 € HT*

Code : CACI0013

Nous vous conseillons aussi :

[Les incorporels : un sujet annuel majeur](#)

[Arrêté des comptes 2020 - Aspects comptables et fiscaux NOUVEAUTE](#)

[Evaluation financière : les indispensables ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes - Niveau 1 NOUVEAUTE](#)

- Comment adapter les outils d'audit disponibles aux opérations de couverture (matrice des risques, programme de travail...) ?
- Comment mettre en œuvre l'approche par les risques ?
- Comment apprécier le niveau de contrôle interne mis en place par l'entreprise auditée ?
- Quels sont les contrôles appropriés à mettre en œuvre ?
- Quelles sont les sources pertinentes pour apprécier l'information financière ?

Bénéfices participants

Les participants disposeront des techniques et outils qui leur permettront de :

- S'assurer de la correcte comptabilisation des opérations
- Pouvoir auditer les opérations de couverture et les instruments financiers à terme d'une entité sans être un spécialiste
- Construire une approche d'audit adaptée aux opérations de couverture
- Identifier les points clés devant figurer dans l'information financière

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Les traitements en IFRS des instruments financiers ne seront pas étudiés dans la formation
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges

Audit et contrôle interne

- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*



Comprendre et apprécier une cartographie des risques **NOUVEAU**

La cartographie des risques n'est plus réservée aux grosses structures. C'est un outil incontournable pour toute entité qui veut disposer d'un contrôle interne efficient et être en conformité avec les nouvelles réglementations, RGPD, Sapin 2, cyber criminalité ... Elle s'intègre dans le cadre normatif du contrôle interne, et relève d'outils et techniques développés et formalisés.

Pour le commissaire aux comptes, une cartographie des risques peut permettre de prendre connaissance efficacement des principaux risques et d'évaluer la maturité du contrôle interne de l'entité, que ce soit dans le cadre de l'audit légal ou de SACC.

Le commissaire aux comptes doit donc être en mesure de comprendre et d'apprécier une cartographie des risques dans ses composantes, ses outils et ses enjeux. Il pourra alors en tirer parti dans le cadre de ses missions et/ou inciter ses clients à en développer.

Ce premier niveau de formation, spécialement conçu par l'IFACI, est une opportunité pour situer la cartographie dans le cadre de la gestion des risques, comprendre sa construction et donc d'être en mesure de l'interpréter pour appréhender les missions d'audit légal avec plus d'efficacité, voire développer de nouvelles missions à forte valeur.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Cette formation apporte aux commissaires aux comptes et à leurs collaborateurs un premier niveau de connaissances et de pratique pour comprendre et apprécier une cartographie des risques - lorsqu'elle existe - ou pour inciter leurs clients à en développer une. Ils seront en mesure de :

- Utiliser le vocabulaire spécifique de la gestion des risques
- Comprendre les pratiques et exigences des acteurs du contrôle interne
- Communiquer sur les enjeux, les composantes, les outils et les référentiels
- Mettre en œuvre la démarche d'élaboration d'une cartographie

Questions traitées

Grâce aux apports théoriques et aux cas pratiques, les professionnels pourront appréhender le travail de l'audit interne et la collaboration qu'ils peuvent développer avec cette fonction, comprendre et communiquer sur les bénéfices pour leurs clients à disposer d'une cartographie des risques. La formation traitera notamment les questions suivantes :

- Quels sont les normes propres à l'audit interne et les référentiels qui encadrent la gestion des risques ?
- A quelles entités et comment s'appliquent les différentes réglementations ?
 - Directives européennes
 - Sociétés cotées
 - Banques et Assurances

C'est un outil

Durée : 7h

A partir de : 440 € HT*

Code : CACI0022

Nous vous conseillons aussi :

[Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : Le fondamentaux](#)

[Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : application pratique](#)

[L'approche par les risques : 101 cas pour comprendre](#)

- Comment mettre en œuvre les référentiels et s'approprier les outils dans le cadre du RGPD, de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et de l'analyse de processus ou de cycles ?
- Quels sont les outils et les contenus de la démarche de cartographie des risques ?
 - Univers des risques
 - Catalogues et familles de risques
 - Échelles de cotation probabilité / fréquence / détection et impact
 - Risques bruts / nets et cibles
 - Appétence aux risques

Bénéfices participants

- Rappel des cadres méthodologiques
- Compréhension des enjeux de la cartographie des risques selon les secteurs d'activité, les liens avec le contrôle interne et les travaux de l'audit interne
- Partage de bonnes pratiques issues des benchmarks de la Communauté IFACI

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est recommandé au participant de connaître les fondamentaux de la gestion des risques et du contrôle interne
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités

Audit et contrôle interne

- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Comprendre et vérifier l'annexe des comptes annuels



Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Comprendre la structure et la présentation de l'annexe des comptes annuels, et ses liens avec les autres documents (rapport de gestion et liasse fiscale)
- Etre capable de vérifier que l'élaboration de l'annexe des comptes annuels répond aux dispositions légales et réglementaires
- Analyser l'impact du contrôle de l'annexe sur la communication avec les experts-comptables et les dirigeants
- Maîtriser la démarche de contrôle de l'annexe et les conséquences éventuelles de ce contrôle sur le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Questions traitées

- Les principes d'élaboration de l'annexe des comptes annuels
- La structure et la présentation de l'annexe des comptes annuels en fonction des catégories d'entreprises
- La communication avec l'expert-comptable
- Le contrôle de l'annexe des comptes annuels
- Un focus sur le contrôle des points sensibles : immobilisations incorporelles (dont fonds commercial), corporelles et financières, hypothèses d'évaluation, passifs éventuels, changements de méthodes comptables, changements d'estimation et corrections d'erreur, opérations réalisées avec les parties liées, opérations et engagements hors bilan, engagements de retraite, opérations et engagements avec les dirigeants, honoraires du commissaire aux comptes, informations relatives aux filiales et participations, événements postérieurs à la clôture de l'exercice, continuité d'exploitation, informations relatives aux opérations de nature spécifique (ex : fusion, contrats à long terme...)
- Les conséquences éventuelles du contrôle de l'annexe sur le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Bénéfices participants

- Disposer d'une méthodologie de contrôle de l'annexe
- Mieux définir l'étendue et l'orientation des travaux de contrôle par rapport à l'approche par les risques d'un dossier
- Acquérir des bons réflexes quant aux informations significatives devant figurer dans l'annexe
- L'illustration au travers de cas pratiques sur des points de vigilance habituellement rencontrés lors des audits

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- La formation ne traite pas des thèmes suivants :

Durée : 7h
A partir de : 410 € HT*
Code : CACI0016

Nous vous conseillons aussi :

[Etablir le rapport sur les comptes annuels et consolidés : contraintes et cas complexes](#)

[Vérifications et informations spécifiques : les clés d'une mise en œuvre sereine et efficace](#)

[Rapport spécial : une procédure des conventions qui évolue](#)

- Contrôle de l'annexe des comptes consolidés établis selon les règles comptables applicables en France
 - Contrôle de l'annexe des comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS
 - Contrôle de l'annexe des comptes combinés dans des secteurs spécifiques (organisations syndicales, mutuelles...)
 - Règles relatives à des secteurs spécifiques (établissements de crédit et entreprises d'assurance, organisations syndicales, mutuelles...)
 - Spécificités relatives au secteur associatif avec notamment le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
 - Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Comprendre la stratégie de l'entité auditée pour un audit efficace et pertinent



Ne vous focalisez pas seulement sur les comptes de l'entité à auditer, car vous risquez de passer à côté de situations à risques majeurs !

Comprendre la stratégie de l'entité à auditer permet d'anticiper les situations à risques majeurs et d'adapter en conséquence son approche par les risques pour mettre en œuvre des diligences pertinentes et efficaces

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CACI0009

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission

Objectifs

- Savoir aborder les questions de stratégie en tant que commissaire aux comptes
- Se poser les bonnes questions face aux sociétés en rupture technologique et de l'économie numérique
- Traduire les informations collectées lors des entretiens et de la prise de connaissance en risques et opportunités, et en déduire les risques d'audit majeurs
- Etre plus pertinent dans l'appréciation des prévisions lors du contrôle des tests de dépréciations, des plans d'affaires et dans l'ensemble des missions d'évaluation
- Comprendre le langage du dirigeant et s'intéresser aux enjeux de l'entité pour instaurer un climat d'échanges porteur de valeur vis-à-vis du dirigeant de l'entité auditée
- Appréhender les situations où la continuité d'exploitation est menacée

Nous vous conseillons aussi :

[L'audit du 1er exercice d'un nouveau mandat : une intervention décisive](#)

[L'audit d'acquisition : entre création de valeur et maîtrise des risques](#)

[Comprendre et apprécier une cartographie des risques](#)

Questions traitées

La formation est construite en s'appuyant sur les NEP applicables à l'audit des comptes. Au travers d'apports théoriques, de présentations d'exemples issus de la presse économique, d'un cas fil rouge, la formation apporte les clés pour traduire l'analyse stratégique en une démarche d'audit pertinente et efficace

- Comprendre les principes fondamentaux de la stratégie : cette séquence permettra aux participants d'être en mesure de comprendre et d'évaluer la stratégie de leurs clients. Au travers d'exemples et de mises en situation, elle met en évidence les conséquences d'erreurs stratégiques ayant eu un impact sur les comptes de l'entité ainsi que sur la mission du commissaire aux comptes
- Prendre concrètement connaissance de la stratégie de l'entreprise, préparer et orienter les entretiens : des méthodes et outils sont proposés aux participants afin qu'ils puissent aborder le sujet de la stratégie mise en œuvre par leur client de manière structurée et pertinente
- Appréhender les nouveaux modèles économiques en lien avec l'économie numérique et les entités en rupture
- Passer de l'analyse de la stratégie à la démarche d'audit : à l'aide d'outils et à travers des cas pratiques, mettre en évidence le lien entre stratégie et approche par les risques
- Utiliser l'analyse stratégique de l'entité auditée pour anticiper les menaces sur la continuité de l'exploitation et fiabiliser les validations de prévisionnels (tests de dépréciations, plan d'affaires, croissance externe, LBO, apports, fusions, actifs incorporels, titres de participation...)

Bénéfices participants

- Connaître les fondamentaux de la stratégie pour comprendre et analyser la stratégie de l'entité auditée
- Prendre conscience de l'importance de la stratégie de l'entreprise auditée dans le cadre de la mission d'audit pour :

- Aborder l'audit avec plus d'efficacité grâce à une approche par les risques pertinente, et adaptée au contexte de l'entreprise
- Détecter par anticipation les situations à risques majeurs
- Mettre en place une approche d'audit novatrice tournée vers la connaissance des enjeux de l'entreprise
- Ne pas se limiter aux aspects purement comptables et financiers pour instaurer un dialogue constructif avec la gouvernance de l'entité auditée

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF.

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

Audit et contrôle interne

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Confirmation des tiers et assistance aux inventaires physiques : mode d'emploi



Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants
- Stagiaires experts-comptables/commissaires aux comptes de 1ère année

Objectifs

- Connaître les NEP et la doctrine, applicables à ces deux sujets et leur déclinaison opérationnelle
- Remettre en perspective ces techniques de contrôle dans la démarche d'audit
- Maîtriser les problématiques pratiques de mise en œuvre de ces procédures d'audit
- Illustrer les principes par des situations pratiques et l'utilisation des outils proposés par la CNCC, et échanger les expériences

Questions traitées

- CONFIRMATION DES TIERS
 - Quiz : point sur la maîtrise initiale du sujet
 - Portée et utilité de la demande de confirmation des tiers

Cas pratique : A qui peut-on demander des confirmations ?

- Démarche du commissaire aux comptes

Cas pratique : Sélection d'une confirmation fournisseurs – ne pas se limiter à l'évidence

- Application pratique de la demande de confirmation des tiers

Cas pratique : Exploitation d'une confirmation fournisseurs – exemples de cas complexes de réponses

- INSPECTION ET OBSERVATION PHYSIQUE DES STOCKS
 - **Quiz : point sur la maîtrise initiale du sujet**
 - Portée et utilité de l'inspection et de l'observation physique
 - Organisation et procédures appliquées aux inventaires physiques par l'entité

Cas pratique :

- **Où et quand : lieux, timing, préparation et précautions à prendre avant de réaliser les tests de comptage**

Durée : 7h30

A partir de : 410 € HT*

Code : CACI0005

Nous vous
conseillons aussi :

[Traitement de données comptables : méthodologie de la démarche et outils d'analyse SmartFEC](#)

[Les procédures analytiques : efficacité dans la démarche du commissaire aux comptes](#)

[25 clés pour une application pertinente des NEP](#)

- **Comment : résoudre les problèmes de dénombrement**
- Démarche du commissaire aux comptes pour l'inspection et l'observation physique des stocks

Cas pratique : Questionnaire d'assistance à l'inventaire physique : le « pourquoi » des questions pour identifier les risques « Avant », « Pendant » et « Après » l'inventaire

- Documentation de l'observation physique dans le dossier du commissaire aux comptes

Bénéfices participants

- Maîtriser l'emploi approprié des confirmations de tiers et de l'observation physique des stocks
- Réfléchir sur les modalités pratiques de mises en œuvre et les écueils à éviter
- Etre efficace dans la mise en œuvre de ces procédures et réduire le risque d'audit

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF.

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Etablir le rapport sur les comptes annuels et consolidés : contraintes et cas complexes



Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Maîtriser l'établissement des rapports sur les comptes suite à la mise en oeuvre du règlement (UE) n°537/2014 et de la transposition de la directive 2006/43 CE modifiée
- Connaître les nouvelles normes d'exercice professionnel et les éléments de doctrine de la CNCC
- Faire le point sur certaines difficultés que peuvent rencontrer les professionnels dans l'établissement des rapports sur les comptes, et déterminer les clés permettant le traitement technique des principaux cas complexes
- Savoir appréhender les modalités de communication des irrégularités et inexactitudes
- Valoriser les travaux d'audit et engager une bonne communication dans toutes les situations, y compris les plus difficiles

Questions traitées

- La détermination et la rédaction de l'opinion
- Les observations : champs d'application et rédaction
- Les incertitudes significatives relatives à la continuité de l'exploitation
- Le traitement de cas particuliers et de situations complexes (changements comptables, premier audit des comptes, événements postérieurs à la clôture, divergences d'opinion au sein du collège, non-obtention de certains documents) notamment au travers de la rédaction du rapport sur les comptes
- Approfondissement du concept de justification des appréciations, partage des pratiques et entraînement à leur rédaction
- Focus sur la partie relative aux vérifications spécifiques en s'appuyant notamment sur :
 - les NEP 9510 et 700 révisées et homologuées en octobre 2018
 - les Notes d'information *mises à jour en décembre 2018* : NI. I - *Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés* et NI. XVIII - *Vérifications spécifiques*
- Les irrégularités ou inexactitudes à signaler dans le rapport et les communications ad hoc

Bénéfices participants

- Développer leur faculté à exercer leur jugement et à formuler leur opinion, leurs observations et leurs appréciations dans le strict respect des normes d'exercice professionnel applicables
- Améliorer la capacité à résoudre les situations complexes grâce à des mises en situation pratiques

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Durée : 7h30

A partir de : 410 € HT*

Code : 2028

Nous vous
conseillons aussi :

[Rapport spécial : une procédure des conventions qui évolue](#)

[Comprendre et vérifier l'annexe des comptes annuels : Auditer l'annexe des comptes annuels](#)

[Etablir un rapport sur les comptes dans le respect des normes d'exercice professionnel](#)

Informations particulières

- Cette formation ne traite pas des rapports à établir dans le cadre des missions d'audit légal PE telles que visées par la loi PACTE
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : application pratique



L'évaluation des risques et la prise de connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne, sont des éléments clefs de la démarche d'audit.

Le commissaire aux comptes a ainsi l'obligation de prendre connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit de l'entité auditée. Au-delà de cette obligation, l'évaluation de la conception du contrôle interne et la réalisation de tests de procédure permettent le plus souvent de mieux circonscrire le risque d'audit.

Au cours de cette formation, les participants mettront en application les concepts développés dans le module e-learning « Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : les fondamentaux ».

A travers un cas réel façon « fil rouge », ils dérouleront l'ensemble de la démarche d'évaluation du contrôle interne dans une PME au cours d'une mission d'audit légal dite « classique ».

Cette formation inclut les concepts normatifs et doctrinaux liés à l'approche d'audit par les risques dans un cadre d'application complète des normes d'exercice professionnel.

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CACI0018

Nous vous
conseillons aussi :

[Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : Le fondamentaux \(elearning\)](#)

[L'approche par les risques : 101 cas pour comprendre](#)

[Comprendre et apprécier une cartographie des risques NOUVEAUTE](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission

Objectifs

Au travers de 8 cas pratiques successifs (type « fil rouge »), la formation couvre la réalisation opérationnelle des travaux d'évaluation du contrôle interne. Le professionnel sera alors en mesure :

- De prendre connaissance des composantes du contrôle interne
- D'identifier les contrôles pertinents pour l'audit
- D'évaluer la conception des contrôles et de les tester
- De tenir compte des résultats de ses travaux dans sa démarche d'audit
- De documenter ses travaux et d'en rendre compte à l'entité contrôlée

Questions traitées

Au travers des cas pratiques, cette formation très opérationnelle traitera les points suivants :

- La prise de connaissance de l'entité auditée et de son contrôle interne
- L'identification des contrôles de l'entité pertinents pour l'audit
- L'évaluation de la conception des contrôles
- La réalisation des tests de procédures
- La synthèse des travaux d'évaluation du contrôle interne
- L'adaptation de l'approche générale et du plan de mission
- La communication avec l'entité sur l'évaluation du contrôle interne
- La documentation des travaux d'évaluation du contrôle interne

Bénéfices participants

- Mettre en œuvre une méthodologie efficace d'évaluation du contrôle interne conforme à l'ensemble des normes d'exercice professionnel et applicable directement au cours des missions d'audit
- Disposer de solutions pratiques aux difficultés les plus souvent rencontrées dans l'évaluation du contrôle interne

Pré-requis

- Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est conseillé aux participants de suivre préalablement le module e-learning « Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : les fondamentaux » de CNCC Formation. En effet, cette formation, résolument pratique, ne porte pas sur la présentation des concepts normatifs associés à l'évaluation du contrôle interne ; ceux-ci faisant l'objet du module e-learning
- Cette formation ne vise pas à expliciter la mise en œuvre opérationnelle des normes d'exercice professionnel autonomes 911 et 912 dans le cadre d'un audit de petite entreprise. Les participants bénéficieront néanmoins des messages clés au sujet de ces deux NEP. Par ailleurs, la formation ne traitera pas de l'audit des EIP
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)

Audit et contrôle interne

- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

L'approche par les risques : 101 cas pour comprendre



Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Comprendre l'intérêt de l'approche par les risques et son positionnement dans la démarche d'audit
- Distinguer les différentes sources de risques d'anomalies significatives et leur identification lors de la prise de connaissance
- S'entraîner, parmi 100 mini-cas, à construire un schéma d'approche par les risques dans des situations différentes : évaluation du risque inhérent, appréciation des contrôles de l'entité, choix des diligences qui répondent aux risques d'anomalies significatives
- Apprendre à optimiser l'emploi des procédures d'audit : tests de procédures, tests de détail, procédures analytiques
- S'interroger sur les diligences qui doivent être mises en œuvre indépendamment de l'évaluation des risques
- Réfléchir sur l'élaboration d'un plan de mission et d'un programme de travail adapté, illustrés par les documents du Pack PE V5.0 pour une mission « toutes NEP »

Durée : 7h30

A partir de : 410 € HT*

Code : CACI0001

Nous vous
conseillons aussi :

[Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : Application pratique](#)

[Avez-vous l'esprit critique ?](#)

[Comprendre et apprécier une cartographie des risques NOUVEAUTE](#)

Questions traitées

- Objectifs de l'audit et de l'approche par les risques
 - Pourquoi une approche par les risques ?
 - Incrémentation des risques
 - Identification et évaluation des risques - réponses aux risques évalués
- Approche d'audit au niveau des comptes pris dans leur ensemble : les risques diffus
 - Au niveau de l'environnement de l'entité
 - Au niveau du contrôle interne de l'entité
 - Réponses aux risques diffus identifiés

22 mini-cas illustrant les risques diffus liés à différentes situations et leurs conséquences

- Approche d'audit au niveau des assertions : les risques ciblés sur les comptes significatifs
 - Comptes significatifs, assertions et évaluation des risques inhérents : **10 mini-cas**
 - Incidence du contrôle interne et choix des diligences : **10 mini-cas**
 - Illustration de la chaîne d'analyse pour les 8 cycles comptables : **40 mini-cas**
- Aspects particuliers de l'approche par les risques
 - Risques d'anomalies significatives résultant de fraudes : **6 mini-cas**
 - Risques liés aux estimations comptables : **3 mini-cas**

- Risques liés aux transactions avec les parties liées : **3 mini-cas**
- « Risques significatifs » : **6 mini-cas**

- Elaboration du plan de mission et du programme de travail
 - Quiz : diligences mises en œuvre indépendamment de l'évaluation des risques
 - Illustration du plan de mission et du programme de travail avec les outils du Pack PE V5.0

Bénéfices participants

- Sécuriser leur démarche d'audit en mettant en œuvre toutes les diligences répondant aux risques d'anomalies significatives
- Optimiser le temps d'intervention en ne mettant en œuvre que les diligences nécessaires
- Savoir identifier les risques d'anomalies significatives dans un nombre important de situations : entités différentes, contextes différents, secteurs différents
- Maîtriser le schéma d'analyse des risques d'anomalies significatives pour le transposer aux dossiers du cabinet
- Savoir adapter le plan de mission et le programme de travail en fonction des éléments relevés

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les participants devront se munir d'un support électronique permettant de lire des fichiers Excel
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités

Audit et contrôle interne

- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

L'audit d'acquisition : entre création de valeur et maîtrise des risques



La pertinence d'une acquisition réside dans le juste équilibre entre création de valeur et risques. Encore faut-il que l'acquéreur dispose d'informations fiables.

Si l'audit d'acquisition a pour premier objectif de sécuriser l'opération, il doit également permettre de confirmer le bien-fondé de l'investissement selon que celui-ci est réalisé dans une logique industrielle ou financière. A l'auditeur d'apprécier ces objectifs pour développer la méthodologie d'audit qui mettra en relief les opportunités de création de valeur en regard des risques de l'opération.

Au-delà des aspects comptables et financiers, l'intervention permet de valider la construction du prix et porte sur des aspects opérationnels et prospectifs requérant des compétences et savoir-faire différents. Réalisée dans un environnement inconnu, voire hostile, des délais courts, parfois avec le concours d'autres intervenants, cette mission présente des risques qui peuvent aller jusqu'à la mise en responsabilité de l'auditeur.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Auditeurs contractuels

Objectifs

A l'issue de la formation le participant sera capable de :

- Analyser les objectifs de l'acquéreur
- Développer une méthodologie d'audit, dans le respect des normes professionnelles, en phase avec les objectifs de l'acquéreur, le niveau d'information disponible et les délais imposés
- Organiser la mission dans des délais courts et un environnement inconnu
- Apprécier les informations collectées pour en tirer des conclusions fiables
- Orienter la présentation de ses conclusions selon les objectifs de l'acquisition

Questions traitées

Cette formation apporte les clés d'un audit sécurisé avec des conclusions porteuses de valeur, quelles que soient les circonstances de l'opération. Elle répondra notamment aux questions suivantes :

- Quelles sont les différentes étapes d'une transmission à titre onéreux : LOI, protocole, GAP...
- Quels sont les objectifs poursuivis par l'acquéreur et quelles en seront les conséquences sur la mission ?
- Quelle méthodologie l'auditeur doit-il développer selon que l'acquéreur est dans une logique industrielle ou financière ?
- Quelles sont les diligences à mettre en œuvre pour un audit d'acquisition de qualité ?
- De quelles informations le professionnel doit-il disposer avant de commencer la mission ?
- Comment obtenir les informations nécessaires à des conclusions fiables si la cible ne coopère pas ?
- Comment traite-t-on dans la synthèse les points non couverts lors de l'intervention mais prévus dans la lettre de mission ?
- Quels sont les aspects à mettre en valeur dans la synthèse selon que l'acquéreur est dans une logique industrielle ou financière ?

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CACI0012

Nous vous
conseillons aussi :

[Comprendre la stratégie de l'entité audité pour un audit efficace et pertinent](#)

[Evaluation financière : les indispensables ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes - Niveau 1 NOUVEAUTE](#)

[Comprendre et apprécier une cartographie des risques NOUVEAUTE](#)

Bénéfices participants

- Au travers d'apports théoriques et de cas pratiques, les participants aborderont une dizaine de situations différentes et bénéficieront ainsi d'un retour d'expérience important
- La formation apporte une méthodologie solide dans le respect des normes professionnelles et prévoit la mise à disposition d'outils permettant de mettre en œuvre un audit d'acquisition de qualité et de présenter les conclusions de façon dynamique

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

L'audit du 1er exercice d'un nouveau mandat : une intervention décisive



L'audit du 1er exercice d'un nouveau mandat est particulier. Socle des six années du mandat, il nécessite un investissement important et une vigilance accrue.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

La première prise de connaissance, l'audit du bilan d'ouverture, la mise en place de la relation avec l'entité auditée sont déterminants pour la suite du mandat.

Cette formation se propose de répondre aux nombreuses questions soulevées par cette première intervention :

- Quelles sont les clefs pour établir, dès le début, une relation de confiance avec mon client ?
- La démarche d'audit à suivre la première année présente-t-elle des particularités ?
- Quelles informations liées à ce premier mandat doivent figurer dans mes dossiers ?
- Comment et auprès de qui obtenir des informations sur les comptes de l'exercice précédent ? Quelles sont les limites de la levée du secret professionnel, lorsque ce dernier est applicable ?
- Quels sont les outils disponibles pour planifier et organiser efficacement ma mission dès la première année ? Les bonnes pratiques en la matière ?
- Comment adapter la mission lorsqu'elle commence par une opération spécifique (augmentation de capital, examen limité, etc.), ou en cas de nomination tardive ? Peut-on s'affranchir de certaines étapes ?
- Comment traiter les erreurs détectées lors de l'audit du bilan d'ouverture ? Quelles en sont les conséquences sur mon opinion d'audit et sur celle du commissaire aux comptes précédent (s'il y en avait un) ?

Questions traitées

Au travers de nombreux cas pratiques, d'échanges entre les participants et d'apports théoriques, la formation traite en particulier les points suivants :

- Les formalités administratives à accomplir lors de la nomination et les grands principes d'acceptation
- Les relations avec les tiers (ex-CAC, co-CAC, expert-comptable et comités d'audit notamment)
- La démarche d'audit à suivre lors du premier exercice d'un nouveau mandat, dans le respect des NEP plus particulièrement concernées par cette période, et en tenant compte des risques spécifiques liés à cette première intervention
- Une présentation pratique et illustrée de la mise en œuvre de la NEP 510 sur le contrôle du bilan d'ouverture permettant aux participants de connaître la position à adopter dans de nombreuses situations particulières, et d'en tirer les conséquences sur la première opinion à émettre
- Les situations spécifiques pouvant être rencontrées la première année du mandat (identification d'irrégularités ou de faits délictueux, première intervention commençant par un examen limité ou une opération d'augmentation du capital)

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CACI0007

Nous vous conseillons aussi :

[Missions ALPE : démarche d'audit et rapport sur les risques](#)

[Cap vers le développement](#)

[Comprendre et apprécier une cartographie des risques NOUVEAUTE](#)

La formation prend en compte les points récents d'actualité qui concernent les sujets abordés, notamment :

- les NEP 911 et 912 sur la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.823-12-1 du code de commerce
- NEP 9605 révisée sur les obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

La formation s'appuie sur les nombreux outils qui sont mis à la disposition des commissaires aux comptes dans la note d'information CNCC n° XIII « Le commissaire aux comptes et le premier exercice d'un nouveau mandat »

Bénéfices participants

- Une meilleure appréhension des enjeux et des particularités de l'audit du premier exercice d'un nouveau mandat de commissariat aux comptes
- Une connaissance fine des fondamentaux en termes de diligences nécessaires à l'audit du premier exercice d'un nouveau mandat
- La capacité d'adapter la démarche d'audit afin de sécuriser cette première intervention
- Un échange de bonnes pratiques

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF.

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités

Audit et contrôle interne

- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Les incorporels : un sujet annuel majeur



Les immobilisations incorporelles représentent une part très significative de la valeur des entreprises, quelle que soit leur taille ou leur activité. Les modalités d'acquisition et l'actualisation de leur valeur ont de réels impacts comptables et fiscaux.

Les commissaires aux comptes sont donc régulièrement confrontés aux questions techniques y afférentes. Dès lors, ils doivent maîtriser les aspects juridiques, comptables (référentiel PCG) et fiscaux des actifs incorporels.

Durée : 7h

A partir de : 440 € HT*

Code : CACI0014

Nous vous
conseillons aussi :

[Evaluation financière : les indispensables ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes - Niveau 1 NOUVEAUTE](#)

[Change, taux, matière première : la couverture des risques en pratique](#)

[Les questions clés relatives aux tests de dépréciation d'actifs incorporels, corporels et de titres de participation ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes Niveau 2 NOUVEAUTE](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Cette formation, à jour des textes et de la jurisprudence récents, apporte au commissaire aux comptes et à son équipe un niveau de connaissance technique indispensable à la réalisation de ses missions. Les participants seront en mesure de :

- Identifier et différencier les éléments constitutifs des actifs incorporels
- Contrôler l'évaluation initiale des actifs incorporels
- Apprécier les amortissements et dépréciations pratiqués sur ces actifs
- Evaluer les impacts fiscaux tout au long du cycle de vie des actifs incorporels
- Identifier et traiter leurs risques spécifiques

Questions traitées

Au travers d'un apport théorique et de cas pratiques (environ 50% du temps) portant sur les différentes situations rencontrées dans les entités auditées, cette formation, à jour des textes et de la jurisprudence récents, traitera des questions suivantes :

- Comment identifier les différents actifs incorporels (droit au bail, marques, brevets, licences, relations clients...) ?
- Comment évaluer les actifs incorporels à l'entrée (paiement immédiat, différé, par redevances, par annuités indexées, compléments de prix, rentes viagères, achat en devises, en nue-propiété, en usufruit, pour une valeur inférieure à la valeur de marché, à la barre du tribunal pour un montant global, au moyen de subventions...) ?
- Quelles sont les règles en matière d'amortissement d'actifs incorporels et leurs conséquences fiscales ?
- Quelles sont les règles qui régissent les tests de dépréciation et leur comptabilisation ? Quelles sont les conséquences fiscales ?
- Quelles sont les règles d'évaluation et de comptabilisation à la sortie des actifs incorporels (par cession, éviction, résiliation, annulation, caducité d'un droit incorporel...) ?
- Quelles sont les obligations en matière d'informations dans l'annexe des comptes annuels et dans la liasse fiscale ?

Bénéfices participants

- Acquisition des réflexes indispensables au traitement de ces actifs
- Traitement des difficultés rencontrées sur le terrain à travers des cas pratiques et des quiz
- Des connaissances comptables et fiscales utiles pour réaliser les missions concernées

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF.

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Les procédures analytiques : efficacité dans la démarche du commissaire aux comptes



Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Comprendre le positionnement des procédures analytiques dans la démarche du commissaire aux comptes
- Distinguer l'obligation de les mettre en oeuvre en début et fin de mission, du choix d'y recourir en cours de mission en tant que techniques de contrôle
- Faire ressortir, par différents cas pratiques, les contraintes d'application lors des différentes étapes de la mission : prise de connaissances, risques de fraudes, en appui des tests de procédures, en tant que contrôles de substance sur les comptes et sur les états financiers finaux
- Apprécier les limites et les suites à donner à l'utilisation des procédures analytiques
- Fournir aux participants des outils d'analyse et de documentation

Questions traitées

- Principes et positionnement des procédures analytiques dans la démarche du commissaire aux comptes : les différents types de procédures analytiques
- Procédures analytiques comme moyen de prise de connaissances et d'évaluation des risques
 - Compréhension de l'entreprise par ses données chiffrées

Cas pratique : Identifier les principaux agrégats et les principales variations

- Compréhension de l'entreprise par rapport à son secteur

Exemples pour les différents secteurs (négoce, industrie, services)

- Identification de risques de fraudes : *divers exemples*

Cas pratique de synthèse : Evaluer les zones de risques d'anomalies significatives avec des procédures analytiques

- Procédures analytiques comme outils possibles de contrôle en cours de mission
 - Procédures analytiques utilisées dans le cadre de l'analyse du contrôle interne

Cas pratique pour les processus Ventes, Achats, Stocks, Trésorerie : recherche assistée des procédures analytiques pertinentes

- Procédures analytiques utilisées en tant que contrôle de substance

Cas pratique par cycle : Comparaisons de données absolues et relatives, d'origine interne ou externe

Durée : 7h30

A partir de : 410 € HT*

Code : 3053

Nous vous
conseillons aussi :

[Confirmation des tiers et assistance aux inventaires physiques : mode d'emploi](#)

[25 clés pour une application pertinente des NEP](#)

[L'approche par les risques : 101 cas pour comprendre](#)

- Procédures analytiques comme moyen d'analyse de la cohérence des états financiers
 - Nécessité d'une cohérence d'ensemble des comptes, compréhension des agrégats essentiels

Cas pratique de synthèse à partir d'états financiers avec plusieurs problématiques de présentation

Bénéfices participants

- Savoir utiliser avec pertinence les procédures analytiques dans la mission du commissaire aux comptes
- Maîtriser de manière pratique les différentes techniques de procédures analytiques
- Savoir articuler les procédures analytiques avec les autres procédures d'audit
- Gagner en efficacité dans l'exécution de la mission

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les participants devront se munir d'un support électronique permettant de lire des fichiers Excel.
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF.

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)

- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Maîtriser les incidences de la loi et des règlements applicables aux entités auditées : une étape incontournable



Cette formation développe la doctrine publiée par la CNCC sur le commissaire aux comptes et le respect des textes légaux et réglementaires

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants
- Stagiaires commissaires aux comptes de 2ème année

Objectifs

- Mesurer l'importance pour le commissaire aux comptes de prendre en considération le cadre légal et réglementaire de l'entité
- Cerner les diverses incidences des textes légaux et réglementaires sur la mission du commissaire aux comptes
- Préciser l'étendue des diligences à mettre en oeuvre
- Identifier les situations susceptibles de générer un risque d'anomalies significatives dans les comptes
- Appréhender les bonnes pratiques pour sécuriser la mission et gagner du temps

Questions traitées

- Les apports de l'avis technique de la CNCC "Le commissaire aux comptes et le respect des textes légaux et réglementaires" présentant une démarche structurée
- La prise de connaissance des textes légaux et réglementaires
 - Une étape obligatoire de la mission d'audit avec un cadre fixé par la NEP 250
 - Quelles sont les limites et étendue des investigations du commissaire aux comptes ?
 - Comment traiter les cas de non-respect ?
 - Diverses incidences concrètes sur les autres obligations légales et réglementaires du commissaire aux comptes
 - Quelles sont les diligences spécifiques et les rapports particuliers ?

Partages d'expériences : échanges sur les pratiques des participants

- Incidences des textes légaux et réglementaires dans la démarche du commissaire aux comptes, face au très large champ d'application du cadre légal de l'entité
 - Comment cadrer la démarche ? Comment délimiter le périmètre d'investigation ? Comment identifier les éléments clés et fixer les objectifs ?
 - Quelle méthode pour être efficace tout au long de la mission ?

Cas pratique : réflexion et échanges des participants sur des exemples concrets

- Les diligences à mettre en oeuvre en application de la NEP 250 pour savoir identifier et évaluer le risque d'anomalies significatives résultant du non-respect de textes légaux et réglementaires

Durée : 7h30
A partir de : 410 € HT*
Code : CACI0006

Nous vous conseillons aussi :

[Rapport spécial : une procédure des conventions qui évolue](#)

[Vérifications et informations spécifiques : les clés d'une mise en œuvre sereine et efficace](#)

[Opérations sur le capital : les bons réflexes](#)

- Quelles procédures d'audit mettre en œuvre tout au long de la mission ?
- Quelles sont les responsabilités respectives du commissaire aux comptes et de la Direction ?

Cas pratique : qualifier les situations et les traiter dans le respect de la réglementation professionnelle

Bénéfices participants

Savoir appréhender un aspect de la mission d'audit dont le contenu est difficile à délimiter et dont les incidences peuvent être nombreuses

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Cette formation traite de la prise en compte par le commissaire aux comptes des textes légaux et réglementaires applicables à l'entité auditée (hors textes comptables et fiscaux). La prise de connaissance d'autres éléments à caractère juridique tels que les contrats, engagements, garanties, covenants bancaires ainsi que les vérifications et informations spécifiques du commissaire aux comptes ne sont pas traités dans le cadre de cette formation
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)

- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Mettre en oeuvre un co-commissariat aux comptes efficace et porteur de valeur



Cette formation donne les clés pour réussir un exercice collégial de la mission de co-commissariat aux comptes, dans un esprit de confraternité, d'efficacité et porteur de valeur pour l'entité auditée.

Très opérationnelle, elle est illustrée par de nombreuses mises en situation et favorise le partage d'expérience.

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CACI0008

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

L'intérêt du co-commissariat aux comptes à la française a été reconnu par la réforme européenne de l'audit. Gage de qualité de l'opinion, le co-commissariat aux comptes est efficace pour autant qu'il soit mis en œuvre selon les principes définis par la NEP 100. Les participants seront en mesure de :

- Développer et partager *in fine* l'évaluation des risques et le plan de mission
- Connaître et instaurer les règles de répartition des diligences entre les co-commissaires aux comptes
- Mener un audit de façon concertée, de la planification à l'émission des rapports
- Mettre en œuvre concrètement l'examen contradictoire (le double regard) tout au long de la mission
- Gérer avec son co-commissaire aux comptes les communications à l'égard de l'entité

Nous vous conseillons aussi :

[Savoir communiquer avec efficacité](#)

[L'audit du 1er exercice d'un nouveau mandat : une intervention décisive](#)

[Audit des comptes consolidés : les enjeux de la NEP 600](#)

Questions traitées

Cette formation est construite en s'appuyant sur la NEP 100 et les NEP applicables à l'audit des comptes. Au travers d'apports théoriques et de nombreuses mises en situation, elle traitera en particulier les points suivants :

- La réforme européenne de l'audit : quels impacts pour le co-commissariat en France ?
- Les apports du co-commissariat aux comptes pour le client et le professionnel
- La notion d'exercice collégial de la mission de commissariat aux comptes et la responsabilité du commissaire aux comptes
- Les principes fondamentaux du fonctionnement du collège de commissaires aux comptes
- Les règles déontologiques applicables : confraternité et levée du secret professionnel
- L'appréciation du caractère équilibré de la répartition des travaux et des honoraires
- La mise en œuvre de l'audit en situation de co-commissariat aux comptes, illustrée étape par étape à partir de mises en situation
- La mise en œuvre de l'examen contradictoire : qui, quand, et comment ? Présentation d'outils pratiques
- L'exercice du jugement professionnel par chacun des commissaires aux comptes tout au long de la mission, y compris à l'égard des éléments collectés par le confrère
- La résolution concertée des situations de désaccord entre les co-commissaires aux comptes dans un esprit de confraternité
- La communication avec l'entité auditée et les tiers : qui, quand, et comment ?

Bénéfices participants

- Comprendre les enjeux spécifiques du co-commissariat aux comptes
- Appréhender les points critiques de l'exercice collégial de la mission
- Faire le lien avec la doctrine relative à la répartition des travaux et la NEP 100
- Echanger sur les pratiques constatées et les difficultés rencontrées, partager les bonnes pratiques
- Apprendre à conjuguer répartition des travaux et responsabilité personnelle de l'opinion
- Savoir conduire et documenter un examen contradictoire pertinent
- Constituer un dossier d'audit conforme aux normes
- Savoir prendre en compte dans l'exercice du co-commissariat aux comptes l'ensemble des rapports et des communications du collège

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF.

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

IFRS

Actifs immobilisés en normes IFRS	147
IFRS 15 & IFRS 16 : des enjeux majeurs pour la reconnaissance du revenu et les contrats de location	149

Actifs immobilisés en normes IFRS



Cette formation permet d'approfondir le sujet des actifs immobilisés en normes IFRS et leur dépréciation.

Elle permet de maîtriser les principales différences entre le référentiel français et le référentiel IFRS, et ainsi d'adapter la démarche d'audit aux risques spécifiques.

Elle donne également un aperçu des points clés concernant IFRS 16 – Locations qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

Durée : 7h

A partir de : 440 € HT*

Code : CIFR0003

Nous vous
conseillons aussi :

[IFRS 15 & IFRS 16 : des enjeux majeurs pour la reconnaissance du revenu et les contrats de location](#)

[L'information financière en IFRS](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Cette formation apportera le niveau de connaissance indispensable concernant les actifs immobilisés en normes IFRS :

- Connaître les normes s'appliquant aux actifs immobilisés (IAS 38, IAS 16, IAS 40 et IAS 36)
- Identifier les principales différences entre le référentiel IFRS et le référentiel français
- Maîtriser les principes, la démarche et les points clés de l'audit des actifs immobilisés en normes IFRS

Questions traitées

Au travers d'un apport théorique et de cas pratiques portant sur les différents types d'actifs immobilisés et leur traitement, cette formation abordera les questions suivantes :

- La comptabilisation des actifs incorporels selon IAS 38 et des immobilisations corporelles selon IAS 16
 - Champs d'application, comptabilisation initiale et évaluation subséquente
 - Principales différences avec le référentiel français
- La comptabilisation des immeubles de placement selon IAS 40
 - Définition d'un immeuble de placement
 - Champ d'application, comptabilisation initiale et évaluation subséquente
- La capitalisation des coûts d'emprunt selon IAS 23
- La dépréciation des actifs : principes et modalités de mise en œuvre selon IAS 36
 - Quels actifs tester et quand ?
 - Evaluation de la perte de valeur et comptabilisation
 - Principaux points d'attention pour l'audit des dépréciations d'actifs

Bénéfices participants

- Approfondissement des normes IFRS sur les actifs immobilisés et la dépréciation des actifs
- Appropriation des principales différences entre le référentiel IFRS et le référentiel français
- Anticiper les impacts et les risques inhérents liés à ces règles comptables dans la planification de leur audit

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF.

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont en partie sous format dématérialisé accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*



IFRS 15 & IFRS 16 : des enjeux majeurs pour la reconnaissance du revenu et les contrats de location

Après l'année 2018 qui a été marquée par la mise en application d'IFRS 15 sur la reconnaissance du revenu, l'année 2019 a été celle de l'entrée en vigueur d'IFRS 16 sur les contrats de location.

Ces deux normes induisent des concepts nouveaux et des changements de traitements comptables majeurs pour les entreprises : modification potentielle de la comptabilisation du chiffre d'affaires, suppression de la distinction entre location simple et location-financement, comptabilisation de l'ensemble des contrats de location au bilan des preneurs...

Cette formation permet aux commissaires aux comptes d'appréhender l'impact de ces nouvelles normes sur leur mission d'audit et de bénéficier des premiers retours d'expérience au regard de l'information financière publiée.

Durée : 7h

A partir de : 440 € HT*

Code : CIFR0002

Nous vous conseillons aussi :

[Actifs immobilisés en normes IFRS](#)

[L'information financière en IFRS](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Maîtriser les principes, la démarche et les points clés des nouvelles normes
- Savoir identifier, anticiper et mesurer les impacts sur les états financiers, les ratios financiers et plus largement l'organisation des groupes concernés
- Intégrer leurs conséquences dans la planification des missions d'audit

Questions traitées

Au travers d'apports théoriques et de nombreux cas pratiques, la formation met en lumière les impacts essentiels de cette nouvelle réglementation :

- La reconnaissance du revenu (IFRS 15)
 - Principes fondamentaux et champs d'application
 - Les principaux secteurs d'activité concernés
 - Les 5 étapes d'analyse de la reconnaissance du revenu (IFRS 15) et leur problématique d'application :
 - Identification du/des contrat(s) avec le client
 - Identification des différentes obligations de performance distinctes
 - Détermination du prix de la transaction
 - Allocation du prix de la transaction aux différentes obligations de performance
 - Comptabilisation des produits lorsque les obligations de performance sont satisfaites
 - Les sujets particuliers (coûts d'obtention et d'exécution du contrat, licences, accords de rachat, etc.) et difficultés d'application
 - Présentation des actifs et passifs de contrats, les informations à fournir en annexe
 - Exemples tirés des premières communications des groupes
- Les contrats de location (IFRS 16)
 - Principaux changements au regard d'IAS 17 du point de vue du preneur et du bailleur

- Les impacts sur les états financiers et ratios
- Définition d'un contrat de location
- Preneurs : une nouvelle approche comptable
- Opérations de Sale and Lease-back
- Discussions en cours et difficultés d'application
- Informations à fournir
- Exemples tirés des premières communications des groupes

Bénéfices participants

Anticiper les impacts et les risques inhérents liés à ces nouvelles règles comptables dans la planification de leurs missions de certification.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont en partie sous format dématérialisé accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Comptes consolidés

Audit de l'allocation du prix d'acquisition et des variations de périmètre	NOUVEAU	153
Audit des comptes consolidés : les enjeux de la NEP 600		156
Audit des comptes consolidés : les fondamentaux		159
Audit des principaux retraitements de consolidation	NOUVEAU	161
Audit des tableaux de bouclage et du tableau des flux de trésorerie	NOUVEAU	164

Audit de l'allocation du prix d'acquisition et des variations de périmètre **NOUVEAU**



Audit des comptes consolidés : approfondissement

Disponible à compter du lundi 19 octobre 2020

La certification des comptes consolidés nécessite pour le commissaire aux comptes de se prononcer sur l'allocation du prix d'acquisition. Il devra donc valider le coût d'acquisition des titres, la date de prise de contrôle, l'évaluation des actifs et passifs à la juste valeur.

Le commissaire aux comptes devra tenir compte des spécificités de chacun des référentiels comptables applicables (CRC 99.02 ou IFRS).

Les situations rencontrées sont variées et complexes : création d'un groupe, LBO secondaire, dépassement des seuils obligatoires, changement de périmètre...

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Comprendre le cadre légal et les textes comptables tant en normes françaises qu'en IFRS
- Appréhender les différentes notions de l'entrée dans le périmètre de consolidation : coût d'acquisition des titres, principaux actifs et passifs à reconnaître, date de prise de contrôle...
- Identifier les spécificités des référentiels comptables
- Comprendre comment évaluer les actifs et passifs à la juste valeur
- Appréhender la méthodologie de l'allocation du prix d'acquisition et mettre en œuvre l'audit
- Appréhender l'impact des variations de pourcentages d'intérêts sur des filiales du groupe consolidé,
- Comprendre l'impact des opérations de restructuration juridique sur les comptes consolidés (fusion, TUP, APA...)
- Appréhender les difficultés techniques liées aux sorties de périmètre

Questions traitées

Au travers de cas pratiques, de mises en situation et d'illustrations, la formation traitera notamment des points suivants :

- Comprendre les principaux impacts de la première consolidation suite à un dépassement de seuil ou à un changement de périmètre
- Comment déterminer le coût d'acquisition des titres
- Quels sont les retraitements à appliquer aux capitaux propres dans la cadre de l'allocation du prix d'acquisition
- Quel est le principe de l'allocation du prix d'acquisition et les conséquences sur les comptes ?
- Quels sont les principaux actifs et passifs concernés ?
- Comment sont évalués les marques et les relations clientèles ?
- Quels sont les impacts en matière de présentation des comptes et de suivi des valeurs dans le temps ?

Durée : 7h

A partir de : 440 € HT*

Code : CCCO0009

Nous vous conseillons aussi :

[Audit des comptes consolidés : L'audit des principaux retraitements de consolidation . NOUVEAUTE](#)

[Audit des comptes consolidés : Audit des tableaux de bouclage et du tableau des flux de trésorerie . NOUVEAUTE](#)

[Audit des comptes consolidés : les fondamentaux](#)

- Comment faire le lien avec la NEP 540 et les tests de valeur ?
- Quelles sont les principales différences entre les normes comptables françaises et les IFRS ?
- Quels sont les principaux pièges à éviter ?
- Quel est l'impact des variations de pourcentage d'intérêt avec ou sans changement de méthode ?
- Quels sont les impacts des sorties de périmètre sur les comptes, dans les tableaux de bouclage, dans le tableau de flux de trésorerie ?

Bénéfices participants

- Clarifier les différents textes comptables applicables et bien comprendre les différences entre les référentiels français et IFRS
- Comprendre les concepts liés aux comptes consolidés et à l'allocation du prix d'acquisition
- Comprendre la méthodologie à mettre en œuvre et les pièges à éviter
- Comprendre les approches de valorisation pour exercer son esprit critique
- Savoir auditer l'allocation du prix d'acquisition avec méthode

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est conseillé aux participants d'avoir suivi préalablement la formation « Audit des comptes consolidés : les fondamentaux » ou de disposer d'une expérience professionnelle équivalente
- Pour réaliser les cas pratiques, les participants doivent se munir d'une calculatrice financière et d'un matériel électronique permettant de lire et modifier des fichiers Excel
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités

Comptes consolidés

- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Audit des comptes consolidés : les enjeux de la NEP 600

Orientation, planification, relations avec les auditeurs des filiales, synthèse et



bouclage

Cette formation sur les comptes consolidés est mise à jour des incidences des derniers règlements de l'ANC, de la loi PACTE, des NEP 911 et 912 et des évolutions en matière de rapport de certification et de doctrine de la CNCC.

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CCCO0003

Nous vous
conseillons aussi :

[Mettre en œuvre un co-commissariat aux comptes efficace et porteur de valeur](#)

[Audit des comptes consolidés : les fondamentaux](#)

[Les procédures cabinet : pour quoi faire ? Une opportunité pour une nouvelle organisation](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Connaître les principales étapes de la mission de certification des comptes consolidés
- Anticiper les difficultés liées à la planification (seuils de signification, stratification des entités consolidées...) et à la pluralité d'intervenants (relations avec les auditeurs des entités consolidées)
- Savoir utiliser les outils de la note d'information de la CNCC n° XI "Le commissaire aux comptes et l'audit des comptes consolidés"

Questions traitées

- Principes généraux de certification des comptes consolidés :
 - Connaître les principaux textes sur la certification des comptes consolidés (Code de Commerce, NEP 600 et ISA 600)
 - Comprendre les obligations de la NEP 600
 - Connaître la documentation professionnelle (Note d'Information n° XI précitée)
- Acceptation de la mission et premiers travaux de planification :
 - Connaître les conditions d'acceptation de la mission
 - Connaître les modalités de répartition des travaux entre les commissaires aux comptes au niveau de l'entité consolidante
 - Identifier les entités importantes et non importantes
 - Identifier et évaluer les contrôles groupe et les contrôles sur le processus de consolidation
 - Connaître les problématiques liées à la lettre de mission
- Autres travaux de planification :
 - Connaître les auditeurs des entités
 - Déterminer les seuils de signification
 - Appréhender les procédures analytiques sur les entités non importantes
 - Communiquer avec la direction de l'entité consolidante et les organes mentionnés à l'article L 823-16 du Code de Commerce
- Réponses apportées à l'évaluation des risques identifiés :
 - Mettre en œuvre des procédures d'audit sur le processus de consolidation et des tests sur les contrôles groupe préalablement déterminés
 - Réaliser les travaux sur l'information comptable des entités établie pour les besoins des comptes consolidés
 - S'impliquer dans les travaux réalisés par les auditeurs des entités
 - Déterminer les éléments pertinents à collecter auprès des auditeurs des entités

- Certification des comptes - finalisation d'un dossier d'audit et communications spécifiques à l'initiative du commissaire aux comptes :
 - Mettre en œuvre les travaux de finalisation d'un audit de comptes consolidés
 - Savoir rédiger le rapport sur les comptes consolidés
 - Comprendre la communication à mettre en place avec la direction de l'entité consolidante et les organes mentionnés à l'article L 823-16 du Code de Commerce

Bénéfices participants

- Maîtriser le risque d'audit et les problématiques liées à la certification des comptes consolidés
- Savoir planifier et mettre en œuvre l'audit des comptes consolidés
- Maîtriser les processus de communication avec les auditeurs des entités et les obligations de documentation
- Connaître les obligations de communication avec la direction de l'entité consolidante et les organes mentionnés à l'article L 823-16 du Code de Commerce

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Cette formation ne traite pas des techniques comptables de consolidation ni de l'audit des retraitements de consolidation
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges

- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Audit des comptes consolidés : les fondamentaux



Cette formation sur les comptes consolidés est mise à jour des incidences des derniers règlements de l'ANC et des évolutions en matière de rapport de certification et de doctrine de la CNCC.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants

Objectifs

Cette formation, essentiellement orientée autour de cas pratiques, a pour objectif d'aider les confrères et les collaborateurs à appréhender une mission d'audit des comptes consolidés : les grandes étapes du processus de consolidation et les travaux d'audit associés.

Questions traitées

- Obligations en matière d'établissement et de certification des comptes consolidés
- Principes généraux relatifs à la certification des comptes consolidés et principales étapes de la planification de l'audit des comptes consolidés
- Tests sur les contrôles groupe et sur le processus de consolidation
- Mise en œuvre des contrôles de substance spécifiques à l'audit des comptes consolidés :
 - Examen du périmètre, des méthodes de consolidation
 - Contrôle de la mécanique de consolidation des comptes et des principales écritures de consolidation (retraitements, éliminations...)
 - Contrôle du passage des résultats sociaux au résultat consolidé
 - Contrôle du passage des capitaux propres sociaux aux capitaux propres consolidés et de la variation des capitaux propres consolidés
 - Sensibilisation à la preuve d'impôt : moyen de contrôle de l'impôt consolidé
 - Procédures analytiques
- Revue d'élément d'analyse de la performance économique du groupe : le tableau de flux de trésorerie et l'information sectorielle
- Analyse de cohérence des documents de synthèse et contrôle de l'annexe et du rapport de gestion
- Certification des comptes - finalisation du dossier d'audit et opinion d'audit sur les comptes consolidés - cas particulier de la première consolidation

Bénéfices participants

- Connaître les grandes étapes d'une mission d'audit des comptes consolidés et ses spécificités
- Comprendre les principales zones de risque
- Savoir mettre en œuvre les tests sur les contrôles groupe et sur le processus de consolidation ainsi que les principaux contrôles de substance
- Acquérir les bons réflexes lors de la revue des documents de synthèse

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CCCO0001

Nous vous
conseillons aussi :

[Audit des comptes consolidés : les enjeux de la NEP 600](#)

[Audit des comptes consolidés : L'audit des principaux retraitements de consolidation . NOUVEAUTE](#)

[Audit des comptes consolidés : Audit de l'allocation du prix d'acquisition et des variations de périmètre. NOUVEAUTE](#)

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF.

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Audit des principaux retraitements de consolidation **NOUVEAU**



Audit des comptes consolidés : approfondissement

Disponible à compter du lundi 19 octobre 2020

La certification des comptes consolidés nécessite pour le commissaire aux comptes de maîtriser les principaux retraitements de consolidation, le concept de la fiscalité différée, les particularités liées aux sociétés étrangères,...Il doit également tenir comptes des spécificités de chacun des référentiels comptables applicables (CRC 99.02 ou IFRS).

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Comprendre l'intérêt et les objectifs des retraitements dans le processus de consolidation
- Maîtriser les différents retraitements obligatoires et optionnels en consolidation
- Savoir déceler les principales erreurs lors de l'intégration de filiales en monnaie étrangère dans une consolidation
- Comprendre les principes des impôts différés et savoir les auditer
- Apprendre à auditer à partir des tableaux de passage des Capitaux propres sociaux aux Capitaux propres consolidés

Questions traitées

Les apports théoriques sont immédiatement appliqués en situation professionnelle étape par étape à l'aide d'illustrations et de cas pratiques.

- Quelles sont les principales étapes de l'audit des comptes consolidés ?
- Comment contrôler les retraitements d'homogénéisation obligatoires en consolidation ?
- Quels sont les retraitements obligatoires et optionnels en normes françaises et IFRS ?
- Comment auditer ces retraitements et repérer les erreurs ?
- Quelle méthode doit être utilisée pour intégrer une filiale en monnaie étrangère ?
- Comment contrôler les traitements relatifs :
 - aux frais d'émission d'emprunt
 - au crédit-bail
 - aux locations financement
 - aux dividendes
 - aux marges sur stocks
 - aux Indemnités de Fin de Carrière
- Comment auditer les flux intra-groupe ?

Durée : 7h

A partir de : 440 € HT*

Code : CCCO0008

Nous vous conseillons aussi :

[Audit des comptes consolidés : Audit de l'allocation du prix d'acquisition et des variations de périmètre. NOUVEAUTE](#)

[Audit des comptes consolidés : Audit des tableaux de bouclage et du tableau des flux de trésorerie . NOUVEAUTE](#)

[Audit des comptes consolidés : les fondamentaux](#)

- Comment auditer les impôts différés ?
- Quels sont les principes des impôts en consolidation (impôts exigibles/impôts différés) ?
- Quelles sont les différences entre décalages temporaires et décalages permanents ?
- Quelle est la méthodologie à mettre en place pour le suivi des impôts différés actifs et passifs ?
- Comment contrôler la preuve d'impôts ?
- Quels sont les principaux pièges à éviter dans le cadre d'une consolidation française et dans le cadre d'une consolidation IFRS ?

Bénéfices participants

- Approfondissement technique des notions de consolidation relatives aux principaux retraitements, pour la mise en œuvre d'une approche d'audit pertinente
- Acquérir les bons réflexes grâce à des mises en situation à l'aide de cas pratiques
- Disposer d'outils méthodologiques pour mettre en œuvre les contrôles adéquats et adopter la bonne démarche d'audit
- Approfondissement technique des notions de consolidation relatives aux impôts différés, pour la mise en œuvre d'une approche d'audit pertinente
- Disposer d'une démarche précise étape par étape pour l'audit de la preuve d'impôt

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est conseillé aux participants d'avoir suivi préalablement la formation « Audit des comptes consolidés : les fondamentaux » ou de disposer d'une expérience professionnelle équivalente
- Pour réaliser les cas pratiques, les participants doivent se munir d'une calculatrice financière et d'un matériel électronique permettant de lire et modifier des fichiers Excel
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

Comptes consolidés

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Audit des tableaux de bouclage et du tableau des flux de trésorerie **NOUVEAU**



Audit des comptes consolidés : approfondissement

Disponible à compter du lundi 19 octobre 2020

La certification des comptes consolidés nécessite pour le commissaire aux comptes de bien comprendre le fonctionnement des tableaux de passage des capitaux propres sociaux aux capitaux propres consolidés. Ces états sont les feuilles maîtresses de l'audit des comptes consolidés. Le commissaire aux comptes met en œuvre une méthodologie appropriée pour auditer ces états. Il doit également appréhender les concepts liés aux flux de trésorerie pour pouvoir l'auditer avec pertinence.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Savoir utiliser au mieux les tableaux de bouclage individuels comme tableaux de bord à l'audit
- Appréhender les diligences à mettre en œuvre à partir des tableaux de variations individuels des capitaux propres
- Maîtriser certaines problématiques inhérentes à l'audit des tableaux de bouclage consolidés
- Comprendre la logique du passage du résultat social cumulé au résultat consolidé
- Identifier rapidement les anomalies
- Comprendre la logique du tableau de flux consolidé
- Disposer d'une méthodologie pour contrôler un tableau de flux représentatif

Questions traitées

Les apports théoriques sont immédiatement appliqués en situation professionnelle étape par étape à l'aide d'illustrations et de cas pratiques.

- Que trouve-t-on dans les tableaux de bouclage et quelle est leur finalité ?
- Comment auditer les tableaux de variations individuels des capitaux propres ?
- Comment passe-t-on du résultat social cumulé au résultat consolidé ?
- Quels sont les impacts des principaux retraitements et variations de périmètre ?
- Quels sont les principes et les enjeux relatifs à la fiscalité différée ?
- Comment passe-t-on des tableaux de variations individuels des capitaux propres au tableau de variations consolidé ?
- Quels sont les pièges à éviter en matière d'audit des tableaux de bouclage ?
- Comment classer les flux dans le tableau de flux de trésorerie ?
- Savoir intégrer et traiter les variations de périmètre dans le tableau de flux ?
- Comprendre et traiter l'incidence des variations du cours des devises ?

Durée : 7h

A partir de : 440 € HT*

Code : CCCO0010

Nous vous conseillons aussi :

[Audit des comptes consolidés : L'audit des principaux retraitements de consolidation . NOUVEAUTE](#)

[Audit des comptes consolidés : Audit de l'allocation du prix d'acquisition et des variations de périmètre. NOUVEAUTE](#)

[Audit des comptes consolidés : les enjeux de la NEP 600](#)

- Quels sont les principaux pièges à éviter ?
- Quelle méthodologie peut-on mettre en place pour auditer un tableau de flux ?

Bénéfices participants

- Approfondissement technique des notions de consolidation relatives aux tableaux de bouclage et au tableau de flux de trésorerie, pour la mise en œuvre d'une approche d'audit pertinente
- Disposer d'outils pratiques pour mettre en œuvre les contrôles adéquats
- Disposer d'une démarche précise étape par étape

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est conseillé aux participants d'avoir suivi préalablement la formation « Audit des comptes consolidés : les fondamentaux » ou de disposer d'une expérience professionnelle équivalente
- Pour réaliser les cas pratiques, les participants doivent se munir d'une calculatrice financière et d'un matériel électronique permettant de lire et modifier des fichiers Excel
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)

- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Commissariat aux apports ou à la fusion, Evaluation

Commissariat aux apports ou à la fusion : une mission complexe	168
Evaluation financière : les indispensables NOUVEAU	170
Le « facteur X » différenciant en évaluation financière : le diagnostic stratégique et financier NOUVEAU	173
Les paramètres clés d'évaluation financière : multiples et taux d'actualisation NOUVEAU	176
Les questions clés relatives aux tests de dépréciation d'actifs incorporels, corporels et de titres de participation NOUVEAU	179

Commissariat aux apports ou à la fusion : une mission complexe



Le commissariat aux apports ou à la fusion est une mission à forte responsabilité de par son caractère légal et ses objectifs : garantir l'absence de surévaluation des apports et le cas échéant l'équité de leur rémunération.

Plus transversale qu'un audit financier, réalisée dans des délais courts, cette mission oblige le commissaire à aller à l'essentiel. Pour mettre en œuvre une démarche efficace et pertinente, le professionnel doit maîtriser les différentes méthodes d'évaluation, les droits des sociétés, comptable et fiscal applicables aux fusions et aux apports ainsi que les techniques de revue analytique. La variété des diligences à mettre en œuvre pour étayer l'opinion est importante et doit être confortée par une bonne connaissance du marché.

La formation intègre les effets, pour le commissaire aux apports ou à la fusion, des nouveautés comptables, fiscales et juridiques.

Durée : 15h

A partir de : 880 € HT*

Code : CCAF0011

Nous vous conseillons aussi :

[Evaluation financière : les indispensables ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes - Niveau 1 NOUVEAUTE](#)

[Les incorporels : un sujet annuel majeur](#)

[Opérations sur le capital : les bons réflexes](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Cette formation apporte au professionnel un niveau de connaissance technique, réglementaire et législative indispensable à la réalisation des missions de commissariat aux apports ou à la fusion pour les sociétés par actions et SARL. Il sera alors en mesure de :

- Distinguer valeur d'apport et rémunération des apports
- Contrôler et apprécier les évaluations réalisées
- Mesurer l'impact des régimes juridiques et fiscaux retenus
- Mettre en œuvre la démarche prévue par la doctrine de la CNCC

Questions traitées

Au travers d'un apport théorique et de cas pratiques (environ 40% du temps) portant sur les différentes situations rencontrées par le professionnel, cette formation traitera les questions suivantes :

- Quel est le contexte juridique des opérations d'apport et de fusion ?
 - Typologie des opérations, entités concernées, calendrier, contenu du projet de traité, différence entre date d'effet et date de réalisation, informations légales, étude des cas particuliers des fusions transfrontalières et des apports partiels d'actifs, causes de nullité, relations avec l'AMF, relations avec les tribunaux de commerce, problématique de l'article L.228-101 du code de commerce
- Quelles sont les modalités financières des opérations d'apport et de fusion ?
 - Détermination des valeurs d'apport en conformité avec le titre VII du plan comptable général, détermination du rapport d'échange
- Quels sont les aspects comptables et fiscaux liés aux opérations d'apport et de fusion ?
 - Traitement des boni et mali de fusion, impôt sur les sociétés, droits d'enregistrement
- Quelles sont les règles qui régissent l'intervention du commissaire aux apports ?
 - Désignation, acceptation de la mission, diligences et rapport
- Quelles sont les règles qui régissent l'intervention du commissaire à la fusion ou à la scission ?

- Désignation, acceptation de la mission, diligences et rapport
- Quelle est la responsabilité du commissaire aux apports, à la fusion ou à la scission ?

Bénéfices participants

- Une approche pédagogique des différentes missions
- Des réponses aux difficultés rencontrées sur le terrain à travers la réalisation de cas pratiques et quiz
- Des outils opérationnels pour réaliser ces missions

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

880 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Evaluation financière : les indispensables **NOUVEAU**

L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes - Niveau



1

La question de la valeur est omniprésente dans les comptes des entreprises. La compétence en évaluation financière est d'autant plus incontournable depuis le 1er janvier 2016 avec le renforcement des obligations en matière de tests de dépréciation d'actifs dans le PCG, quelle que soit la taille des entreprises. Cette question impacte donc fortement la mission de certification du commissaire aux comptes.

Par ailleurs, plusieurs de ses missions connexes sont axées sur les questions de valeurs, et notamment le commissariat aux apports et à la fusion, les diligences d'acquisition, les diligences liées aux émissions de valeurs mobilières, etc.

Dans ce cadre, cette formation constitue un « indispensable » pour aborder la question de la valeur avec légitimité.

Les atouts : une vision à 360° sur

- les concepts fondateurs de la valeur des entreprises et des actifs
- les enjeux de la valeur pour un commissaire aux comptes
- les aspects techniques indispensables pour appréhender une évaluation

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Comprendre les concepts qui fondent la valeur en finance
- Faire tomber les a priori techniques tout en prenant conscience de l'expertise que l'évaluation demande
- Sortir du traitement mécanique des chiffres pour faire valoir votre expertise financière
- Savoir adapter son expertise aux spécificités des actifs évalués
- Savoir se documenter en évaluation financière et porter un regard critique construit

Questions traitées

- La notion de valeur en finance
- Les types d'actifs évalués
- Les contextes des évaluations et la place majeure de la valeur dans les comptes des entreprises
- La valeur ajoutée de l'expert évaluateur
- Les différentes approches de la valeur et leur hiérarchisation
- Les paramètres clés de la valeur à maîtriser selon les approches multicritères
- La question des prévisions de flux et de l'actualisation V/S la capitalisation des flux passés
- L'utilité et la pertinence du recours aux bases de données

Durée : 7h

A partir de : 440 € HT*

Code : CCAF0012

Nous vous conseillons aussi :

[Le « facteur X » différenciant en évaluation financière : le diagnostic stratégique et financier ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes Niveau 2 NOUVEAUTE](#)

[Les paramètres clés d'évaluation financière : multiples et taux d'actualisation ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes Niveau 2 NOUVEAUTE](#)

[Les questions clés relatives aux tests de dépréciation d'actifs incorporels, corporels et de titres de participation ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes Niveau 2 NOUVEAUTE](#)

- La nécessité du diagnostic stratégique et financier comme élément incontournable d'une bonne évaluation

Bénéfices participants

A l'aide de plusieurs cas pratiques progressifs :

- réduire des a priori sur les techniques d'évaluation fondées sur le futur ou des données de marché
- maîtriser les principes de finance fondateurs de la démarche d'évaluation
- savoir adapter son approche aux objectifs et aux situations
- être en mesure d'identifier et d'apprécier les paramètres sur lesquels concentrer son expertise
- développer un esprit critique des pratiques d'évaluation

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour réaliser les cas pratiques, les participants doivent se munir d'une calculatrice financière et d'un matériel électronique permettant de lire et modifier des fichiers Excel
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)

- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Le « facteur X » différenciant en évaluation financière : le diagnostic stratégique et financier **NOUVEAU**



L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes Niveau 2

Le diagnostic stratégique et financier préalable répond à plusieurs impératifs :

- Connaître les qualités intrinsèques de l'objet de l'évaluation
- Transformer l'information comptable en information économique
- Passer du qualitatif au quantitatif
- Expliciter la valeur obtenue et démontrer son esprit critique indépendant

Le diagnostic stratégique et financier constitue ainsi l'étape incontournable de l'évaluation financière et le « facteur X » différenciant entre deux évaluations.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Les participants seront en mesure de :

- Mener un diagnostic stratégique qualitatif selon une approche structurée, intelligible et partageable
- Transformer des comptes annuels ou consolidés en comptes économiques spécialement utiles à la construction de la valeur
- Extraire et traiter les bons agrégats et ratios utiles à l'évaluation
- Argumenter le passage du qualitatif au quantitatif, en cernant les paramètres affectés par les résultats du diagnostic stratégique et financier
- Porter un regard critique sur les espérances de flux futurs, au regard du diagnostic posé préalablement

Questions traitées

Au travers de nombreux cas pratiques, la formation répondra aux interrogations suivantes :

- Pourquoi le diagnostic stratégique et financier est-il essentiel et différenciant pour un évaluateur ?
- Quelle démarche et quels outils structurants faut-il adopter pour mener un diagnostic stratégique dans le cadre d'une évaluation financière ?
- Quelles sont les informations indispensables à la réalisation du diagnostic et où les trouver ?
- Comment construire les indicateurs essentiels de l'évaluation : Ebitda, Ebit, Endettement financier net, BFR Normatif, flux normatif, etc. ?
- Comment prendre en compte le diagnostic stratégique et financier lors de la détermination de la valeur finale, notamment au travers de primes et décotes ?
- Comment assurer une documentation du diagnostic financier associée à une pertinence quantitative ?

Durée : 7h

A partir de : 440 € HT*

Code : CCAF0013

Nous vous
conseillons aussi :

[Evaluation financière : les indispensables ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes - Niveau 1 NOUVEAUTE](#)

[Les paramètres clés d'évaluation financière : multiples et taux d'actualisation ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes Niveau 2 NOUVEAUTE](#)

[Les questions clés relatives aux tests de dépréciation d'actifs incorporels, corporels et de titres de participation ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes Niveau 2 NOUVEAUTE](#)

Bénéfices participants

Destinée aux évaluateurs et aux commissaires comptes, cette formation leur permettra notamment de s'approprier :

- Une démarche structurée de diagnostic stratégique - externe et interne - de l'entreprise
- Les sources de documentation
- Les principes et raisonnements à la base des retraitements économiques et financiers des comptes
- La traduction du diagnostic qualitatif dans l'adaptation des paramètres clés d'évaluation

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est conseillé aux participants d'avoir suivi préalablement la formation « Evaluation financière : les indispensables » ou de disposer d'une expérience professionnelle équivalente
- Pour réaliser les cas pratiques, les participants doivent se munir d'une calculatrice financière et d'un matériel électronique permettant de lire et modifier des fichiers Excel
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF
- Bon à savoir : le guide pratique CNCC 2017 sur le diagnostic stratégique propose des outils repris dans la formation

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)

- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Les paramètres clés d'évaluation financière : multiples et taux d'actualisation **NOUVEAU**



L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes Niveau 2

Disponible à compter du dimanche 1 novembre 2020

La valeur d'une entreprise peut être déterminée par approche analogique ou par actualisation de flux futurs :

- Les approches de comparables reposent sur l'utilisation de multiples implicites boursiers ou de transactions équivalentes à l'objet évalué,
- Les approches par actualisation de flux sont, pour leur parts, très sensibles au taux d'actualisation utilisé.

Dans ces deux grands types d'approches, la recherche de comparables est nécessaire et vous devrez comprendre pourquoi :

- Sous leur apparente simplicité théorique, les approches de comparables appliquées aux entreprises ou à leurs actifs cachent des obstacles importants de mise en œuvre et la définition de leurs paramètres est délicate ;
- D'un autre côté, le choix du taux d'actualisation repose sur la compréhension précise de ce qu'il représente et nécessite la justification argumentée de chacune de ses composantes.

On rappellera que le diagnostic stratégique et financier comme la recherche de comparables constituent les facteurs préalables déterminants en matière d'évaluation, quelle que soit l'approche retenue.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Les participants seront en mesure de :

- Accepter le principe d'utilisation de comparables boursiers en vue d'apprécier la valeur d'une PME non cotée
- Expliciter les choix d'agrégats financiers de référence, ainsi que de niveaux de multiples de valorisation retenus
- Savoir utiliser et justifier les primes et décotes
- Savoir intégrer les informations de marché et des comparables boursiers pour la construction du taux d'actualisation
- Expliquer le niveau du taux d'actualisation retenu et justifier son appréciation grâce au diagnostic stratégique et financier préalable (au travers, par exemple, de la question de la taille de l'entreprise, de l'optimisme de prévisions, du risque de défaut, etc.)
- Expliquer l'évolution des tendances des indicateurs de marchés

Durée : 7h

A partir de : 440 € HT*

Code : CCAF0014

Nous vous conseillons aussi :

[Evaluation financière : les indispensables ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes - Niveau 1 NOUVEAUTE](#)

[Le « facteur X » différenciant en évaluation financière : le diagnostic stratégique et financier ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes Niveau 2 NOUVEAUTE](#)

[Les questions clés relatives aux tests de dépréciation d'actifs incorporels, corporels et de titres de participation ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes Niveau 2 NOUVEAUTE](#)

Questions traitées

Au travers de nombreuses mises en situation et illustrations, la formation traitera notamment des points suivants :

- Comment constituer de façon argumentée un échantillon de comparables ?
- Comment choisir les multiples à appliquer et les inducteurs de valeurs ?
- Comment ajuster les valeurs préliminaires de primes et décotes pour les PME non cotées ?
- Quelles sont les approches de détermination du taux d'actualisation ?
- Comment le taux d'actualisation s'adapte pour tenir compte de la taille des entreprises ?
- Comment le taux d'actualisation intègre-t-il le risque estimé ?
- En quoi les approches analogiques sont-elles utiles à la détermination d'un taux d'actualisation ?
- Quelles sont les sources d'information utiles et disponibles, et pour quelle utilisation ?
- Quelles sont les critiques connues des principes pratiques des approches de comparaison ou de détermination des taux d'actualisation ?

Bénéfices participants

- S'ouvrir à l'utilisation de données de marché pour mieux les utiliser en évaluation
- Etre prêt à l'utilisation de bases de données financières comme informations de référence
- Exercer son esprit critique sur les multiples de valorisation et les composantes de taux d'actualisation
- Savoir argumenter la fixation des paramètres d'évaluation : multiples ou composantes de taux d'actualisation
- Disposer d'arguments d'ajustements des paramètres bruts d'évaluation : primes et décotes

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est conseillé aux participants d'avoir suivi préalablement la formation « Evaluation financière : les indispensables » ou de disposer d'une expérience professionnelle équivalente
- Pour réaliser les cas pratiques, les participants doivent se munir d'une calculatrice financière et d'un matériel électronique permettant de lire et modifier des fichiers Excel
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Les questions clés relatives aux tests de dépréciation d'actifs incorporels, corporels et de titres de participation **NOUVEAU**



L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes Niveau 2

Disponible à compter du dimanche 1 novembre 2020

Les estimations comptables sont diverses et variées, dans les comptes sociaux comme consolidés, avec principalement la question de la valeur des goodwill, des fonds commerciaux et mali techniques affectés, des marques, des relations clientèles, de certains biens corporels, des titres de participation...

Les règles comptables, tant en normes française qu'en IFRS, donnent le cadre général à appliquer pour tester la valeur de ces différents actifs, la périodicité et les conditions de mise en œuvre de ces tests.

Mais sous leur apparente simplicité technique, la mise en œuvre de ces tests requiert une méthodologie adaptée qui passe, notamment, par l'identification des actifs à tester, la manière de les évaluer, la comptabilisation et le suivi des pertes de valeur et, le cas échéant, l'application de règles fiscales spécifiques.

Il est aussi nécessaire de savoir distinguer un test de dépréciation applicable à un fonds commercial au regard d'un test appliqué à des titres de participation.

La certification des comptes nécessite pour le commissaire aux comptes de se prononcer sur ces questions omniprésentes de valorisation d'actifs et, donc, de connaître les techniques d'évaluation, de prendre du recul et de savoir les adapter aux problématiques spécifiques des tests de dépréciation.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Les participants seront en mesure de :

- Comprendre le cadre légal et les textes comptables applicables, tant en normes françaises qu'en IFRS, en matière de dépréciation
- Appréhender les différentes notions autour de la « valeur » : valeur vénale, juste valeur, valeur d'usage, valeur d'utilité...
- Qualifier le périmètre des actifs à tester sans contresens avec les principes de la théorie financière
- Comprendre les différences entre le goodwill, le fonds de commerce et le fonds commercial
- Appréhender les modalités d'affectation des mali techniques et leur suivi dans le temps
- Comprendre la nécessité de regrouper certains actifs pour tester leur valeur, ainsi que la notion d'*Unités Génératrices de Trésorerie* (UGT)
- Valider la cohérence entre les actifs testés et les modalités d'estimation de leur valeur
- Mettre en œuvre les méthodes d'évaluation adaptées aux cas particuliers des tests de dépréciation
- Appréhender les difficultés techniques liées à la mise en œuvre des DCF : BFR, Impôt, Wacc, taux de croissance...

Durée : 7h

A partir de : 440 € HT*

Code : CCAF0015

Nous vous
conseillons aussi :

[Evaluation financière : les indispensables ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes - Niveau 1 NOUVEAUTE](#)

[Le « facteur X » différenciant en évaluation financière : le diagnostic stratégique et financier ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes Niveau 2 NOUVEAUTE](#)

[Les paramètres clés d'évaluation financière : multiples et taux d'actualisation ; L'évaluation : une compétence clé pour le commissaire aux comptes Niveau 2 NOUVEAUTE](#)

- Maîtriser l'affectation des pertes de valeur et leur suivi dans le temps
-

Questions traitées

Au travers de nombreux cas pratiques, la formation répondra aux interrogations suivantes :

- Quelles sont les principales différences entre les normes comptables françaises et les IFRS en matière de dépréciation ?
- Quelles sont les procédures à mettre en œuvre selon les référentiels comptables ?
- Quelles sont les différences entre valeur vénale, juste valeur, valeur d'usage, valeur d'utilité ?
- Quels sont les aspects techniques d'évaluation qui doivent être adaptés au cas particulier des tests de dépréciation d'actifs ?
- Quels sont les principaux actifs à tester et la démarche à mettre en œuvre ?
- Quelles sont les différences entre fonds de commerce, fonds commercial et goodwill ?
- Pourquoi doit-on, la plupart du temps, regrouper les actifs pour les tester ?
- Comment déterminer la juste valeur d'un actif ?
- Comment déterminer une valeur d'utilité ou d'usage en l'absence de prévisionnel ?
- Quels sont les principaux pièges à éviter dans un test de valeur ?
- Quelles sont les règles d'affectation des pertes de valeur, leurs reprises, le régime fiscal ?

Bénéfices participants

- Clarifier les différents textes comptables applicables et bien comprendre les différences entre les référentiels français et IFRS
- Comprendre les concepts liés aux différents incorporels
- Comprendre la méthodologie à mettre en œuvre et les pièges à éviter
- Appréhender la problématique du regroupement d'actifs et la notion d'UGT
- Comprendre les approches de valorisation pour exercer son esprit critique sur la cohérence des tests
- Savoir auditer un test de valeur avec méthode
- Faciliter la mise en œuvre/l'audit des tests de dépréciation d'actifs y compris dans les petites entreprises

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est conseillé aux participants d'avoir suivi préalablement la formation « Evaluation financière : les indispensables » ou de disposer d'une expérience professionnelle équivalente
- Pour réaliser les cas pratiques, les participants doivent se munir d'une calculatrice financière et d'un matériel électronique permettant de lire et modifier des fichiers Excel
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont en partie sous format dématérialisé accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF

organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

440 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Les associations

Appel public à la générosité : spécificités et risques, ressources collectées, aspects comptables et financiers NOUVEAU	183
Première approche de l'environnement et des spécificités des Associations et Fonds de dotation ..	186

Appel public à la générosité : spécificités et risques, ressources collectées, aspects comptables et financiers **NOUVEAU**



Disponible à compter du lundi 16 novembre 2020

Durée : 14h

A partir de : 880 € HT*

Code : CASS0010

L'appel public à la générosité est un mode de financement spécifique au sein du monde associatif. Le commissaire aux comptes y a une responsabilité particulière quant à la transparence de l'utilisation des fonds collectés au travers de sa certification des comptes annuels qui comprennent le Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) et désormais le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD). Cet environnement unique implique tant pour l'entité auditée que pour son certificateur d'en maîtriser le cadre juridique, comptable, fiscal et réglementaire. D'autant plus que les ressources collectées (libéralités, dons, etc.) comportent des risques spécifiques sur les plans juridiques et fiscaux d'une part, et en termes de contrôle interne et de règles comptables d'autre part. Le commissaire aux comptes se doit de les appréhender avec précision dans le cadre de sa certification.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

L'appel public à la générosité est principalement régi par la loi du 7 août 1991 (modifiée) et au niveau comptable par le règlement ANC n° 2018-06 applicable de manière obligatoire à compter des exercices couverts le 1^{er} janvier 2020.

Au-delà des textes, il est nécessaire d'acquérir les réflexes permettant d'exercer pleinement la mission de certification des comptes annuels, incluant des états spécifiques (CROD, CER, etc.), d'un organisme à but non lucratif qui fait appel public à la générosité et reçoit des libéralités, des dons, du mécénat, etc. La mise en œuvre d'une démarche d'audit adaptée est incontournable.

- Dans quel cas un organisme entre-t-il dans le champ des dispositions légales et réglementaires de l'appel public à la générosité ?
- Quels risques d'audit génèrent les différentes formes d'appel public à la générosité ?
- Les formalités auprès des pouvoirs publics ont-elles été correctement faites ?
- Les processus de collecte et de gestion de l'utilisation des fonds sont-ils suffisamment sécurisés ?
- Comment s'assurer que l'utilisation des fonds collectés est conforme aux souhaits des donateurs ? Quels sont les risques associés ?
- Que recouvrent précisément les notions de libéralités, de dons, de mécénat et de contributions volontaires en nature ?
- Quels en sont les risques juridiques et fiscaux, et les risques d'audit particuliers associés ?
- Tous les organismes sont-ils en mesure de recevoir ces différentes formes de financement ?
- Quelles sont les nouvelles règles comptables issues du règlement ANC n° 2018-06 qui leur sont applicables ?
- Quelles difficultés d'application sont identifiées en pratique : fait générateur, fonds dédiés, fonds reportés, valorisation, etc. ?
- L'organisme qui reçoit des libéralités, des dons, du mécénat ou encore des contributions volontaires en nature, doit-il mettre en place un dispositif de contrôle interne adapté à chacune de ces ressources ?
- Quelles sont les règles et les spécificités régissant l'établissement du CROD et du CER selon le règlement ANC n° 2018-06 ? La gouvernance de l'institution a-t-elle mis en place les règles et

procédures nécessaires à la construction d'un CROD et d'un CER reflétant les financements de l'organisme et leur utilisation ?

- Quels sont les impacts sur l'organisation interne et le système d'information ?
- Quels points d'attention porter sur le tableau de variation des fonds propres et sur les notes annexes aux CROD et CER ?

Questions traitées

Au travers d'apports théoriques, de cas pratiques et d'échanges avec les participants la formation traitera en particulier les points suivants :

- les obligations légales et réglementaires associées à l'appel public à la générosité
- les conséquences de l'appel public à la générosité pour les organismes (rôle et responsabilité des organes de gouvernance) et leur commissaire aux comptes
- les risques liés au contrôle interne des processus de gestion liés à l'appel public à la générosité
- les obligations légales et réglementaires relatives aux libéralités, dons, mécénat et contributions volontaires en nature
- le cadre juridique et fiscal de ces différentes formes de financement, notamment les conditions d'émission des reçus fiscaux
- les risques afférents aux libéralités, dons, mécénat et contributions volontaires en nature
- la démarche d'audit de ces ressources spécifiques
- les nouvelles règles comptables issues du règlement ANC 2018-06, en particulier celles relatives aux libéralités (enregistrement à la date d'acceptation, mécanisme des fonds reportés, fonds dédiés, etc.) et celles applicables aux contributions volontaires en nature
- le règlement ANC n° 2018-06 et les règles d'établissement du CROD et du CER, ainsi que les points de difficultés techniques identifiés, en particulier pour le premier exercice d'application
- l'identification des risques et la démarche d'audit du CROD et du CER : tableau de passage du compte de résultat au CROD, appréciation du contrôle interne, contrôles de substance sur le CROD et le CER, importance des notes annexes

Bénéfices participants

- Acquérir les réflexes appropriés dans l'environnement d'un organisme faisant appel public à la générosité et par rapport aux ressources ainsi collectées
- Maîtriser la réglementation juridique des organismes faisant appel public à la générosité
- Appréhender le cadre juridique et fiscal des libéralités, des dons, du mécénat et des contributions volontaires en nature
- Adapter la démarche d'audit aux spécificités de ces différentes formes de financement (analyse du contrôle interne, etc.)
- Connaître les situations particulières des libéralités, des dons, du mécénat et des contributions volontaires en nature, et les risques associés
- Appréhender précisément les traitements comptables issus du règlement ANC n° 2018-06
- Identifier les risques liés à l'élaboration des états comptables spécifiques : CROD et CER
- Mettre en œuvre les diligences propres à l'audit du CROD et du CER

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Nous conseillons aux participants d'avoir suivi la formation "1ère approche de l'environnement et des spécificités des associations et des fonds de dotation" ou de connaître les particularités du secteur associatif et non-marchand
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée

- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir.

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paperboard, vidéoprojecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

880 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Première approche de l'environnement et des spécificités des Associations et Fonds de dotation



Disponible à compter du jeudi 1 octobre 2020

La formation est à jour du règlement comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CASS0005

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants

Objectifs

- Appréhender l'environnement juridique des associations
- Connaître leurs obligations comptables en fonction de leur forme, activité, taille ou ressources
- Déterminer les obligations des associations et les contrôles à mettre en œuvre par le commissaire aux comptes
- Mesurer les risques liés aux spécificités des ressources, de la fiscalité et de la gestion sociale de ce secteur
- Conduire une approche pertinente de la mission de commissaire aux comptes en fonction des spécificités du secteur

Questions traitées

- Structure, organisation, formes juridiques et les différents modes de gouvernance
- Les particularités de la mission du commissaire aux comptes, en particulier en matière de vérifications spécifiques, de conventions réglementées, de révélation des faits délictueux et de procédure d'alerte
- Les notions de lucrativité, d'intérêt général, de reconnaissance d'utilité publique, de gestion désintéressée et d'utilité sociale, de subvention, de libéralités, de contribution volontaire en nature et de contrepartie
- Les particularités comptables et l'audit des cycles spécifiques
- Les risques engendrés lors de l'émission des reçus fiscaux et les rescrits
- Les risques liés à la fiscalisation, à la pratique de la filialisation et à la sectorisation
- Les risques du secteur en termes de blanchiment et de financement du terrorisme
- Pour chaque thématique, les spécificités relatives aux fonds de dotation sont traitées

Bénéfices participants

- L'acquisition de nouveaux réflexes face à des organisations originales
- L'identification des outils spécifiques développés par la CNCC et leur évolution
- Connaître les incidences sur l'organisation et le fonctionnement du secteur associatif, de la fiscalité spécifique et du règlement ANC 2018-06, et des différentes lois ou décrets récemment publiés

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF.

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Les autres secteurs

Audit des agences immobilières et des administrateurs de biens : points de vigilance	189
Audit des comptes des collectivités locales	192
Audit des concessions automobiles : points de vigilance	195
Audit des EHPAD : points de vigilance	197
Audit des hôtels-restaurants : points de vigilance	200
Audit des promoteurs immobiliers : points de vigilance	203
Audit des transports routiers de marchandises : points de vigilance	206
Audit du secteur vitivinicole : points de vigilance	209
Intégrer les bonnes pratiques de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) dans la conduite du changement	211
L'audit des Etablissements publics de santé	213
L'audit des mutuelles du livre II ayant une activité maladie	215
Les particularités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles - Niveau 1	217
Les particularités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles - Niveau 2	219
Les spécificités du commissariat aux comptes dans le logement social	221
Organismes d'assurance et qualité de l'audit : les points d'attention 2020 NOUVEAU	224
Solvabilité 2 : un nouvel environnement pour les mutuelles, institutions de prévoyance et sociétés d'assurance et leurs commissaires aux comptes	227
Visa secteur public local	231

Audit des agences immobilières et des administrateurs de biens : points de vigilance



Chacune des activités de l'agent immobilier (transaction) et de l'administrateur de biens (syndic de copropriétés et gestion locative) présente des risques spécifiques au plan comptable, fiscal et social. C'est également, un secteur particulièrement sensible au risque de fraude et de blanchiment.

De plus, les fréquents changements réglementaires impactent fortement l'activité et l'organisation de ces structures.

L'ensemble de ces éléments nécessite une vigilance toute particulière de la part de l'auditeur.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Cette formation apporte le niveau de connaissance sectorielle, technique et réglementaire indispensable au professionnel qui sera alors en mesure de :

- Analyser les spécificités des différentes activités de ces professionnels
- Identifier et évaluer le risque d'anomalies significatives propres à leurs activités
- Définir une planification pertinente et des procédures d'audit appropriées
- Utiliser efficacement les outils proposés pour l'audit des agences immobilières et des administrateurs de biens

Questions traitées

Outre l'apport théorique, les particularités des agences immobilières et des administrateurs de biens seront illustrées par des cas pratiques permettant la mise en œuvre en séance des approches et des outils d'audit proposés. La formation répondra notamment aux questions suivantes :

- Quel est l'environnement économique et réglementaire de ces activités : Loi Hoguet, Loi sur la copropriété, loi sur la location immobilière, les apports des lois ALUR et ELAN ?
- Quelles sont les obligations réglementaires des agences immobilières en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux ?
- Quelles sont les spécificités en matière de TVA ?
- Quel est le statut social des apporteurs d'affaires et des négociateurs immobiliers ?
- Comment attester la représentation des fonds des mandants et calculer le montant maximal des fonds détenus pour le compte des mandants ?
- Quelles sont les conséquences d'une non-représentation en trésorerie des fonds mandants ?
- Quelles sont les particularités comptables d'une agence immobilière (plans comptables professionnels, détermination des créances acquises, intégration des comptes mandants...) ?
- Quelle est l'évolution de la jurisprudence sur le droit à rémunération de l'agent immobilier ?
- Quelle est l'importance du système d'information et du contrôle interne des activités sous mandats ?
- Quelles sont les particularités dans la planification de la mission : société et comptabilités mandants (gestion locative et syndic) ?

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CSEC0007

Nous vous
conseillons aussi :

[Audit des promoteurs immobiliers : points de vigilance](#)

[Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : Application pratique](#)

[NEP 9605 révisée - Obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : tous engagés ! NOUVEAUTE](#)

- Quelle est la doctrine de la CNCC pour l'audit des activités de gestion locative et de syndic de copropriété ?
- Quels sont les risques significatifs des différentes activités ? Comment les identifier et les évaluer ?
- Quels sont les points particuliers de la note de synthèse et de la lettre d'affirmation ?
- Comment justifier les appréciations pour étayer l'opinion d'audit ?

Bénéfices participants

- Connaissance de l'environnement économique, comptable, fiscal et social des agences immobilières et des sociétés d'administration de biens
- Identification des risques de chaque activité ayant une incidence directe sur la mission du commissaire aux comptes
- Plan de mission et programme de travail pour l'audit de ces activités
- Outils opérationnels adaptés aux spécificités des contrôles à mettre en œuvre

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)

Les autres secteurs

- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Audit des comptes des collectivités locales

Etape 2 du « Passeport pour l'audit du secteur public local »



Afin de permettre aux commissaires aux comptes d'acquérir les compétences nécessaires à l'audit des collectivités locales et en particulier aux « certifications préparatoires » prévues par la Cour des comptes en application de la loi NOTRe sur les comptes des collectivités candidates à l'expérimentation de la certification des comptes au titre des exercices 2020 à 2022, le CSOEC et la CNCC ont élaboré un programme commun de formations pouvant conduire à la délivrance d'un « passeport pour l'audit du secteur public local ».

Les collectivités locales recouvrent les régions, les départements, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes.

Ce programme de formation comporte deux volets :

- une formation de 4 jours intitulée « **Visa secteur public local** » conçue par le CFPC portant sur les fondamentaux comptables et réglementaires, dont la connaissance est indispensable pour réaliser des missions dans ce secteur,
- une formation complémentaire de 3 jours intitulée « **Audit des comptes des collectivités locales** » conçue par CNCC Services portant sur la mise en œuvre d'une démarche d'audit adaptée à ce secteur.

Les professionnels qui assisteront au programme complet du « **Passeport pour l'audit du secteur public local** » et qui passeront avec succès le contrôle d'acquisition des connaissances, se verront remettre une attestation par le CSOEC et la CNCC attestant de l'acquisition des compétences nécessaires pour aborder l'audit des comptes des collectivités locales.

Durée : 21h

A partir de : 1 500 € HT*

Le tarif est ramené à 1350 € HT si inscription simultanée à la formation "Visa secteur public local"

Code : CSEC0015

Nous vous conseillons aussi :

[Visa secteur public local](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Experts-comptables

Objectifs

- Connaître les sous-jacents indispensables à l'audit des comptes des collectivités locales dans le cadre de l'expérimentation de la certification :
 - référentiel comptable M 57
 - déclinaison des concepts de base de l'audit aux collectivités locales (éléments de prise de connaissance, seuil, assertions, risques...)
- Maîtriser l'audit des principaux cycles (immobilisations, personnel, interventions, recettes)

Questions traitées

- Introduction à la mission d'audit dans les collectivités locales :
 - Les compétences des collectivités locales
 - L'expérimentation de la certification
 - Les NEP et le référentiel comptable applicables
 - L'approche par les risques
 - Les spécificités des collectivités locales
 - Le bilan d'ouverture

- Approche d'audit des principaux cycles :
 - Cycle immobilisations
 - Cycle recettes
 - Cycle ressources humaines
 - Cycle Interventions des collectivités

Chaque cycle comporte les développements suivants : généralités et définitions, répartition des fonctions entre ordonnateur et comptable, présentation des comptes et des états financiers, modalités de mise en œuvre des opérations, approche d'audit, cartographies des risques, fiscalité, engagements, bilan d'ouverture.

Bénéfices participants

- Une bonne maîtrise de l'instruction M 57
- Savoir aborder l'audit des comptes des collectivités dans les différentes phases (prise de connaissance, évaluation des risques et du contrôle interne...) et pour les principaux cycles
- Une bonne connaissance des cartographies de risques
- Disposer d'un recensement des risques d'anomalies significatives dans le bilan d'ouverture
- Acquérir les compétences nécessaires pour aborder l'audit des comptes des collectivités locales

Pré-requis

- Avoir assisté préalablement à la formation « Visa secteur public local »

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent :

- d'un diaporama
- de cas pratiques énoncés et corrigés
- d'une documentation pour approfondir

À l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire.
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités.

Les autres secteurs

- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paperboard, vidéoprojecteur, etc.).
- Des questionnaires d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées.

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

1 500 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Audit des concessions automobiles : points de vigilance



Face à la révolution numérique qui remet en cause les circuits traditionnels de distribution, les concessions automobiles ont adapté leur offre de services pour fidéliser et développer leur clientèle. Ces évolutions impactent l'organisation de l'entreprise et font évoluer les risques spécifiques

C'est, par ailleurs, un secteur particulièrement sensible au risque de fraude et de blanchiment, nécessitant de la part de l'auditeur une vigilance toute particulière

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Cette formation apporte le niveau de connaissance sectorielle, technique et réglementaire indispensable au professionnel qui pourra ainsi :

- Analyser les spécificités des différentes activités des concessions automobiles
- Identifier et évaluer le risque d'anomalies significatives propres à leurs activités
- Définir une planification pertinente et des procédures d'audit appropriées
- Utiliser efficacement les outils proposés pour l'audit des concessions automobiles

Questions traitées

Les particularités des concessions automobiles seront illustrées par des cas pratiques permettant la mise en œuvre en séance des outils d'audit proposés. La formation répondra notamment aux questions suivantes :

- Quelles sont les conséquences pour le commissaire aux comptes de l'évolution du marché de la distribution automobile ?
- Quelles sont les activités fréquemment rencontrées au sein des concessions automobiles ?
- Quels sont les risques spécifiques des différents contrats qui engagent le concessionnaire ?
- Quelle attention doit porter l'auditeur sur l'utilisation de pièces de rechange issues de l'économie circulaire et leur traitement fiscal (TVA) ?
- Quels sont les risques significatifs des différentes activités et comment les évaluer ?
- Quelles sont les particularités comptables et fiscales d'une concession automobile : Livre de police, stock, cessions internes, dépréciations, TVA sur marge, TVS, Tascom...
- Quelles sont les particularités sociales d'une concession automobile : avantages en nature, convention collective et les engagements de retraites ?
- Comment tirer parti des systèmes d'information, notamment du Dealer Management System (DMS) et de son interface avec la comptabilité pour l'audit des processus significatifs ?
- Quels sont les contrôles pertinents à effectuer dans une concession automobile ?
- Comment contrôler les remises de fin d'année (RFA) lorsqu'elles constituent des événements postérieurs à la clôture ?
- Quels sont les points particuliers de la note de synthèse et de la lettre d'affirmation ?
- Comment rédiger la justification des appréciations dans le cadre de la certification des comptes ?

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CSEC0005

Nous vous
conseillons aussi :

[Audit des transports routiers de marchandises : points de vigilance](#)

[Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : Application pratique](#)

[La fraude : identifier et traiter le risque](#)

Bénéfices participants

- Connaissance de l'environnement économique, comptable et fiscal des concessions automobiles
- Identification des risques de chaque activité ayant une incidence directe sur la mission du commissaire aux comptes
- Plan de mission et programme de travail pour l'audit des concessions automobiles
- Outils opérationnels adaptés aux spécificités des contrôles à mettre en œuvre

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Audit des EHPAD : points de vigilance



Disponible à compter du jeudi 1 octobre 2020

572 000 personnes résidaient dans les 7 400 EHPAD en 2015, un chiffre en progression de 30% depuis 2005*. Les gestionnaires, personnes morales de droit privé ou collectivités, coopèrent ou se regroupent pour piloter de plus en plus d'établissements avec des niveaux de professionnalisme très variés.

Les produits d'exploitation des établissements sont assurés en quasi-totalité par les régimes de sécurité sociale, les Conseils Départementaux et les résidents mais leurs tarifs sont soumis à des contraintes fortes et multiples (concurrence, encadrement des augmentations, convergence tarifaire et financement forfaitaire des soins et de la dépendance, ...).

La contractualisation des EHPAD avec leurs autorités de tarification et de contrôle est profondément renouvelée avec la substitution obligatoire des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) aux actuelles Conventions Tripartites (CTP).

L'évolution du pilotage des établissements, jusque-là par les dépenses et désormais par les ressources, a nécessité une réforme des règles budgétaires et comptables avec notamment la mise en place d'un Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses (EPRD).

Enfin, les nouveaux règlements comptables ANC 2018-06 et ANC 2019-04 applicables aux associations gestionnaires d'ESMS, apportent de substantielles modifications dans l'établissement et la présentation des comptes de ces associations à compter de l'exercice 2020.

Il en découle de nombreux points de vigilance sur lesquels l'auditeur doit être en alerte afin de correctement identifier les risques et mettre en œuvre les contrôles adaptés.

*Derniers chiffres INSEE connus

Durée : 7h
A partir de : 410 € HT*
Code : CSEC0013

Nous vous conseillons aussi :

[Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : Application pratique](#)

[La fraude : identifier et traiter le risque](#)

[Le nouveau règlement comptable applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants

Objectifs

Cette formation apporte à l'auditeur le niveau de connaissance du fonctionnement et de l'environnement réglementaire des EHPAD indispensable à la mise en œuvre de sa démarche d'audit. Il sera alors en mesure de :

- Connaître les spécificités budgétaires, comptables, fiscales et juridiques des EHPAD
- Connaître et identifier les spécificités des règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04 et leurs impacts sur les comptes des associations gestionnaires d'EHPAD
- Prendre en compte dans la démarche d'audit les nouvelles obligations : CPOM, EPRD et phase transitoire
- Identifier les différents risques et mettre en œuvre une démarche d'audit adaptée
- Identifier les risques induits par les opérations de coopération, mutualisation ou regroupements

Questions traitées

Au travers d'apports théoriques, d'exemples concrets et de situations professionnelles pratiques, cette formation apporte les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche d'audit adaptée aux spécificités des EHPAD gérés par des associations. Elle répondra notamment aux questions suivantes :

- Quelle est l'organisation du secteur ?
 - Les différents types d'établissements
 - Les publics
 - Les gestionnaires
 - Les financeurs
 - Le cadre juridique et conventionnel (CTP, CPOM, période transitoire)
- Quelles sont les conséquences du processus budgétaire et des comptes administratifs sur l'élaboration des comptes annuels ?
 - Les différentes notions de résultat : résultat des comptes administratifs, résultat de gestion, résultat comptable
 - Particularités liées aux fonds propres - Résultats en instance d'affectation, charges rejetées, charges à financement différé...
- Quelle est la situation des EHPAD au regard de la fiscalité (TVA, IS, TAXE sur les salaires) ?
- Quelles sont les spécificités du CPOM et de l'EPRD qu'il faut connaître pour auditer les gestionnaires d'EHPAD ?
- Quels sont les principaux points de vigilance dans les EHPAD depuis la phase de prise de connaissance jusqu'à l'émission de l'opinion ?
- Comment appréhender les opérations de coopération et de restructuration juridique ?

Bénéfices participants

- Compréhension du contexte économique des EHPAD, de l'environnement législatif et réglementaire, du processus budgétaire et de contrôle des comptes administratifs, du processus de contractualisation des CPOM
- Acquisition des réflexes appropriés aux organismes gestionnaires d'EHPAD
- Maîtrise des spécificités comptables du secteur (fonds propres, ressources, financements ponctuels, provisions réglementées et fonds dédiés...)
- Clarification des règles comptables applicables au secteur permettant de définir une démarche d'audit sectorielle

Pré-requis

- Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Cette formation ne traitera pas des fondamentaux relatifs au secteur associatif, et ne traitera qu'à la marge les problématiques des EHPAD gérés par des sociétés commerciales. Elle concerne essentiellement les problématiques des EHPAD gérés par des associations
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

Les autres secteurs

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Audit des hôtels-restaurants : points de vigilance



Le secteur des hôtels-restaurants présente une grande variété de schémas juridiques de détention et de gestion ayant un impact direct sur la démarche du commissaire aux comptes. Il

comporte de nombreuses particularités comptables, fiscales, sociales et une importante réglementation qui ont des conséquences sur l'exploitation.

Enfin, il requiert une vigilance accrue de la part de l'auditeur quant aux risques de fraude et de blanchiment.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Cette formation apporte le niveau de connaissance sectorielle, technique et réglementaire indispensable au professionnel qui pourra ainsi :

- Analyser les spécificités des différentes activités des hôtels avec ou sans restaurant
- Identifier et évaluer le risque d'anomalies significatives propres à cette activité
- Définir une planification pertinente et des procédures d'audit appropriées
- Utiliser efficacement les outils proposés pour l'audit de ce secteur spécifique

Questions traitées

Les particularités du secteur des hôtels-restaurants seront illustrées par des cas pratiques (70 % du temps de formation) permettant la mise en œuvre en séance des outils et techniques d'audit proposés. La formation répondra notamment aux questions suivantes :

- Quelles sont les spécificités du secteur ?
 - Particularités juridiques du secteur (RGPD, bail, DSP, BEFA...)
 - Respect de la réglementation hôtelière (HACCP, DUER...)
 - Identification des prestations et indicateurs-clés du secteur
 - Particularités comptables, fiscales et sociales
 - PMS et Uniform System
 - Contrats saisonniers et aménagements du temps de travail, délit de marchandage...
- Comment analyser les processus d'investissements, d'achats, de ventes, de trésorerie et de paye ?
- Comment identifier et évaluer les risques spécifiques du secteur ?
- Comment appréhender la relation avec les OTA (Online Travel Agency) et l'impact sur la rentabilité et les comptes ?
- Qu'est-ce que le PMS (Property Management System)? Comment l'auditer dans les hôtels-restaurants ?
- Quelles sont les conséquences sur la démarche d'audit de la segmentation de la clientèle, des prestations offertes et du yield management ?
- Comment contrôler les opérations de trésorerie (bons cadeaux, arrhes, PayPal...) ?
- Comment mettre en œuvre la NEP 911, mission ALPE et rapport sur les risques financiers ?
- Comment rédiger la justification des appréciations dans le cadre de la certification des comptes ?

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CSEC0004

Nous vous
conseillons aussi :

[Les incorporels : un sujet annuel majeur](#)

[NEP 9605 révisée - Obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : tous engagés ! NOUVEAUTE](#)

- Comment mettre en œuvre la NEP 9605 sur les obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en particulier en cas de financement participatif et des espèces ?

Bénéfices participants

- Connaissance de l'environnement économique, comptable, fiscal, social et réglementaire du secteur des hôtels-restaurants
- Identification des risques de chaque activité ayant une incidence directe sur la mission du commissaire aux comptes
- Plan de mission et programme de travail pour l'audit des hôtels-restaurants
- Outils opérationnels adaptés aux spécificités des contrôles à mettre en œuvre

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Audit des promoteurs immobiliers : points de vigilance



La promotion immobilière est une activité complexe et cyclique qui mobilise des capitaux importants. La rentabilité incertaine des projets, les montages juridiques compliqués, l'importante réglementation sectorielle, fiscale, et comptable, multiplient les points de vigilance.

L'identification et l'évaluation des risques nécessitent de la part de l'auditeur des connaissances transverses et pointues.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Cette formation apporte le niveau de connaissance sectorielle, technique et réglementaire indispensable au professionnel qui sera alors en mesure de :

- Analyser les spécificités de l'activité des promoteurs
- Identifier et évaluer le risque d'anomalies significatives propres à cette activité
- Définir une planification pertinente et des procédures d'audit appropriées
- Utiliser efficacement les outils proposés pour l'audit des structures juridiques ad hoc (SCCV, SNC)

Questions traitées

Outre l'apport théorique, les particularités des sociétés de promotion immobilière seront illustrées par de nombreux cas pratiques permettant la mise en œuvre en séance des approches et des outils d'audit proposés. La formation répondra notamment aux questions suivantes :

- Quelles sont les particularités juridiques des sociétés supports des programmes en construction ?
- Quel est l'impact de l'environnement réglementaire : code de l'urbanisme, code de la construction et de l'habitat ?
- Quelles sont les particularités fiscales : fiscalité de l'aménagement, TVA immobilière, droits d'enregistrement, détermination des profits de construction et remontée du résultat des SCCV et des SNC (régime de la translucidité) ?
- Quel est le régime social des associés et gérants, personnes physiques, d'une SCCV ?
- Quelles sont les règles comptables applicables ?
- Quelles sont les particularités comptables de la société de promotion ?
 - Les titres de participations et les créances rattachées dans les sociétés supports des programmes
 - Les dépenses liées aux projets non validés
 - La méthode de prise en compte des honoraires d'AMO
 - Les provisions pour risques
 - La comptabilisation du résultat des filiales
- Quelles sont les particularités comptables des opérations de promotion ?
 - La comptabilisation des frais de commercialisation et des frais de publicité
 - Les méthodes de calcul du stock à sortir
 - La dépréciation des stocks et les pertes à terminaison
 - La comptabilisation des ventes : méthode à l'achèvement ou à l'avancement

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CSEC0006

Nous vous
conseillons aussi :

[Audit des agences immobilières et des administrateurs de biens : points de vigilance](#)

[Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : Application pratique](#)

[NEP 9605 révisée - Obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : tous engagés ! NOUVEAUTE](#)

- Le dégagement du résultat à la date de livraison
- Quels sont les risques significatifs des différentes structures ? Comment les identifier et les évaluer ?
- Quels sont les points particuliers de la note de synthèse et de la lettre d'affirmation ?
- Comment justifier les appréciations pour étayer l'opinion d'audit ?

Bénéfices participants

- Connaissance de l'environnement économique, juridique, comptable et fiscal des promoteurs immobiliers
- Identification des risques ayant une incidence directe sur la mission du commissaire aux comptes
- Plan de mission et programme de travail pour l'audit de la société de promotion et de ses entités ad hoc
- Outils opérationnels adaptés aux spécificités des contrôles à mettre en œuvre

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)

Les autres secteurs

- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Audit des transports routiers de marchandises : points de vigilance



Le secteur du transport de marchandises recouvre plusieurs métiers (messagerie, transports de lots complets, commission de transport, logistique, location de chauffeurs...) et différents modes d'organisation.

Chaque activité et mode d'organisation présente des spécificités réglementaires et juridiques avec des impacts significatifs sur la démarche d'audit. Certains sujets, tels que la comptabilisation du chiffre d'affaires, la gestion de la masse salariale, les modes de financement des actifs sont particulièrement sensibles dans ce secteur.

Par ailleurs, pour des raisons économiques et historiques, le secteur fait l'objet d'une surveillance ou d'une protection spécifique (délais de paiements, garantie commerciale, sous-traitance...).

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CSEC0011

Nous vous
conseillons aussi :

[Audit des concessions automobiles : points de vigilance](#)

[Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : Application pratique](#)

[La fraude : identifier et traiter le risque](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Cette formation apporte le niveau de connaissance sectorielle, technique et réglementaire indispensable au professionnel qui pourra ainsi :

- Identifier les spécificités et les points de vigilance du secteur
- Appréhender les chiffres clés du secteur et les indicateurs métiers
- Maîtriser les particularités juridiques, sociales et fiscales
- Définir les principales zones de risque
- Mettre en oeuvre les outils de contrôle adaptés au secteur
- Conduire une démarche d'audit pertinente

Questions traitées

Au travers d'apports théoriques, d'exemples concrets, d'actualités et de situations professionnelles pratiques, cette formation apporte les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche d'audit efficace, adaptée aux spécificités du secteur des transports routiers de marchandises.

Elle répondra notamment aux questions suivantes :

- Quelles sont les spécificités sectorielles en termes d'indicateurs métiers, les enjeux stratégiques du secteur ?
- Quels sont les principaux aspects réglementaires et les spécificités du secteur ?
 - L'accès à la profession (autorisation administrative, déclaration relative à l'exigence de capacité financière et professionnelle...)
 - Les obligations et usages
 - Les spécificités juridiques
 - Les spécificités contractuelles
- Quels sont les risques d'anomalies significatives habituellement rencontrés dans les comptes de ce secteur ?
 - La prise de connaissance de l'entité et des différentes activités dans le domaine de la logistique et du transport (messagerie, express, transports de lots complets, commission de transport, entreposage, intégrateur ...)

- La prise en compte des risques inhérents au secteur (délict de marchandage, réglementation du cabotage, normes de sécurité, réglementation de l'organisation du temps de travail, surcharge carburant...)
- La prise de connaissance des éléments de contrôle interne (facturation, règlements, suivi des plannings et de la flotte...)
- Les règles d'exonération de TVA (prestations de transport à destination de l'étranger) et les formalités liées
- Quelles sont les principales zones de risques ?
 - Les risques liés à la reconnaissance du chiffre d'affaires
 - Les risques liés à au cycle social
 - Les risques liés aux actifs immobilisés et loués
 - Les risques métiers, notamment ceux liés à la sous-traitance, au temps de travail, au cabotage et au transport de marchandises sensibles
- Quels sont les différents contentieux liés au secteur ?
 - La conduite des litiges
 - Les contrôles et sanctions
 - La responsabilité civile et pénale du dirigeant et de l'entreprise

Bénéfices participants

A l'aide des illustrations pratiques :

- Connaître l'environnement économique, comptable, et fiscal du secteur
- Identifier les risques de chaque activité du secteur et les modes d'organisation ayant une incidence directe sur la mission du commissaire aux comptes
- Disposer d'outils opérationnels adaptés aux spécificités des contrôles à mettre en oeuvre
- Acquérir une démarche précise étape par étape pour mettre en évidence les points de vigilance

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

Les autres secteurs

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Audit du secteur vitivinicole : points de vigilance



« La filière vitivinicole française est à la fois un secteur économique majeur et une composante marquante des territoires où elle est implantée, dans ses dimensions historiques, culturelles, esthétiques et patrimoniales » *

Le secteur vitivinicole se caractérise par un dispositif normatif propre et complexe auquel viennent s'ajouter des us spécifiques aux grandes régions viticoles.

Ces particularités et cette complexité doivent être prises en compte par le commissaire aux comptes intervenant dans ce secteur tant dans sa connaissance de l'entité et de son environnement que dans son approche des risques et sa démarche d'audit.

* Rapport " la filière vitivinicole française, consolider les acquis et préparer l'avenir " HCCA décembre 2017

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Cette formation vous permettra de :

- Décrire et d'analyser les spécificités des entités du secteur vitivinicole et plus particulièrement le cycle « approvisionnement, stocks et ventes »
- Tirer les conséquences pour une mise en oeuvre adaptée de la démarche d'audit

Questions traitées

Au travers d'apports théoriques, de cas pratiques, de réponses aux difficultés habituellement rencontrées par les participants, d'échanges et de retours d'expérience, les différentes thématiques abordées seront les suivantes :

- Les règles spécifiques d'évaluation des immobilisations
- L'audit des stocks :
 - Comment valider les flux physiques ?
 - Comment prendre en compte le processus d'élaboration des vins dans la valorisation des stocks ?
 - Comment maîtriser les incidences des variations de récolte sur les coûts de revient des stocks ?
- Les aspects fiscaux : quels impacts sur les comptes ? Quels risques pour l'entité ?
- Les principales procédures de contrôle interne pertinentes pour l'audit en lien avec les textes légaux et réglementaires qui régissent notamment le suivi des flux matières
- La responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise
- Les spécificités propres aux différents canaux de vente

Bénéfices participants

Cette formation vous apportera la maîtrise des spécificités du secteur vitivinicole vous permettant ainsi de :

- Adapter votre démarche d'audit dans le respect des normes d'exercice professionnel
- Appréhender les risques liés au secteur

Durée : 7h
A partir de : 410 € HT*
Code : CSEC0012

Nous vous conseillons aussi :

[Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : Application pratique](#)

[La fraude : identifier et traiter le risque](#)

- Faciliter la communication avec les dirigeants de l'entité contrôlée

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Cette formation traite :
 - de toutes les formes d'entreprises vitivinicoles, et non spécifiquement des coopératives agricoles
 - des fondamentaux à connaître sur ce secteur. Elle ne s'adresse donc pas à des experts du secteur
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Intégrer les bonnes pratiques de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) dans la conduite du changement



Disponible à compter du jeudi 8 octobre 2020

Durée : 77h

A partir de : 3 000 € HT*

Code : CNCCAUCUNC

L'ENOES, école de référence dans la profession comptable depuis plus de 80 ans, propose la certification RSE afin de permettre aux participants de s'approprier la méthodologie de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) par l'acquisition de nouvelles compétences. Cette formation pourra permettre d'enrichir l'offre de services à destination des clients du cabinet.

Certification reconnue par l'Etat et par la branche professionnelle des Experts-comptables et des Commissaires aux Comptes.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants
- Experts-comptables

Objectifs

- S'approprier les concepts et les enjeux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) afin de convaincre les clients du cabinet de l'importance des évolutions des comportements dans ces domaines
- Utilisez la méthodologie et les outils appropriés afin de conduire une démarche RSE dans l'entreprise cliente du cabinet
- Être capable d'élaborer une stratégie de RSE adaptée aux spécificités de chaque organisation

Questions traitées

- Maîtrisez-vous la comptabilité carbone ? Grâce à cette formation, vous allez maîtriser les outils de calcul, et saurez accompagner l'entreprise cliente dans la mise en place du management carbone
- Comment argumenter vos propositions afin de vendre une stratégie de changement auprès de vos clients ?
- Comment être en mesure d'élaborer une méthode d'audit environnemental et une démarche RSE sur plusieurs années et proposer une prestation d'accompagnement client ?

Bénéfices participants

Une approche pragmatique avec des mises en situations professionnelles qui permettent d'assimiler les apports et de bénéficier des bonnes pratiques d'entreprises responsables

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée

Les autres secteurs

- Cette certification est reconnue par l'Etat : Le code à rechercher depuis votre compte personnel de formation (CPF) est le 235662

Moyens pédagogiques

- Supports fournis par les formateurs
- Cette formation est animée par des Experts-comptables / Commissaires aux Comptes spécialistes de la RSE

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

3 000 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

L'audit des Etablissements publics de santé



La formation est conçue et animée par des commissaires aux comptes spécialistes, membres du groupe de travail "EPS" de la CNCC.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Maîtriser l'environnement légal et réglementaire applicable aux établissements publics de santé
- Acquérir une bonne compréhension du référentiel comptable applicable pour la certification ainsi que du contenu et des particularités de la mission du commissaire aux comptes
- Prendre connaissance des risques et des facteurs à prendre en compte pour leur d'évaluation
- Maîtriser les cycles principaux (recettes, personnel) et les particularités liées aux autres cycles

Questions traitées

- Présentation du secteur public hospitalier et de l'organisation générale des établissements publics de santé
- Présentation du cadre légal et réglementaire comptable (M21)
- Particularités de la mission du commissaire aux comptes
- Approche d'audit des principaux cycles
 - Recettes (et système d'information associé)
 - Personnel
- Présentation des aspects les plus significatifs relatifs à l'audit des immobilisations, de l'endettement et des achats/stocks/frais généraux ainsi que des systèmes d'information

Bénéfices participants

- Une plus grande autonomie et efficacité lors de l'audit des comptes des établissements publics de santé
- Une meilleure anticipation des difficultés

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est conseillé aux participants d'avoir dans leur champ d'intervention une mission d'audit du secteur hospitalier
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF.

Durée : 22h30

A partir de : 1 500 € HT*

Code : CSEC0001

Nous vous
conseillons aussi :

[L'audit des mutuelles Livre II
ayant une activité maladie](#)

[Organismes d'assurance et
qualité de l'audit : les points
d'attention
2020 NOUVEAUTE](#)

[Solvabilité 2 : un nouvel
environnement pour les
mutuelles, institutions de
prévoyance et sociétés
d'assurance et leurs
commissaires aux comptes -
Les fondamentaux](#)

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

1 500 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

L'audit des mutuelles du livre II ayant une activité maladie



La formation est conçue et animée par des commissaires aux comptes spécialistes, membres du groupe de travail "Mutuelles" de la CNCC

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- S'assurer de la maîtrise des principales particularités des mutuelles du livre II et des textes généraux et spécifiques qui leur sont applicables
- Acquérir une bonne compréhension des états financiers
- Prendre connaissance des risques et des facteurs et éléments à prendre en compte pour leur évaluation
- Maîtriser les principaux cycles et leur lien avec les comptes
- Définir et mettre en œuvre un programme de travail adapté

Questions traitées

- Les particularités des mutuelles du livre II au plan réglementaire, comptable, prudentiel, de leur activité et de leur fiscalité sur la base des textes en vigueur en mai 2020
- Approche d'audit des cycles : cotisations, placements, prestations
- Approche d'audit des frais généraux, des opérations de réassurance, de co-assurance et de substitution
- Présentation de la combinaison des comptes
- Comité d'audit : obligations et fonctionnement

Bénéfices participants

- Une plus grande autonomie et efficacité lors de l'audit des comptes des mutuelles du livre II
- Une meilleure anticipation des difficultés

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Cette formation ne traite pas de l'audit des opérations de prévoyance ni de Solvabilité 2
- Il est conseillé aux participants d'avoir dans leur champ d'intervention une mission d'audit de mutuelle du livre II
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Durée : 22h30

A partir de : 1 500 € HT*

Code : 6019

Nous vous
conseillons aussi :

[Solvabilité 2 : un nouvel environnement pour les mutuelles, institutions de prévoyance et sociétés d'assurance et leurs commissaires aux comptes - Les fondamentaux](#)

[L'audit des établissements publics de santé](#)

[Organismes d'assurance et qualité de l'audit : les points d'attention 2020 NOUVEAUTE](#)

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

1 500 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Les particularités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles - Niveau 1



La formation est conçue et animée par des commissaires aux comptes spécialistes de la coopération agricole, membres de la commission de la coopération agricole de la CNCC.

Durée : 16h

A partir de : 850 € HT*

800 euros HT pour les
adhérents d'UNAGRI

Code : CNCCAUCUN8

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants

Objectifs

Etre capable de comprendre les spécificités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles et d'en appréhender les conséquences sur les missions du commissaire aux comptes.

Questions traitées

- Présentation générale de la coopération agricole, son environnement réglementaire spécifique
- Les principes originaux de fonctionnement et leurs dérogations
- Leurs déclinaisons comptables et fiscales
- La gouvernance et la révision coopérative
- Les points d'attention pour la mission du commissaire aux comptes
- L'union de coopératives agricoles

L'actualité des coopératives agricoles est marquée par la publication de l'arrêté du 20 février 2020 portant homologation des modèles de statuts des sociétés coopératives agricoles. Cette mise à jour des modèles de statuts a été rendue nécessaire suite aux évolutions législatives et réglementaires récentes (la loi « EGalim » du 30 octobre, la loi « PACTE », l'ordonnance du 24 avril 2019 relative à la coopération agricole et son décret d'application du 5 novembre 2019.

Ces nouvelles dispositions impactent le fonctionnement des coopératives agricoles et leurs comptes sociaux. L'ordonnance du 24 avril 2019 vise à renforcer l'information des associés coopérateurs et prévoit notamment une attestation du commissaire aux comptes concernant les informations du document établi par le conseil d'administration et relatif à la répartition des résultats.

Bénéfices participants

Améliorer l'efficacité des missions des commissaires aux comptes auprès des coopératives agricoles en disposant de connaissances juridiques, fiscales et comptables adaptées et mises à jour.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'UNAGRI.

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont en partie sous format dématérialisé sur une clé USB. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent :

- D'un diaporama
- De cas pratiques et corrigés
- D'une documentation

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, en présence du formateur, à partir d'un questionnaire à choix unique.

UNAGRI apporte le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des séminaires de formation proposés :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les séminaires se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire
- Des questionnaires d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue du séminaire. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à UNAGRI d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

850 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Les particularités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles - Niveau 2



La formation est conçue et animée par des commissaires aux comptes spécialistes de la coopération agricole, membres de la commission de la coopération agricole de la CNCC.

Durée : 16h

A partir de : 3 000 € HT*

1200 euros HT pour les
adhérents d'UNAGRI

Code : CNCCAUCUN9

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Être capable d'expliquer les spécificités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles et d'en analyser les conséquences sur la mission du commissaire aux comptes.

Questions traitées

- Hétérogénéité des textes et méthodologie d'application
- Les nouveaux modèles de statuts des coopératives agricoles
- Les aspects juridiques, comptables et fiscaux des activités exercées par la coopérative agricole
- L'activité groupement d'employeurs, nouvelle option statutaire à disposition des coopératives agricoles
- Les relations économiques entre la coopérative et les associés coopérateurs – l'engagement d'activité, la durée de l'engagement d'activité et la période probatoire, la rémunération des apports réalisés par les associés coopérateurs, le document unique récapitulatif
- Le retrait de l'associé coopérateur
- Les associés non coopérateurs – expériences originales
- La radiation
- Les nouveautés relatives à la gouvernance de la coopérative agricole
- Capital social et capitaux propres des coopératives agricoles
- Comptes sociaux et affectation du résultat
- La gestion des déficits en coopérative agricole – quels sont les risques pour l'entreprise et les dirigeants ?
- Les points d'attention pour les missions du commissaire aux comptes

L'actualité des coopératives agricoles est marquée par la publication de l'arrêté du 20 février 2020 portant homologation des modèles de statuts des sociétés coopératives agricoles. Cette mise à jour des modèles de statuts a été rendue nécessaire suite aux évolutions législatives et réglementaires récentes (la loi « EGAlim » du 30 octobre, la loi « PACTE », l'ordonnance du 24 avril 2019 relative à la coopération agricole et son décret d'application du 5 novembre 2019.

Ces nouvelles dispositions impactent le fonctionnement des coopératives agricoles et leurs comptes sociaux. L'ordonnance du 24 avril 2019 vise à renforcer l'information des associés coopérateurs et prévoit notamment une attestation du commissaire aux comptes concernant les informations du document établi par le conseil d'administration et relatif à la répartition des résultats.

Bénéfices participants

- Améliorer l'efficacité des missions des commissaires aux comptes auprès des coopératives agricoles en disposant de connaissances juridiques, comptables et fiscales adaptées

- Connaître et analyser les évolutions législatives et réglementaires des dispositions régissant les coopératives agricoles

Pré-requis

Le séminaire de formation niveau 2 s'adresse à des personnes qui ont une réelle expérience dans les coopératives agricoles et qui maîtrisent déjà les questions traitées dans le séminaire « Les particularités juridiques, comptables et fiscales des coopératives agricoles niveau 1 ».

Informations particulières

Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'UNAGRI

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont en partie sous format dématérialisé sur une clé USB. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent :

- D'un diaporama
- De cas pratiques et corrigés
- D'une documentation

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, en présence du formateur, à partir d'un questionnaire à choix unique.

UNAGRI apporte le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des séminaires de formation proposés :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les séminaires se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire
- Des questionnaires d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue du séminaire. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à UNAGRI d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

3 000 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Les spécificités du commissariat aux comptes dans le logement social



Cette formation est ciblée sur les principaux Organismes de Logement Social, incluant les OPH à comptabilité commerciale, les ESH (ex SA d'HLM) et les Coopératives d'HLM.

Elle intègre les évolutions légales et réglementaires récentes (loi de finances 2020, loi ELAN), les nouveaux règlements ANC ainsi que les éléments de doctrine récente de la CNCC.

La formation est conçue et animée par des commissaires aux comptes spécialistes, membres du groupe de travail Logement social de la CNCC.

Durée : 14h

A partir de : 1 000 € HT*

Code : CSEC0002

Nous vous conseillons aussi :

[Evaluer le contrôle interne pour mieux maîtriser le risque d'audit : Application pratique](#)

[La fraude : identifier et traiter le risque](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- S'assurer de la connaissance générale de l'environnement du logement social dont :
 - l'organisation du mouvement HLM
 - l'environnement de tutelle et de contrôle du secteur
- S'assurer de la connaissance requise pour identifier et évaluer le risque d'anomalies significatives dans les comptes
 - maîtriser les principales particularités juridiques, fiscales, financières et comptables du logement social
 - maîtriser le cadre comptable et les obligations financières des entités
 - se mettre à jour avec la doctrine CNCC
- Maîtriser les principaux cycles
 - présentation du cycle et principales étapes du processus
 - identification et évaluation du risque d'anomalies significatives au niveau des assertions et réponse aux risques identifiés
- Analyser quelques opérations particulières comme les opérations d'accession, les opérations de démolition, les opérations de cession de patrimoine et les opérations d'apport et de fusion
- Maîtriser la communication du commissaire aux comptes
 - vis-à-vis de l'entité
 - vis-à-vis de l'ANCOLS

Questions traitées

La formation a été volontairement centrée sur les cycles d'activité majeurs et spécifiques à ce secteur. Les cycles étudiés sont :

- cycles construction et maintenance du parc locatif
- accession à la propriété
- trésorerie-financement
- gestion locative

Bénéfices participants

- Meilleure compréhension du secteur du logement social
- Amélioration de la démarche d'audit dans ce secteur
- Documentation sectorielle

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- La formation ne traite pas des SEM qui peuvent relever du secteur immobilier
- Les particularités fiscales de ce secteur sont évoquées (renvoi aux textes) mais ne font pas l'objet d'un développement approfondi
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Quiz énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

1 000 € HT

Les autres secteurs

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Organismes d'assurance et qualité de l'audit : les points d'attention 2020 **NOUVEAU**



Actualisation et nouveautés

Les organismes d'assurance posent plus que jamais aux confrères qui les audient un défi en matière de qualité :

- la complexité technique du secteur demeure inégalée,
- l'évolution des pratiques des acteurs s'accélère sous l'effet des changements réglementaires, en premier lieu desquels Solvabilité 2,
- les attentes en termes de rigueur d'application des normes professionnelles s'élèvent.

Pour les accompagner à relever ce défi, cette formation donnera aux participants les clés pour mettre en œuvre une démarche d'audit ciblée, efficace et productive.

La formation est conçue et animée par des commissaires aux comptes spécialistes membres de la Commission assurance de la CNCC.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Apporter aux professionnels intervenant dans l'audit d'organismes d'assurance les repères théoriques et pratiques pour renforcer la qualité de leur mission. Cet objectif général se décline autour des trois axes suivants :

- Connaître et comprendre les insuffisances mises en évidence au travers des contrôles qualités de la campagne précédente
- Identifier les autres points d'attention pour l'audit des comptes 2020
- Clarifier certaines difficultés habituellement rencontrées

Questions traitées

- Les pièges à éviter dans la détermination des seuils de signification en assurance
- Comment mettre en œuvre l'appui sur les systèmes d'information et le contrôle interne particulièrement indispensable en assurance ?
- Quels sont les points sensibles à suivre en matière de revue des systèmes d'information et des contrôles informatiques généraux ?
- Comment aborder l'audit du cycle des revenus ?
- Diligences relatives aux opérations déléguées : savoir faire les bons choix
- Comment mettre en œuvre les obligations de la NEP 9605 sur les obligations du commissaire aux comptes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans l'assurance ?
- L'audit des estimations comptables : un point clé en assurance
- Opportunités et obligations : le bon usage des confirmations directes en assurance
- Savoir choisir et écrire les points clés de l'audit en assurance
- Les secrets d'une revue indépendante efficace en assurance
- Commissariat aux comptes collégial dans l'assurance : les points clés et la revue croisée

Durée : 14h

A partir de : 1 000 € HT*

Code : CSEC0018

Nous vous conseillons aussi :

[Solvabilité 2 : un nouvel environnement pour les mutuelles, institutions de prévoyance et sociétés d'assurance et leurs commissaires aux comptes - Les fondamentaux](#)

[L'audit des mutuelles Livre II ayant une activité maladie](#)

[L'audit des établissements publics de santé](#)

Bénéfices participants

- Pour les primo-inscrits, n'ayant pas suivi les sessions de 2019 :
 - Planifier, exécuter et documenter les travaux dans le respect des normes professionnelles
 - Connaître les évolutions attendues et anticiper les conséquences sur l'organisation des missions
 - Organiser les missions avec plus d'efficacité
 - Mieux défendre les budgets d'honoraires en anticipant les points de renforcement de leurs diligences
 - Renforcer la « culture qualité » et se préparer à un contrôle qualité serein et constructif
- Pour les participants aux sessions de 2019 :
 - Couvrir des sujets nouveaux (NEP 9605, revue croisée) et intégrer les évolutions de doctrine
 - Approfondir les études de cas (3 heures additionnelles)
 - Bénéficier de plages d'interactivité élargies et pouvoir poser toutes les questions issues de l'application pratique des acquis 2019

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est conseillé aux participants d'avoir dans leur champ d'intervention une mission d'audit d'un organisme d'assurance pour suivre cette formation
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités

Les autres secteurs

- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

1 000 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*



Solvabilité 2 : un nouvel environnement pour les mutuelles, institutions de prévoyance et sociétés d'assurance et leurs commissaires aux comptes

Comprendre Solvabilité 2, et être en situation d'en contrôler les données, constitue un véritable enjeu pour les commissaires aux comptes titulaires de mandats dans le secteur de l'assurance.

En effet, cette information financière publiée est primordiale car elle décrit l'état de santé de l'organisme d'assurance.

En outre, dans le cadre de la revue « 2020 » de la Directive Solvabilité 2, le superviseur européen du secteur de l'assurance EIOPA préconise l'intégration d'une obligation d'audit des données prudentielles : les commissaires aux comptes doivent se préparer à relever le défi de cette extension probable de leur mission légale.

Vous êtes commissaire aux comptes d'une mutuelle, et par conséquent d'une Entité d'Intérêt Public : apprenez avec vos collaborateurs à décrypter ces informations financières qui permettent de porter un diagnostic approfondi sur ces organismes et à mesurer leur incidence sur vos missions.

La formation est conçue et animée par des commissaires aux comptes spécialistes, membres de la Commission assurance de la CNCC.

Durée : 21h

A partir de : 1 500 € HT*

Code : CSEC0017

Nous vous
conseillons aussi :

[L'audit des mutuelles Livre II
ayant une activité maladie](#)

[Organismes d'assurance et
qualité de l'audit : les points
d'attention
2020 NOUVEAUTE](#)

[L'audit des établissements
publics de santé](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission

Objectifs

Les participants acquerront les connaissances pour :

- Être en capacité d'encadrer leurs collaborateurs sur les incidences sur l'environnement et l'organisation de l'organisme d'assurance du dispositif prudentiel Solvabilité 2 susceptibles d'entraîner des conséquences importantes sur la planification et la conduite de la mission d'audit
- Acquérir des compétences sur le lien entre les données comptables et les données prudentielles
- Réaliser des services autres que la certification des comptes portant sur Solvabilité 2, et en particulier effectuer des interventions sur la qualité et la fiabilité des données prudentielles
- Accompagner leurs clients sur les questions relatives au dispositif prudentiel Solvabilité 2

Questions traitées

- **Le cadre réglementaire et les principes directeurs**
 - Champ d'application
 - Structure des 3 piliers
 - Principes directeurs
 - Textes et processus d'entrée en application
- **Construction du bilan économique**
 - Principes généraux
 - Classification et valorisation des actifs
 - Problématique de frontières des contrats
 - Evaluation des engagements non vie

- Evaluation des autres passifs
- Incidence de la fiscalité différée
- Ventilation par LOB
- Application pratique (cas)
- **Les fonds propres Solvabilité 2**
 - Détermination des fonds propres et analyse de la réserve de réconciliation
 - Tiering des fonds propres
 - Limites quantitatives d'éligibilité
 - Exemple d'application
- **Exigences quantitatives du pilier 1**
 - Principes généraux
 - Le MCR
 - Le SCR
 - Principe général de calcul
 - Principaux modules de risque non vie/santé
 - Agrégation des risques et corrélation
 - Capacité d'absorption de pertes et ajustements
 - Mesures transitoires et autres ajustements
 - Exemple détaillé de calcul du SCR
- **Approfondissement de la construction du bilan prudentiel Vie**
 - Evaluation du "Best estimate Vie"
 - SCR de souscription Vie
- **Les exigences de reporting du pilier 3**
 - Nature et étendue des obligations
 - Le calendrier des obligations
 - Les principaux « Quantitative Reporting Templates » (QRT)
- **Le pilier 2 : Exigences qualitatives et processus de supervision**
 - Principes généraux Responsabilité ultime AMSB / Compétence et honorabilité / Liberté d'organisation
 - Concepts fondamentaux
 - Dispositifs de gestion des risques et contrôle interne
 - L'ORSA
 - Principales caractéristiques des fonctions clé
 - Autres aspects importants du pilier II
- **Particularités d'application pour les groupes**
 - Qualification de groupes prudentiels
 - Les obligations spécifiques aux groupes prudentiels
 - La construction du bilan prudentiel Groupe
- **Impacts sur la stratégie d'audit**
 - Renforcement du contrôle interne
 - Environnement général
 - Sous-traitance et délégation
 - Qualité des données
 - Impacts sur le processus de production des comptes

- Incidences sur les jugements et estimations
 - Continuité d'exploitation (au regard de la NEP 570 révisée et des nouvelles obligations en matière de rapport d'audit)
 - Appréciation du niveau de prudence des provisions techniques comptables
 - Les rapports Solvabilité soumis à l'ACPR : quelle lecture pour les CAC ?
- **Impacts directs sur l'audit**
 - L'obligation de signalement
 - Impact au regard de la NEP 250
 - Intégration d'informations prudentielles dans les documents contrôlés par le CAC
 - Traitement dans la communication avec la gouvernance (NEP 260 révisée et RCCA)

Bénéfices participants

- Mieux intégrer les interactions entre suivi prudentiel, comptabilité et audit
- Savoir interpréter les évolutions des données prudentielles de l'organisme d'assurance
- Mieux comprendre le fonctionnement de l'organisme à travers les informations prudentielles
- Se préparer à l'audit légal des données prudentielles proposé par l'EIOPA dans le cadre de la revue 2020 de la Directive Solvabilité 2
- Apporter aux collaborateurs de ce secteur un complément d'attractivité

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est conseillé aux participants d'avoir dans leur champ d'intervention une mission d'audit de société d'assurance, de mutuelle du livre II du code de la mutualité, ou d'institution de prévoyance pour suivre cette formation
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation et d'être utilisés comme source de référence. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

Les supports étant sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable/tablette

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

Les autres secteurs

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

1 500 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*



Visa secteur public local

Etape 1 du "Passeport pour l'audit du secteur public local"

Afin de permettre aux commissaires aux comptes d'acquérir les compétences nécessaires à l'audit des collectivités locales et en particulier aux « certifications préparatoires » prévues par la Cour des comptes en application de la loi NOTRe sur les comptes des collectivités candidates à l'expérimentation de la certification des comptes au titre des exercices 2020 à 2022, le CSOEC et la CNCC ont élaboré un programme commun de formations pouvant conduire à la délivrance d'un "passeport pour l'audit du secteur public local".

Les collectivités locales recouvrent les régions, les départements, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes.

Ce programme de formation comporte deux volets :

- une formation de 4 jours intitulée «**Visa secteur public local**» conçue par le CFPC portant sur les fondamentaux comptables et réglementaires dont la connaissance est indispensable pour réaliser des missions dans ce secteur,
- une formation complémentaire de 3 jours intitulée «**Audit des comptes des collectivités locales**» conçue par CNCC Services portant sur la mise en œuvre d'une démarche d'audit adaptée à ce secteur.

Les professionnels qui assisteront au programme complet du « **Passeport pour l'audit du secteur public local** » et qui passeront avec succès le contrôle d'acquisition des connaissances, se verront remettre une attestation par le CSOEC et la CNCC attestant de l'acquisition des compétences nécessaires pour aborder l'audit des comptes des collectivités locales.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Experts-comptables

Objectifs

- Prendre connaissance de l'environnement légal et réglementaire en lien avec les finances des collectivités locales
- Comprendre l'organisation des collectivités locales et appréhender la répartition des compétences au sein de ce secteur
- Comprendre les principes de la commande publique
- Découvrir les liens entre comptabilité générale et comptabilité budgétaire
- Comprendre l'organisation financière, les états qui rendent compte des opérations et de la situation, et les processus de traitement des opérations
- Maîtriser le périmètre des comptes annuels et la nouvelle instruction budgétaire et comptable M 57
- Connaître les particularités du patrimoine des collectivités locales

Questions traitées

- L'organisation administrative du secteur public local : les entités et leurs compétences

Durée : 28h

A partir de : 2 000 € HT*

Le tarif est ramené à 1800 € HT si inscription simultanée à la formation "Audit des comptes des collectivités locales"

Code : CSEC0014

Nous vous conseillons aussi :

[Audit des comptes des collectivités locales](#)

- Les spécificités de la commande publique
- La comptabilité du secteur public : la comprendre pour mieux l'auditer
- Le compte administratif et le compte de gestion d'une collectivité territoriale. La communication des résultats.
- Le patrimoine des collectivités locales et la pluri annualité : les autorisations de programme, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement (AEAPCP), le plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Bénéfices participants

Dans un contexte de raréfaction des finances publiques et d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements, cette formation permet d'acquérir les connaissances relatives aux spécificités réglementaires du secteur public local indispensables à la réalisation de missions tant de conseil que d'audit.

Ce socle de connaissances est requis pour suivre la formation **Audit des comptes des collectivités locales - Etape 2 du "Passeport secteur public local"**.

Pré-requis

Disposer d'une expérience professionnelle de plusieurs années dans le conseil ou l'audit

Informations particulières

Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF.

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent :

- d'un diaporama
- de cas pratiques énoncés et corrigés
- d'une documentation pour approfondir

À l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, en présence du formateur, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire.
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités.
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paperboard, vidéoprojecteur, etc.).
- Des questionnaires d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées.

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

2 000 €HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Technologie de l'information

Blockchain : évolution ou révolution du métier d'auditeur ?	235
Evaluer l'exposition aux risques cyber : une nouvelle mission pour le commissaire aux comptes ...	238
Excel : utiliser tout son potentiel pour réaliser les bons contrôles et sécuriser vos dossiers	241
IDEA : augmentez votre valeur ajoutée, gagnez du temps et sécurisez vos pratiques avec cet outil puissant	244
L'audit des PME et transition numérique : risques et atouts	247
L'audit des systèmes d'information dans le cadre de la certification des comptes : principes et concepts	250
Maîtriser la cybersécurité pour apprécier les organisations des clients et accompagner les dirigeants d'entreprise NOUVEAU	252
Réaliser un diagnostic RGPD : une nouvelle mission pour le commissaire aux comptes NOUVEAU	257
Traitement de données comptables : méthodologie de la démarche et outil d'analyse SmartFEC ©	260

Blockchain : évolution ou révolution du métier d'auditeur ?



Comment l'auditeur doit-il se comporter lorsqu'il doit auditer une société qui utilise la technologie Blockchain pour ses transactions financières ou comme outil métier ?

Encore peu répandue en France, son utilisation se développe rapidement aux États-Unis et plus globalement à l'étranger. La blockchain renforce la sécurité et la traçabilité des transactions financières ou des échanges de marchandises et présente de ce fait de nombreux avantages pour l'entreprise comme pour l'auditeur, notamment son inaltérabilité.

Mais comme toute nouvelle technologie, il est nécessaire d'en connaître le vocabulaire et d'en comprendre le fonctionnement pour identifier les risques qu'elle induit et en tirer tous les avantages pour la réalisation des missions.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Cette formation apporte à l'auditeur les notions indispensables sur la blockchain. Il sera alors en mesure de :

- Expliquer les éléments principaux de la blockchain
- Comprendre les principaux domaines d'utilisation de la blockchain en entreprise
- Identifier les conséquences de ces utilisations pour sa pratique professionnelle
- Enumérer les étapes principales de l'audit dans un contexte de blockchain

Questions traitées

Au travers d'apports théoriques et de cas pratiques, la formation traitera notamment les questions suivantes :

Qu'est-ce que la blockchain ?

- Quelle est la différence entre blockchain publique et privée ?
- Comment peut-on définir les termes cryptomonnaies, blockchain, crypto-actifs, smart contract, ICO, mineur, jeton ?
- Comment manipuler les informations stockées dans une blockchain ?
- Quelle est la fiabilité de l'information stockée dans une blockchain ?

La blockchain dans la vie réelle

- Comment utiliser la blockchain pour sécuriser son identité numérique ?
- Peut-on créer un double numérique d'un actif sur la blockchain ?
- Les registres de type cadastre peuvent-ils être étendus pour d'autres domaines grâce à la blockchain ?
- Peut-on automatiser des actions, paiements, assurances ou contrats sur la blockchain ?
- Est-on vraiment anonyme avec une blockchain ?

La blockchain dans l'audit légal

- Comment les blockchains pourraient être utilisées dans les métiers de l'audit ?
- La blockchain peut-elle permettre une meilleure traçabilité des factures et paiements ?

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CINF0009

Nous vous
conseillons aussi :

[L'audit des PME et transition numérique : risques et atouts](#)

[Evaluer l'exposition aux risques Cyber : une nouvelle mission pour les CAC](#)

[Réaliser un diagnostic RGPD : une nouvelle mission pour le commissaire aux comptes](#)
NOUVEAU

[Savoir utiliser l'outil RGPD AUDIT© avec efficacité](#)

- Quels peuvent être les impacts des smart contracts dans le passif ?
- Quelles sont les pistes pour réaliser l'audit d'une entité concernée par la blockchain ?
- Le rôle de l'auditeur peut-il changer avec la mise en place de la blockchain ?
- Quelles sont les évolutions réglementaires fiscales avec PACTE et PFU notamment ?

Bénéfices participants

- Découvrir la blockchain et son jargon technique
- Appréhender les principaux mécanismes d'une blockchain et des crypto-actifs
- Examiner un White Paper publié lors de l'ICO d'un projet réel
- Identifier les avantages et inconvénients de la blockchain dans le cadre des missions d'audit
- Identifier les impacts lors d'un audit légal sur une société utilisant la blockchain (amélioration d'une ligne métier, procédures, etc..) ou des investissements en crypto-actifs (que ce soit dans son bilan ou via la possession de filiales types pure player en blockchain)
- Comprendre quels outils pourraient émerger et avoir un impact sur le métier de l'auditeur

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités

- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Evaluer l'exposition aux risques cyber : une nouvelle mission pour le commissaire aux comptes



Savoir utiliser l'outil CyberAUDIT avec efficacité

La cybercriminalité touche 91% des entreprises. Peu conscientes des risques qu'elles encourent, ces entreprises n'ont pas les réponses appropriées pour limiter les conséquences d'une cyber attaque.

Par sa connaissance des procédures et systèmes des entreprises, le commissaire aux comptes a un véritable rôle à jouer auprès d'elles.

Pour vous accompagner dans cette nouvelle mission, la CNCC a développé l'outil CyberAUDIT©. Sa bonne utilisation vous permettra de mesurer l'exposition et la maturité de l'entité face aux risques cyber, d'évaluer les impacts financiers et de rédiger un compte-rendu à l'attention des dirigeants.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Stagiaires commissaires aux comptes de 3ème année

Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez capable :

- d'utiliser efficacement l'outil CyberAUDIT©
- de mesurer l'exposition aux risques cyber
- de mesurer la maturité de l'entité face aux risques cyber
- d'évaluer l'impact financier de différents scénarii
- de proposer d'éventuelles recommandations.

Questions traitées

Au travers de mises en situation, cette formation vous présentera la démarche pragmatique proposée par l'outil de la CNCC.

La formation se déroulera comme suit :

- présentation de la démarche proposée par l'outil CNCC
- explicitation des concepts et vocabulaire utilisés par l'outil CNCC
- comment envisager les différents scénarii ?
- compréhension des risques d'exposition, de maturité et des conséquences financières des faiblesses constatées
- existe-t-il une responsabilité spécifique pour cette mission ?
- la rédaction du compte rendu pour les dirigeants
 - quels sont les éléments fournis par l'outil CyberAUDIT© ?
 - quelles sont les précautions de langage ?

Par ailleurs, les outils suivants seront fournis :

- un exemple de lettre de mission

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CINF008

Nous vous
conseillons aussi :

[Réaliser un diagnostic RGPD : une nouvelle mission pour le commissaire aux comptes](#)
NOUVEAU

[Savoir utiliser l'outil RGPD AUDIT© avec efficacité](#)

[L'audit des systèmes d'information dans le cadre de la certification des comptes : principes et concepts](#)

[Blockchain : évolution ou révolution du métier d'auditeur ?](#)

- un exemple de compte-rendu
- un accès à l'outil CyberAUDIT©

Bénéfices participants

Cette formation permet d'acquérir de nouvelles compétences pour réaliser des missions de diagnostic du risque cyber au travers d'un outil développé par la CNCC. Fondée sur une bonne connaissance des entreprises, le cas échéant de l'entité auditée, la démarche proposée permettra aux commissaires aux comptes de sensibiliser leurs clients aux conséquences financières d'une cyber attaque.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est recommandé aux participants d'avoir une bonne connaissance du panorama de la cybercriminalité et des bonnes pratiques préconisées par l'ANSSI est requise. A ce titre, nous conseillons :
 - la lecture préalable du guide des bonnes pratiques de l'informatique de l'ANSSI (les 12 règles essentielles pour sécuriser vos équipements informatiques). Ce document est disponible dans l'espace participant 6 jours avant la formation
 - de suivre le MOOC de l'ANSSI (<https://secnumacademie.gouv.fr>)
- A l'issue de la formation, le professionnel/le cabinet disposera d'un code valable un an, lui permettant de créer un dossier sur la plateforme CyberAUDIT©
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- D'un accès direct à l'outil de la CNCC
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités

- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Excel : utiliser tout son potentiel pour réaliser les bons contrôles et sécuriser vos dossiers



Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Collaborateurs débutants

Objectifs

- Etre en mesure d'exploiter les fichiers de données des entités contrôlées
- Savoir exploiter les avantages du tableur à chacune des étapes de la mission d'audit
- Réaliser des contrôles performants et être à même de construire ses propres outils de contrôle

Questions traitées

- **Préliminaires : l'identification des potentiels de l'outil**
 - Rappels des fondamentaux
 - Principes d'utilisation et raccourcis
 - Les fonctions
 - L'import de fichiers
 - Les types de fichier les plus couramment rencontrés
 - Exemples de récupération de fichiers de différents types
 - Les principaux retraitements pour rendre les fichiers exploitables (caractères spéciaux, gestion de dates, extraction de la classe d'un compte...)

Cas pratiques : exercices permettant d'identifier certains raccourcis ainsi que les traitements à prévoir dans les situations d'import de fichiers dans Excel

- **L'utilisation d'Excel dans le cadre de la mission de commissariat aux comptes : principes généraux**
 - Les contrôles d'intégrité et de cohérence des fichiers
 - Les retraitements à prévoir sur les fichiers reçus
 - La documentation des contrôles réalisés

Cas pratiques : exercices permettant d'identifier les traitements et vérifications à appliquer sur des fichiers obtenus

- **Rechercher rapidement les anomalies**
 - La sélection d'éléments à contrôler : les fonctions tris et filtres
 - La restitution du traitement de données : les graphiques
 - Les recherches d'incohérences - procédures analytiques
 - La recherche de doublons (références dans fichier stock)
 - Le contrôle des séquences / numéros de factures de ventes

Cas pratiques : exercices sur des fichiers " stocks", "comptabilités", "ventes"

- **Mener des analyses plus complètes par :**

Durée : 7h30

A partir de : 410 € HT*

Code : CINF0002

Nous vous conseillons aussi :

[IDEA : augmentez votre valeur ajoutée, gagnez du temps et sécurisez vos pratiques avec cet outil puissant](#)

[Traitement de données comptables : méthodologie de la démarche et outils d'analyse SmartFEC](#)

[L'audit des PME et transition numérique : risques et atouts](#)

- Des rapprochements de bases
- La fonction recherchev
- La consolidation de fichiers
- Les tableaux de croisés dynamiques (TCD)

Cas pratique : exercices sur des fichiers "stocks", "comptabilités"

Bénéfices participants

Au travers des cas pratiques vus au cours de la formation, et grâce à l'utilisation de quelques fonctionnalités simples d'Excel, les participants sauront réaliser la plupart des interrogations de fichier utiles à leur mission

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est d'indispensable de venir avec un ordinateur portable équipé d'Excel version 2010 ou suivantes. L'emploi d'une souris externe est recommandé. Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement
- Cette formation est l'occasion de (re)découvrir notamment les Tableaux Croisés Dynamiques dont la présentation est approfondie dans la formation « Traitement de données comptables : méthodologie de la démarche et outil d'analyse SmartFEC © », formation complémentaire permettant d'appréhender les traitements des données du FEC à travers l'outil SMARTFEC © proposé par la CNCC
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges

- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

IDEA : augmentez votre valeur ajoutée, gagnez du temps et sécurisez vos pratiques avec cet outil puissant



Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

- Mesurer l'intérêt d'un outil d'analyse de données dans la démarche d'audit
- Maîtriser les principales fonctionnalités et caractéristiques du progiciel IDEA V10
- Acquérir une méthodologie de travail performante

Questions traitées

- Apport des outils d'analyse de données pour le commissaire aux comptes

Cas pratique : récupération des données sous différents formats, dont celui des fichiers PDF

- Utilisation d'IDEA dans le cadre des tests de procédures de contrôle interne

Cas pratiques : tests de procédures ventes – rapprochements des BL, factures, écritures

- Utilisation d'IDEA dans le cadre de l'appréciation du risque résultant de fraudes

Cas pratiques :

- **Risque de fraudes sur la comptabilisation des ventes – tests sur les séries numériques**
- **Risque de fraudes liées à la délégation de signature bancaire au comptable - tests sur la réalité des décaissements comptabilisés**
- **Démonstration de la loi de Benford**
 - Utilisation d'IDEA dans le cadre des contrôles de substance

Cas pratiques :

- **Personnel : exploitation d'un fichier DADS – cohérence avec la connaissance des mouvements du personnel – calcul de l'ancienneté du personnel présent au 31/12**
- **Stocks : appréciation du risque de dépréciation entre N et N-1 – travaux sur les stocks sans mouvement et leur valorisation**

En séance, les participants réaliseront, avec l'assistance de l'animateur, les cas pratiques en utilisant la version de démonstration du logiciel IDEA V10, à installer préalablement à la formation sur leur propre ordinateur portable. Ils pourront retrouver, postérieurement à la formation, les manipulations de ces cas pratiques, grâce à des vidéos sonorisées.

Durée : 7h30

A partir de : 410 € HT*

Code : CINF0001

Nous vous
conseillons aussi :

[L'audit des systèmes d'information dans le cadre de la certification des comptes : principes et concepts](#)

[Traitement de données comptables : méthodologie de la démarche et outils d'analyse SmartFEC](#)

[Excel : utiliser tout son potentiel pour réaliser les bons contrôles et sécuriser vos dossiers](#)

Bénéfices participants

- Faire évoluer leur démarche d'audit vers une plus grande intégration de l'analyse des données informatiques
- Gagner en efficacité dans leur mission
- Mettre en pratique le logiciel IDEA V10 sur les fonctionnalités de base applicables à l'audit

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Les participants devront disposer d'un ordinateur portable préalablement équipé du logiciel IDEA V10 ou d'une version de démonstration.
 - Cette version de démonstration peut être obtenue gratuitement sur demande auprès de CASEWARE - 12, place St Hubert - 59000 LILLE - Tél. : 03 59 56 06 80 - Fax : 03 59 56 06 18 - www.caseware-idea.com (prévoir un délai de livraison de 15 jours)
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

L'audit des PME et transition numérique : risques et atouts



Si les nouvelles technologies (API permettant l'interface entre les applications, blockchain, cloud et systèmes d'information divers...) permettent aux TPE/PME d'être aussi performantes

et agiles que des groupes aux moyens plus importants, elles multiplient les risques tant pour l'entité auditée que pour l'auditeur.

Les systèmes informatiques peuvent être un atout pour l'auditeur dès lors qu'il comprend les fonctionnalités et sait les mettre au service de sa démarche d'audit. En revanche, il doit avoir connaissance des risques induits par les nouvelles technologies afin de les prendre en compte correctement. Assurer la confiance autour de la donnée collectée dans le système d'information est l'enjeu des nouveaux modèles.

Le commissaire aux comptes doit alors appréhender les enjeux liés aux nouvelles technologies et prendre connaissance des risques induits par afin de les prendre en compte dans sa démarche d'audit.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Cette formation apporte à l'auditeur les connaissances indispensables sur les nouvelles technologies de l'information. Elle aborde les nouvelles technologies de rupture et permet de s'acculturer à l'écosystème numérique.

A l'issue de la formation, l'auditeur sera alors en mesure de :

- Identifier la démarche du commissaire aux comptes induite par l'environnement informatique des TPE/PME dans un contexte de transition numérique
- Comprendre les fonctionnalités offertes par les systèmes d'information actuels afin de mieux les analyser
- Etablir des focus pratiques sur les principales notions à connaître pour un audit légal adapté en environnement numérique : API, Cloud computing, Blockchain, facture électronique
- Etre sensibilisé sur les cyber-risques pour déceler les risques induits
- Appréhender les risques liés aux nouvelles technologies

Questions traitées

Cette formation contribue à la réalisation des missions de commissariat aux comptes dans l'environnement actuel de transition numérique. La compréhension de ce nouvel environnement est nécessaire pour les exploiter pleinement et identifier les risques induits et contrôles associés. Des exemples concrets, des cas et des outils pratiques facilitent les échanges entre participants et formateurs. La formation traite notamment des questions suivantes :

- Quelles sont les différentes étapes de la prise de connaissance du système d'information ?
- Quel est l'intérêt de réaliser une cartographie simple des systèmes d'information et comment la réaliser ?
- Quel est le lien entre la gouvernance de la donnée et le système d'information ?
- Quel est le panorama des systèmes d'information actuels et comment les articuler avec l'approche par les risques ?

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CINF0006

Nous vous conseillons aussi :

[Blockchain : évolution ou révolution du métier d'auditeur ?](#)

[L'audit des systèmes d'information dans le cadre de la certification des comptes : principes et concepts](#)

[Réaliser un diagnostic RGPD : une nouvelle mission pour le commissaire aux comptes NOUVEAU](#)
[Savoir utiliser l'outil RGPD AUDIT© avec efficacité](#)

- Comment les nouvelles fonctionnalités offertes par les technologies numériques impactent la démarche d'audit ?
 - Interconnexions entre logiciels : focus sur les API
 - Impact des technologies cloud (IAAS, PAAS, SAAS) dans la démarche d'audit
 - Impact de la facture électronique sur la démarche d'audit
 - Impacts à venir de la technologie blockchain
- Comment prévenir le risque en matière de cybersécurité : identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les comptes
- Quels sont les enjeux du RGPD sur la démarche du commissaire aux comptes ?

Bénéfices participants

- Appréhender la panoplie des nouvelles technologies à la disposition des TPE/PME et son vocabulaire spécifique
- Comprendre leurs interactions et les risques induits
- Bénéficier d'une bonne culture générale du numérique et ses impacts sur la mission d'audit

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Cette formation ne traitera pas de l'audit informatique dans un ERP, du choix d'un logiciel d'audit, ni des outils et méthodes de data analytics
- Pour aller plus loin sur chaque thématique abordée lors de la formation, il existe au catalogue de CNCC Formation des formations dédiées comme par exemple : "La blockchain : évolution ou révolution du métier d'auditeur ", "Réaliser un diagnostic RGPD : une nouvelle mission pour les commissaires aux comptes" et "Évaluer l'exposition aux risques cyber : une nouvelle mission pour le commissaire aux comptes"
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

L'audit des systèmes d'information dans le cadre de la certification des comptes : principes et concepts



Le développement du numérique impacte de plus en plus les processus de gestion dans les entreprises. La compréhension de ces processus automatisés et de leur niveau de maîtrise et de contrôle par les entreprises, devient aujourd'hui incontournable dans le contexte de la certification des comptes.

Cette formation vous permettra d'appréhender les travaux d'audit des systèmes d'information ainsi que leur intégration dans l'approche d'audit.

Cette formation est conçue et animée par l'AFAI.

Durée : 14h
A partir de : 820 € HT*
Code : CINF0010

Nous vous
conseillons aussi :

[Traitement de données comptables : méthodologie de la démarche et outils d'analyse SmartFEC](#)

[Evaluer l'exposition aux risques Cyber : une nouvelle mission pour les CAC](#)

[Réaliser un diagnostic RGPD : une nouvelle mission pour le commissaire aux comptes NOUVEAU](#)

[Savoir utiliser l'outil RGPD AUDIT© avec efficacité](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission

Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- Appréhender les systèmes d'information de vos clients et échanger avec les acteurs concernés
- Réaliser une première évaluation des systèmes d'information et de leur gestion
- Adapter votre démarche d'audit pour plus d'efficacité et une meilleure prise en compte des risques
- Identifier les éventuelles problématiques nécessitant l'intervention d'un expert
- Restituer vos constats et recommandations à vos clients

Questions traitées

S'appuyant sur des cas pratiques, la formation abordera les thématiques suivantes :

- La présentation de l'approche d'audit des systèmes d'information et son articulation avec les travaux menés dans le cadre du commissariat aux comptes
- La présentation d'une architecture IT fonctionnelle et technique et de l'organisation en place pour la gérer
- Les processus de gestion des systèmes d'information et les contrôles généraux informatiques : sécurité et accès, exploitation, gestion des changements
- La cartographie applicative
- La revue des applications, des processus métiers supportés et des contrôles en place

Bénéfices participants

- De nouvelles compétences sur les systèmes d'information
- Une démarche de revue intégrant les systèmes d'information plus pertinente et efficace
- La capacité à échanger et à sensibiliser les clients sur les risques liés aux systèmes d'information

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des auditeurs en systèmes d'information, expérimentés et reconnus pour leur maîtrise technique, intervenant en tant qu'experts dans le cadre de missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

820 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Maîtriser la cybersécurité pour apprécier les organisations des clients et accompagner les dirigeants d'entreprise **NOUVEAU**



Formation Labellisée par l'ANSSI

Cette formation vous permettra de maîtriser les risques et enjeux cyber pouvant toucher votre cabinet et vos clients et d'intégrer la sécurité numérique dans toutes vos démarches.

Vous serez en mesure de réaliser un diagnostic fonctionnel et d'estimer le degré de maturité de vos clients sur la sécurité de leurs systèmes d'information et leurs capacités de résilience.

Vos compétences seront évaluées lors de projets applicatifs et un certificat labellisé par l'ANSSI* vous sera remis attestant de la validation des acquis.

**Cette labellisation par l'ANSSI garantit la conformité et la qualité des compétences acquises auprès de toutes les structures et administrations.*

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

Cette formation a pour objectif de vous donner toutes les compétences pour être en mesure d'évaluer les risques cyber chez vos clients et d'en mesurer les enjeux.

Questions traitées

- MODULE 1 - DEUX JOURS - « CYBERSÉCURITÉ : NOTIONS DE BASES, ENJEUX ET ASPECTS JURIDIQUES »

NOTIONS DE BASE ET ENJEUX

- **Introduction**
 - Intelligence économique, sécurité économique globale
 - Définition de la cybersécurité (Sécurité des SI, Cyberdéfense, Cybercriminalité)
- **Les enjeux de la sécurité des SI**
 - La nouvelle économie de la cybercriminalité
 - Panorama des menaces selon une typologie
 - Les vulnérabilités
 - Focus sur l'ingénierie sociale
- **Les propriétés de sécurité**
 - Présentation du principe de défense en profondeur
 - Identification et évaluation des actifs et des objectifs de sécurité
- **Le paysage institutionnel de la cybersécurité**
 - La prévention
 - Rôle et missions des acteurs étatiques chargés du traitement technique et judiciaire des attaques cybers

Durée : 42h

A partir de : 3 000 € HT*

(Au lieu de 4000 €HT- Prise en charge de la CNCC à hauteur de 1000 €)

Code : CINF0013

Nous vous conseillons aussi :

[Réaliser un diagnostic RGPD : une nouvelle mission pour le commissaire aux comptes NOUVEAU](#)
[Savoir utiliser l'outil RGPD AUDIT© avec efficacité](#)

[Evaluer l'exposition aux risques Cyber : une nouvelle mission pour les CAC](#)

[Découvrir et maîtriser les fondamentaux de l'informatique et de la cybersécurité NOUVEAUTE](#)

ASPECTS JURIDIQUES

- **La preuve**
 - Le droit de la preuve : la preuve en droit civil/la preuve en droit pénal
 - Préservation de la preuve

- **La LPM et la Directive NIS**

- **Gestion des incidents / Le traitement des cyberattaques et les procédures judiciaires**

- **Droit de la propriété intellectuelle lié aux outils informatiques**

- **Les responsabilités**
 - Responsabilité des dirigeants
 - Responsabilité en l'absence de conformité des infrastructures
 - Les assurances

- MODULE 2 - DEUX JOURS - « ORGANISATION DE LA CYBERSÉCURITÉ DANS L'ENTREPRISE »

- **L'hygiène informatique pour les utilisateurs**
 - Cartographie des SI de l'entreprise
 - Le patrimoine informationnel du poste de travail
 - Identification du patrimoine
 - L'adaptation des procédures à la criticité à la criticité
 - Le réseau de partage de documents (interne ou sur internet)
 - Les mises à jour
 - Les méthodes d'authentification des utilisateurs
 - Focus mot de passe
 - Le nomadisme

- **Gestion et organisation de la cybersécurité**
 - Les publications et recommandations disponibles
 - Guides de l'ANSSI
 - Recommandations de la CNIL, de la police et de la gendarmerie
 - Les clubs (CLUSIF/CESIN) et les Observatoires zonaux de la Sécurité des systèmes d'information (SSI)
 - Les CERTs (Computer Emergency Response Team)
 - La responsabilisation des collaborateurs et la diffusion des bonnes pratiques internes
 - Les messages à transmettre aux utilisateurs finaux des entreprises
 - Les chartes informatiques
 - Le rôle de l'image et de la communication dans la cybersécurité
 - Communication externe (surveillance de l'e-réputation)
 - Usage des réseaux sociaux, professionnel et personnel
 - Méthodologie d'évaluation du niveau de sécurité
 - Gestion des incidents / Procédures judiciaires

- **Protection du patrimoine informationnel et cybersécurité**
 - Les modalités de protection du patrimoine immatériel de l'entreprise
 - Le dispositif de zone à régime restrictif (ZRR)

- **La cybersécurité des services externalisés**

- Les différentes formes d'externalisation
 - Les contrats de services « classiques »
 - Le Cloud Computing
 - Les Techniques de sécurité lors de l'externalisation (chiffrement des données...)
- **Les critères de choix du prestataire de service**
 - Les points clés, techniques et organisationnels, de sécurité à bien identifier lors du choix d'un prestataire
 - La certification / qualification des produits
 - Le référentiel de l'ANSSI Maîtriser les risques de l'infogérance
- **Aspects juridiques et contractuels**

- MODULE 3 - DEUX JOURS - « ADMINISTRATION SÉCURISÉE DU SYSTÈME D'INFORMATION INTERNE D'UNE ENTREPRISE ET DE SES SITES INTERNET »

ADMINISTRATION SÉCURISÉE DU SI

- **Analyse de risque**

Expression des besoins et identification des objectifs de sécurité -EBIOS / Méthode harmonisée d'analyse des risques - MEHARI)

- **Principes et domaines de la SSI afin de sécuriser les réseaux internes : la défense en profondeur**
 - Politique et stratégie de sécurité
 - Gestion des flux, notamment réseaux sans fil / architecture réseaux (cloisonnement du réseau)
 - Gestion des comptes, des utilisateurs, des privilèges selon le besoin d'en connaître
 - Gestion des mots de passe
 - Gestion des mises à jour
 - Journalisation et analyse
 - Gestion des procédures
 - Plan de continuité d'activité (PCA) / Plan de reprise d'activité (PRA)
 - Virtualisation / cloisonnement
- **Détection des incidents**
- **Gestion de crise**
 - Traitement technique de l'incident
 - Procédure organisationnelle et communication
 - Reprise d'activité
- **Méthodologie de résilience de l'entreprise**
- **Traitement et recyclage du matériel informatique en fin de vie (ordinateurs, copieurs, supports amovibles, etc.)**
- **Responsabilité en l'absence de conformité des infrastructures**

SÉCURITÉ DES SITES GÉRÉS EN INTERNE

- **Protection des sites internet**
 - Approche systémique de la sécurité (éviter l'approche par patches)
 - Configuration des serveurs et services
 - HTTPS et Infrastructure de gestion de clés (IGC)
 - Services tiers

Avantages et limites de l'utilisation d'un Content Management System (CMS ou Gestion des contenus) et / ou développement web

- **Sécurité des bases de données**
- **Utilisateurs et sessions**
- **Obligations juridiques réglementaires**
 - Le e-commerce
 - La Loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN),
 - Payment Card Industry-Data Security Standard (PCI-DSS)

Bénéfices participants

Vous identifierez et serez capable d'analyser des problèmes de cybersécurité dans une perspective d'intelligence et de sécurité économiques chez vos clients.

Vous serez en mesure d'évaluer les menaces liées à l'utilisation de l'informatique, des réseaux internet, réseaux privés d'entreprises ou réseaux publics.

Pour la mise en œuvre des démarches de sécurité inhérentes aux besoins fonctionnels, vous saurez préconiser les solutions techniques et juridiques à mettre en place.

Enfin, vous serez en mesure de conseiller vos clients sur les pratiques techniques et juridiques à adopter et ainsi les prévenir sur leurs obligations et leurs responsabilités liées à la cybersécurité.

Pré-requis

- Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est demandé aux participants d'être muni d'un ordinateur portable pour suivre la formation
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- D'un accès direct à l'outil de la CNCC
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

L'acquisition des compétences sera réalisée de manière interactive en s'appuyant sur des exemples réels et sur la participation à deux ateliers de mise en situation :

- Le premier à l'issue du module 2 : diagnostiquer les forces et faiblesses logiques et physiques d'une entreprise pour proposer des mesures dans un cadre multi-dimensionnel : principes de défense en profondeur, mesures organisationnelles, dispositions techniques en matière de sécurité du système d'information
- Le second à l'issue du module 3 : réaliser une grille de diagnostic, et être en mesure de l'adapter sachant que les grilles ne sont jamais identiques d'une structure à l'autre mais nécessairement similaires pour des comparaisons.

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée conjointement par l'ANSSI et par CNCC Formation :

- L'ANSSI soumettra au participant un quiz individuel venant compléter les appréciations du formateur afin de valider l'acquisition des compétences. La certification par l'ANSSI est obtenue quand l'examineur jugera que les notions étudiées ont été comprises et appliquées.
- CNCC formation évaluera le participant à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Pour cette formation, le corps d'intervenants sera constitué de consultants experts en sécurité et de juristes. Des collaborateurs issus de de l'Agence Nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et qui travaillent avec nous sur leur temps libre, interviendront lors des modules techniques qui nécessitent une expertise spécifique de terrain.
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

3 000 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Réaliser un diagnostic RGPD : une nouvelle mission pour le commissaire aux comptes **NOUVEAU**



Savoir utiliser l'outil RGPDAUDIT© avec efficacité

Près de 2 ans après l'entrée en vigueur du RGPD, peu d'entités ont engagé réellement une démarche de mise en conformité. Les premiers contrôles de la CNIL conduisent d'ores et déjà à des amendes.

Parfois victimes « d'arnaqueurs » ou encore considérant qu'il s'agit « d'usines à gaz », les TPE-PME tardent à mettre en place les procédures adéquates.

Par sa connaissance des procédures et systèmes des entreprises, le commissaire aux comptes a un véritable rôle à jouer auprès d'elles.

Pour vous accompagner dans cette nouvelle mission, la CNCC a développé l'outil RGPDAudit©. Sa bonne utilisation vous permettra de faire un état des lieux, de cartographier les données personnelles, de repérer les traitements à porter sur le registre et d'accompagner les entités dans la protection des données personnelles. Développé par la CNCC, l'outil est disponible sur plateforme et permet de réaliser une mission RGPD, basée sur des temps d'échanges forts avec l'entité.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés

Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Identifier les entités pouvant être intéressées par le diagnostic
- Utiliser efficacement l'outil RGPDAudit©
- Recenser les données personnelles et identifier les traitements
- Analyser les procédures existantes
- Rédiger une note de synthèse comprenant notamment d'éventuelles recommandations
- Proposer un plan de formation / sensibilisation

Questions traitées

Au travers de mises en situation, cette formation vous présentera la démarche pragmatique proposée par l'outil de la CNCC.

La formation se déroulera comme suit :

- Présentation synthétique de l'actualité du RGPD et des principes fondamentaux
 - mot clés (lexique)
 - concepts spécifiques
 - contrôles et sanctions
- Présentation de la démarche proposée par l'outil
- Identification des données personnelles, des traitements, évaluation de la sécurité des données
- Diagnostic des procédures existantes
- Evaluation du coût de violations de données
- Démarche marketing pour identifier les clients et proposer la mission

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CINF0011

Nous vous conseillons aussi :

[Evaluer l'exposition aux risques Cyber : une nouvelle mission pour les CAC](#)

[L'audit des systèmes d'information dans le cadre de la certification des comptes : principes et concepts](#)

[Traitement de données comptables : méthodologie de la démarche et outils d'analyse SmartFEC](#)

Par ailleurs, les outils suivants seront fournis :

- Une documentation de base sur le RGPD
- Des guides sectoriels
- Des argumentaires commerciaux
- Un exemple de lettre de mission
- Un exemple de compte rendu
- Un accès à l'outil RGPDAudit©

Bénéfices participants

Cette formation permet d'acquérir de nouvelles compétences pour réaliser des missions de diagnostic RGPD au travers d'un outil développé par la CNCC. Fondée sur une bonne connaissance des entreprises, le cas échéant de l'entité auditée, la démarche proposée permettra aux commissaires aux comptes de sensibiliser leurs clients à la sécurité des données personnelles et aux conséquences financières de non-conformité.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Il est conseillé aux participants d'avoir une bonne connaissance des règles du RGPD et des bonnes pratiques préconisées par la CNIL. A ce titre, nous conseillons :
 - d'avoir suivi la formation " Le Règlement Général européen sur la Protection des Données : entre opportunités et nouvelles normes en matière de données personnelles" ou le MOOC de la CNIL (<https://atelier-rgpd.cnil.fr/>)
 - de lire le guide élaboré par la CNIL, la CPME et la BPI
- A l'issue de la formation, le professionnel/le cabinet disposera d'un code valable un an, lui permettant de créer cinq dossiers sur la plateforme RGPDAudit©
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent :

- d'un diaporama
- de cas pratiques énoncés et corrigés
- d'une documentation pour approfondir

À l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, en présence du formateur, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire.
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités.
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges.
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paperboard, vidéoprojecteur, etc.)
- Des questionnaires d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées.

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Traitement de données comptables : méthodologie de la démarche et outil d'analyse SmartFEC ©



L'exploitation des données du FEC permet de mieux cibler les contrôles pour la vérification de certaines assertions d'audit. Elle permet notamment aux commissaires aux comptes d'analyser autrement les flux et ainsi d'identifier des anomalies qui n'auraient pas été détectées par des méthodes traditionnelles.

SmartFEC©, outil permettant d'analyser un grand volume de données, est fait pour vous qui ne disposez pas d'équipe spécialisée et des outils *ad hoc* ! A vous d'adopter la méthodologie structurée proposée par SmartFEC.

Créé par la CNCC, SmartFEC© est un outil simple, fonctionnant sous Excel, doté d'une collection de requêtes métiers pour mener des analyses sur l'intégralité de la base de données comptables. La maîtrise de cet outil vous permettra d'optimiser vos temps d'intervention dans le cadre de votre démarche d'audit. Notons que la panoplie des requêtes a été élargie avec les versions successives, le tout s'accompagnant de nouvelles fonctionnalités. La formation, à jour de la version 2.2.2.0 de SmartFEC©, vise à profiter pleinement des évolutions à travers une approche de traitement d'un dossier et le travail sur les cycles d'audit.

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission
- Chefs de mission
- Collaborateurs confirmés
- Stagiaires experts-comptables/commissaires aux comptes de 3ème année

Objectifs

Cette formation apporte le niveau de connaissance et de pratique requis pour initier une démarche d'audit de données en utilisant facilement SmartFEC© et tirer parti du FEC dans la démarche d'audit. Le participant sera en mesure :

- D'adopter une démarche structurée de traitement de données à l'appui de fiches techniques
- De se former aux principes de base d'Excel en matière de bases de données
- De se familiariser avec un puissant outil de synthèse : les tableaux croisés dynamiques (TCD)
- De tirer parti du FEC pour mieux cibler ses contrôles et détecter les anomalies en utilisant SmartFEC© dans sa démarche d'audit
- De traiter de nombreux cas pratiques sur son ordinateur

Questions traitées

Cette formation à l'initiation au traitement de données en utilisant SmartFEC© permet d'exploiter les données du FEC. Elle contribue fortement à l'efficacité des missions de commissariat aux comptes. Au travers d'un apport théorique et méthodologique, de nombreux cas pratiques traités par les participants avec leur ordinateur, elle répondra notamment aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que le FEC ? Le FEC est-il une opportunité pour le CAC ?
- Comment se positionne SmartFEC© par rapport à d'autres outils ?
- Quelles sont les fonctions d'Excel incontournables dans ce type d'approche ?
- Comment aborder le traitement de données, adopter une démarche structurée, documentée et intégrer le traitement des données par cycles dans vos dossiers ?

Durée : 7h

A partir de : 410 € HT*

Code : CINF0005

Nous vous conseillons aussi :

[Excel : utiliser tout son potentiel pour réaliser les bons contrôles et sécuriser vos dossiers](#)

[Blockchain : évolution ou révolution du métier d'auditeur ?](#)

[IDEA : augmentez votre valeur ajoutée, gagnez du temps et sécurisez vos pratiques avec cet outil puissant](#)

- SmartFEC© permet-il d'identifier des anomalies telles que, des doublons dans les charges, des flux de comptes bancaires anormaux, des incohérences de TVA collectée ?
- Comment utiliser la technique des tableaux croisés dynamiques dans le traitement de points d'audit ? Comment dépasser le traitement des requêtes proposées ?

Bénéfices participants

- Rappel des fonctionnalités utiles d'Excel dans le traitement de bases de données volumineuses
- Faciliter l'exploitation des données du FEC à l'aide de SmartFEC©
- Effectuer un traitement de données de manière simple et homogène sur tous vos dossiers (intérim, orientation de la mission, contrôles de substance ...)
- Mettre en œuvre une démarche d'audit structurée, fiable et organisée pour être plus efficace

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Les participants devront impérativement se munir de leur ordinateur portable disposant d'un système d'exploitation Windows 7 ou suivants (incompatible Mac), équipé du pack Office (version 2010 ou suivantes à l'exception de la version 365), et sur lequel ils auront préalablement à la formation installé SmartFEC© (version 2.2.2.0) téléchargeable depuis le site de la CNCC via Sidoni
- Il est conseillé aux participants de connaître les fondamentaux d'Excel. Une connaissance basique des tableaux croisés dynamiques (TCD) est un atout
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Fiches techniques et documentation pour approfondir
- Cas pratiques énoncés et corrigés

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont rigoureusement sélectionnés : ce sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges

- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Management et communication

CAP vers le développement !	264
Réaliser le diagnostic développement du cabinet et construire son plan de développement sur mesure	266
Savoir communiquer avec efficacité	268

CAP vers le développement !



« Le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il change, le réaliste ajuste ses voiles. »
William A. Ward.

Rejoignez cette formation sous forme d'ateliers pour dynamiser vos pratiques commerciales et marketing. Au cours des modules présentiels et digitaux, redécouvrez comment valoriser votre image et optimisez votre communication auprès de vos clients et prospects. Sur la base de vos pratiques et problématiques terrain, en toute bienveillance vous serez accompagné(e) pour donner à votre activité un nouveau cap.

Durée présentiel : 14h

Durée e-learning : 1h

A partir de : 850 € HT*

Code : CCOM0002

Nous vous
conseillons aussi :

[Savoir communiquer avec
efficacité](#)

[Echanger avec l'entité auditée
: 15 mises en situation
pratiques](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission

Objectifs

Les objectifs sont d'accompagner les commissaires aux comptes dans le développement de leurs compétences comportementales :

- Comprendre les étapes d'un changement
- Construire et adapter sa communication
- Découvrir les mécanismes de la confiance
- Valoriser son image
- Développer une relation client personnalisée et constructive
- Savoir obtenir l'adhésion

Questions traitées

- Comment les compétences comportementales sont facilitatrices dans le rebond ?
- Comment communiquer avec aisance ?
- Comment mieux comprendre nos clients, leurs besoins et attentes ?
- Comment construire son argumentation ?
- Comment accueillir et traiter les objections ?
- Comment optimiser sa présence digitale ?

En particulier, seront réalisés pendant la formation :

- des exercices de réflexion pour intégrer les points de théorie et les principes
- des visionnages de courtes séquences de films ou de vidéos aidant la réflexion
- des tests d'auto-prise de conscience sur les points acquis et ceux restant à améliorer
- des activités en équipes

Bénéfices participants

A l'issue de la formation, les professionnels sauront centrer leur communication et activités commerciales sur les attentes et besoins du client pour établir des relations client de confiance :

- Les mécanismes de la confiance
- La communication centrée client
- La valorisation de leur image
- L'approche commerciale individualisée

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Le module e-learning doit être réalisé par le participant avant d'assister à la 2^{ème} journée de formation en présentiel
- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Mise en situation
- Documentation pour approfondir
- Vidéotraining
- Animation avec des outils digitaux

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont des professionnels de la communication
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

850 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Informations e-learning

Le module e-learning doit être réalisé par le participant avant d'assister à la 2^{ème} journée de formation en présentiel

Réaliser le diagnostic développement du cabinet et construire son plan de développement sur mesure



Initier une dynamique de développement au service de la stratégie de cabinet

Le diagnostic développement consiste en une intervention auprès de vos associés et de vos collaborateurs pour déterminer les forces et faiblesses de votre cabinet en matière de développement et surtout établir un plan d'action de développement sur mesure.

Extrêmement impliquant, il permet de servir la dynamique de développement de la stratégie du cabinet.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du programme des formations et d'accompagnement de la CNCC dédié au rebond de la profession des commissaires aux comptes, et plus particulièrement, du cycle de webinaires sur "Le développement du cabinet".

Cette prestation est réalisée par le Cabinet SOMMETS, en partenariat avec CNCC Formation. Les dates d'intervention seront définies en étroite collaboration avec le cabinet, et le temps de mobilisation des collaborateurs sera contenu.

Durée : 35h

A partir de : 5 000 € HT*

Le tarif peut varier entre 5 000 € HT et 5 600 € HT en fonction de la taille du cabinet, du nombre de bureaux à visiter et du nombre de personnes à rencontrer. Un devis sera réalisé après un entretien téléphonique ou une rencontre en personne quand cela est possible.

Code : CNCCAUCUND

Pour toute demande de renseignements contacter
CNCC Formation au
01.44.77.82.82 ou par mail à
cnccservices.formation@cncc.fr

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes

Objectifs

- Comprendre les enjeux du parcours client et évaluer sa situation propre
- Savoir analyser la constitution de son portefeuille client et en tirer les conséquences en terme de stratégie de développement
- Savoir analyser l'ensemble de ses documents commerciaux
- Savoir définir une stratégie de cabinet compatible avec les éléments ainsi analysés
- Savoir présenter son plan d'actions en plan d'entreprise mobilisateur
- Savoir présenter le plan d'entreprise à l'ensemble des collaborateurs et connaître les techniques de présentation en externe

Questions traitées

Les grandes étapes du diagnostic sont :

- Présentation du diagnostic et entretiens de préparation avec les associés dirigeants du cabinet
- Entretiens avec les personnes sélectionnées au sein du cabinet (selon la taille du cabinet et le nombre de sites). Chaque entretien dure 50 minutes.
 - Analyse du parcours client
 - Analyse du portefeuille clients
 - Analyse de l'ensemble des documents commerciaux
- Présentation du rapport de diagnostic aux associés dirigeants et validation du plan d'actions de développement proposé
- Présentation du plan d'actions de développement (plan d'entreprise) à l'ensemble des collaborateurs lors d'une journée hors les murs (mi travail mi team building)

Bénéfices participants

Les cabinets retirent deux bénéfices majeurs du diagnostic :

- Le premier, ils obtiennent un plan d'actions de développement (plan d'entreprise) qui guidera leurs actions de développement sur une période d'une année
- Le deuxième bénéfice est l'implication de chacun dans ce plan d'entreprise

Ainsi le diagnostic est généralement le point de départ, un élan supplémentaire, du mouvement du cabinet vers ses objectifs de croissance

Informations particulières

Pour diagnostiquer correctement un cabinet et surtout impliquer les collaborateurs dans l'effort de développement il convient de rencontrer un échantillon représentatif de la population totale et d'aller visiter l'ensemble des sites du cabinet. Ainsi, le temps nécessaire au bon déroulement du diagnostic dépend de la taille du cabinet et de ses implantations.

La démarche de mise en place d'un diagnostic demande une adhésion de la part du management.

Pour mener à bien ce diagnostic, il faudra mettre à disposition de l'intervenant :

- l'accès aux locaux du cabinet
- l'ensemble des documents commerciaux
- la liste des clients du cabinet et des missions effectivement vendues à ces clients sur l'année écoulée (ou plus si possible)
- une salle pour recevoir les collaborateurs sélectionnés en face à face pendant 50 minutes
- une salle de présentation du plan d'entreprise à l'ensemble des collaborateurs à l'issue du diagnostic

Pour toute demande de renseignement contacter CNCC Formation au 01.44.77.82.82 ou par mail à cnccservices.formation@cncc.fr.

Moyens pédagogiques

Le Cabinet SOMMETS sera en charge du diagnostic. Il comprend :

- Un échange direct avec les associés dirigeants pour présenter et mettre en place le diagnostic
- Un modèle d'email à envoyer à l'ensemble des collaborateurs pour les informer du déroulement du diagnostic
- Un entretien individuel entre le consultant expérimenté et les personnes sélectionnées pour être représentatives du cabinet
- Un rapport matérialisant le diagnostic
- Un plan d'actions de développement (plan d'entreprise) à valider avec les associés avant présentation à tous
- Une présentation à tous du plan d'entreprise pour une mise en dynamique du cabinet

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

5 000 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*

Savoir communiquer avec efficacité

Les CAC ont un incroyable talent



On n'a jamais autant parlé de communication qu'aujourd'hui. On n'a jamais eu autant d'outils de communication qu'aujourd'hui. Mais est-ce que l'on communique bien ? Est-ce que l'on communique efficacement en prenant en compte les besoins de son interlocuteur ?

La communication du commissaire aux comptes est un indispensable. Cet indispensable nécessite une remise en question vertueuse régulière. C'est là toute l'ambition de cette formation.

Durée : 7h
A partir de : 410 € HT*
Code : CCOM0001

Nous vous conseillons aussi :

[Echanger avec l'entité auditée : 15 mises en situation pratiques](#)

[Cap vers le développement](#)

Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes
- Directeurs de mission

Objectifs

Les objectifs de cette formation sont la qualité et l'efficacité durable de la communication de l'auditeur, tant auprès de ses clients que de ses collaborateurs. A l'issue de la formation, les participants auront les clés pour :

- Etre capable de faire un diagnostic de la relation
- Agir pour réduire les tensions et savoir retrouver leur calme en toutes situations
- Communiquer avec efficacité

Questions traitées

Les différents points abordés sont les thématiques de la vie quotidienne des commissaires aux comptes au travers des différentes phases de leur mission et les grands moments de communication :

- Comment m'adapter en quelques secondes à l'autre ?
- Comment présenter à mon client mes meilleurs atouts ?
- Comment parler sans stress des honoraires ?
- Comment exister dès le début de la relation avec mon client ?
- Comment manager les différentes personnalités au sein même de mon cabinet ?
- Comment réduire les tensions et savoir retrouver son calme en situations délicates, en sachant que le stress se communique et ...le calme aussi ?

Au cours de cette journée, les participants travailleront sur leurs propres expériences apportant ainsi un matériau concret.

La pédagogie utilisée sera vivante et participative pour laisser au maximum la place à l'échange, aux exercices et aux mises en situation.

En particulier, seront réalisées pendant la formation :

- Des exercices de communication pour s'exercer spontanément
- Des exercices de réflexion pour intégrer les points de théorie et les principes
- Des visionnages de courtes séquences de films ou de vidéos aidant la réflexion
- Des tests d'auto-prise de conscience sur les points acquis et ceux restant à améliorer
- Un jeu sur l'écoute

Bénéfices participants

A l'issue de la formation, les professionnels sauront mieux appréhender leur communication tant avec les interlocuteurs des entités auditées qu'avec leurs collaborateurs.

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Informations particulières

- Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de contacter l'organisateur de la session concernée
- Les supports étant dématérialisés, nous conseillons aux participants de les télécharger préalablement, et de se munir d'un ordinateur portable. Attention, certaines tablettes ou smartphones ne permettent pas d'annoter les supports en PDF

Moyens pédagogiques

Les supports pédagogiques sont conçus avec le plus grand soin et sont sous format dématérialisé, accessibles dans l'espace personnel des participants du site des formations de la CNCC ou de l'IRF organisateur. Ils permettent aux participants de pouvoir revenir ultérieurement sur les thèmes abordés pendant la formation. Ils se composent de :

- Diaporama
- Cas pratiques énoncés et corrigés
- Documentation pour approfondir

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, à partir d'un questionnaire à choix unique de 15 affirmations. Les connaissances seront considérées comme acquises à partir de 10 bonnes réponses sur 15.

CNCC Formation apporte également le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en oeuvre des formations proposées :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire
- Les formateurs sont des professionnels de la communication au contact avec des commissaires aux comptes depuis plusieurs années
- La constitution des groupes, volontairement limités en nombre, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges
- Les formations se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire (paper-board, vidéo-projecteur, etc.)
- Des questionnaires en ligne d'évaluation sont systématiquement remis à chacun des participants à l'issue de la formation. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à CNCC Formation d'améliorer la qualité des formations dispensées

Tarifs*

Du 21 septembre 2020 au 17 septembre 2021

410 € HT

**Support pédagogique, cas pratiques, aides visuelles et documentation inclus, mais ne comprend pas les éventuels frais de restauration ou d'hôtellerie.*